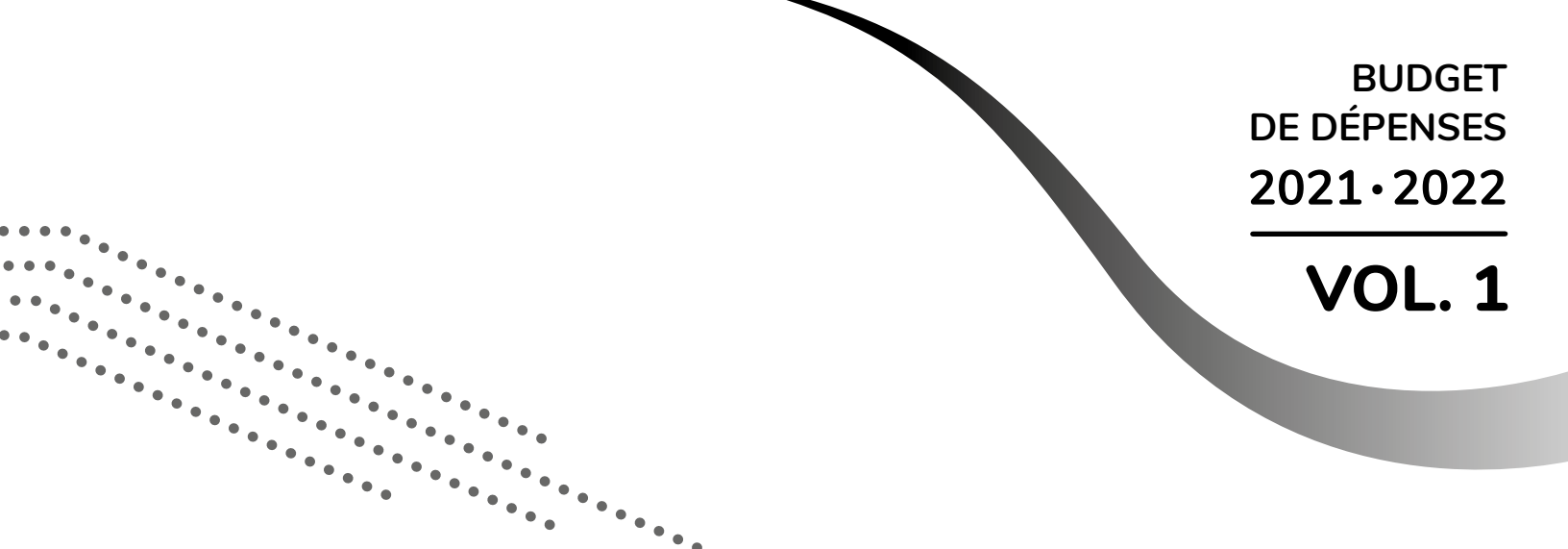


UN QUÉBEC RÉSILIENT ET CONFIANT

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



BUDGET
DE DÉPENSES
2021 • 2022

VOL. 1

UN QUÉBEC RÉSILIENT ET CONFIANT

STRATÉGIE DE GESTION DES DÉPENSES

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Stratégie de gestion des dépenses – Renseignements supplémentaires
Un Québec résilient et confiant
Budget de dépenses 2021-2022

Dépôt légal – Mars 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-88834-5 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-88835-2 (en ligne)

ISSN 2561-6315 (imprimé)
ISSN 2561-6323 (en ligne)



LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Un Québec résilient et confiant

Le troisième Budget de dépenses présenté par le gouvernement s'inscrit, comme vous le savez, dans un contexte bien particulier. Alors que nous poursuivons notre lutte pour vaincre la pandémie, nous devons prendre tous les moyens nécessaires afin de consolider les initiatives menées jusqu'à maintenant pour protéger la santé de la population, tout en favorisant la relance de notre économie.

Le gouvernement a agi promptement, en mars 2020, pour répondre aux besoins urgents de la population. Dans ce contexte sans précédent, des crédits supplémentaires ont été déposés à deux reprises, en cours d'année, ce qui a rehaussé le niveau des dépenses de programmes de 12,9 milliards de dollars par rapport au Budget de dépenses déposé le 10 mars 2020. Malgré ces circonstances, il n'est pas question d'engager le Québec vers une gestion d'austérité pour les années à venir. Plus que jamais, nous devons assurer un financement adéquat de l'ensemble des services et mettre en place de nouvelles mesures pour contrer les conséquences de la pandémie.

Le Budget de dépenses 2021-2022, que je dépose aujourd'hui, propose un niveau de dépenses global qui nous permettra de réaliser les investissements nécessaires et attendus dans les secteurs prioritaires que sont la santé et l'éducation, de même que dans tous les autres secteurs durement touchés par la pandémie, comme la culture, le tourisme, le loisir et les sports.

Processus budgétaire actualisé

Cette année, pour une première fois, le Budget de dépenses présente une synthèse des renseignements budgétaires consolidées du gouvernement pour chacun des portefeuilles ministériels. Ainsi, le nouveau Volume 3 – Crédits et dépenses des portefeuilles regroupe les affectations et les dépenses de l'ensemble des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Ce changement s'inscrit dans un souci de transparence envers la population et les parlementaires, afin de faciliter la lecture et la compréhension de l'information budgétaire.

Gestion innovante des ressources humaines

Dès le début de l'exercice 2020-2021, une majorité du personnel de l'administration publique a dû s'adapter à la réalité du télétravail, qui s'est avéré d'une grande efficacité. Je l'en remercie chaleureusement d'ailleurs. Ce constat ouvre la voie à d'importantes optimisations dans la gestion des effectifs, notamment une meilleure disponibilité de la main-d'œuvre et un plus grand potentiel de régionalisation des emplois. Je déposerai aussi, dès que la pandémie s'achèvera, une politique-cadre en matière de télétravail dans la fonction publique.

Cette nouvelle forme d'organisation du travail, jumelée aux modifications substantielles proposées par le projet de loi n° 60 en matière de dotation des emplois, nous permettra d'acquérir une plus grande agilité dans la gestion des ressources humaines et de mieux répondre aux enjeux de main-d'œuvre des ministères et organismes.

Le gouvernement poursuit également de façon soutenue les négociations avec le personnel des secteurs public et parapublic, en apportant des propositions novatrices qui comportent des solutions concrètes en matière de stabilisation des équipes, de charge de travail et d'amélioration des services.

Amélioration de la performance et transformation numérique

Soutenir la croissance des dépenses ne peut suffire à préserver la qualité des services publics. Dans un contexte de relance économique, le gouvernement doit s'assurer d'une utilisation optimale des ressources. Nous poursuivons en ce sens le chantier sur la révision des programmes en misant notamment sur les initiatives déployées durant la pandémie, comme le télétravail, le sans-papier, la nouvelle utilisation des espaces de travail et la transformation numérique. Nous compléterons également le virage amorcé pour optimiser l'application de la Loi sur l'administration publique afin d'instaurer une véritable culture de gestion axée sur les résultats et sur la performance dans les ministères et organismes.

Chaque ministère devra déployer un plan triennal de révision de ses programmes pour s'assurer de leur efficacité et de l'atteinte des objectifs visés. Des projets de révision à portée gouvernementale seront aussi menés pour améliorer l'efficacité administrative de l'État et simplifier les démarches des citoyens. Le gouvernement veille ainsi à assurer une transformation progressive et durable des façons de faire de l'Administration gouvernementale pour qu'elle soit plus agile et performante, dans le but ultime de mieux servir la population.

Aussi, grâce à la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, plusieurs projets de transformation numérique seront réalisés, durant la prochaine année, au bénéfice des citoyens. Infrastructures technologiques Québec a également officiellement amorcé ses activités le 1^{er} septembre 2020. Pôle d'expertise de première importance dans l'administration publique, il est responsable de plusieurs projets d'envergure, dont la consolidation des centres de traitement informatique et le premier volet du Service québécois d'identité numérique.

Achat québécois et stratégies d'acquisition

L'apport des entreprises québécoises et des produits locaux sera un élément clé de la reprise économique. C'est pourquoi le gouvernement met tout en oeuvre pour assurer la vitalité et l'essor de nos régions. Le Plan d'action pour le secteur de la construction, récemment rendu public, contient des mesures qui visent à favoriser l'achat québécois et à inciter les organismes publics à recourir à l'expertise québécoise. Le gouvernement déposera également, sous peu, sa stratégie pour permettre aux entreprises québécoises d'avoir plus facilement accès aux marchés publics et, ainsi, de favoriser leur développement.

Aussi, la mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales, en septembre 2020, nous permettra de renforcer la poursuite de ces objectifs. Le Centre déposera, ce printemps, son plan des acquisitions gouvernementales, qui lui permettra de mieux déterminer les besoins de l'État et de planifier en conséquence l'acquisition des biens et des services dans l'ensemble de nos collectivités, pour ainsi contribuer à la relance de l'économie à la grandeur du Québec. Là encore, l'achat québécois sera au coeur de ce plan.

Accélération des investissements en infrastructures

Soutenir la croissance économique dans toutes les régions par la réalisation de projets d'infrastructure publique demeure en tête des priorités. À cet égard, le Parlement a adopté, en décembre 2020, la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, qui permettra une mise en chantier plus rapide de 180 projets prioritaires pour les Québécois.

Dans cette même optique, le Plan québécois des infrastructures 2021-2031 est rehaussé de 4,5 milliards de dollars, pour s'établir à 135,0 milliards de dollars. Nous avons aussi fait le choix de devancer 13,4 milliards de dollars au premier quinquennat du PQI 2021-2031, ce qui porte les investissements à 77,0 milliards de dollars pour les cinq prochaines années. C'est ainsi que nous pourrions déployer plus rapidement des projets, partout au Québec, et stimuler la croissance économique.

Notre combat pour vaincre la pandémie n'est pas terminé, mais le gouvernement prend tous les moyens nécessaires pour soutenir les Québécois, pour financer les priorités du Québec et pour maintenir les plus hauts standards dans la qualité des services à la population.

C'est avec conviction que je vous présente ce Budget de dépenses, qui témoigne de notre résilience, qui reflète notre confiance en l'avenir et notre désir collectif d'édifier un Québec dont nous sommes fiers.

Sonia LeBel

TABLE DES MATIÈRES

LA GESTION DES DÉPENSES	1
Le Budget de dépenses consolidées	1
Le Budget de dépenses de programmes 2021-2022	3
Les résultats 2020-2021	9
 L'ACTUALISATION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE.....	15
Un nouveau pas vers une approche consolidée des dépenses publiques	16
Un État plus efficace	19
 LA GESTION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES.....	21
La gestion des effectifs.....	21
La gestion des ressources humaines.....	23
Le renouvellement des conditions de travail	27
 LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE	31
Optimisation de la Loi sur l'administration publique	31
Prochaines étapes visant à instaurer une culture de gestion axée sur les résultats	32
La révision des programmes pour soutenir la performance et transformer l'administration publique	33
Principaux projets en cours ou à venir	35
 LA GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	37
Les ressources informationnelles : un soutien essentiel à la mission de l'État	37
 LES MARCHÉS PUBLICS	41
Achat québécois	41
Agilité des organismes publics et amélioration de la concurrence.....	43
Rehaussement du régime d'intégrité des marchés publics.....	44
 LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES.....	45
Les infrastructures publiques au coeur de la relance économique	45
L'accélération de projets d'infrastructure.....	49

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT 55

- 1. Les dépenses consolidées du gouvernement 55
- 2. Les dépenses consolidées du gouvernement selon l'organisation financière 56

Annexe 1

- Dépenses consolidées par grand portefeuille 59

LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES 61

- 1. Les mesures mises en oeuvre dans le cadre de la crise sanitaire
et de relance de l'économie 61
- 2. Les dépenses budgétaires 2020-2021 63
- 3. Le budget de dépenses 2021-2022 65

Annexe 1

- Budget de dépenses excluant l'effet des mesures mises en oeuvre
dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie 72

Annexe 2

- Budget de dépenses 74

LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE 77

- 1. Les résultats des entités consolidées en 2021-2022 77
- 2. Les résultats des fonds spéciaux en 2021-2022 78
- 3. Les résultats des organismes autres que budgétaires en 2021-2022 79
- 4. Les résultats des réseaux de la santé et des services sociaux,
de l'éducation et de l'enseignement supérieur en 2021-2022 80
- 5. Les résultats des comptes à fin déterminée en 2021-2022 81
- 6. L'évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2020-2021 81

Annexe 1

- Résultats des fonds spéciaux 85

Annexe 2

- Résultats des organismes autres que budgétaires 88

Annexe 3

- Résultats des comptes à fin déterminée 92

Annexe 4

- Résultats probables 2020-2021 des fonds spéciaux 98

Annexe 5	
Résultats probables 2020-2021 des organismes autres que budgétaires	101
LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2021-2022	
PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE	105
1. La répartition des dépenses de programmes par catégorie.....	105
2. La répartition des dépenses de programmes par bénéficiaire	123
Annexe 1	
Répartition du Budget de dépenses 2021-2022 par portefeuille et par catégorie excluant l'effet des mesures mises en oeuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	124
Annexe 2	
Répartition des dépenses de programmes 2021-2022 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en oeuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	125
LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES,	
DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT	127
1. L'évolution prévue des effectifs en 2020-2021	127
2. La détermination des niveaux d'effectifs 2021-2022	129
Annexe 1	
Dénombrement des effectifs des organismes publics	130
Annexe 2	
Lexique.....	132
APPENDICES	133
Appendice A	
Budget de dépenses 2021-2022 par mission	135
Appendice B	
Indicateurs économiques et budgétaires	145
B.1	
Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires	146
B.2	
Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques	147
B.3	
Dépenses par portefeuille	148

LA GESTION DES DÉPENSES

Au cours des derniers mois, le Québec a connu l'une des plus importantes crises sanitaires de toute son histoire. Pour faire face à cette situation sans précédent, des sommes importantes ont été investies afin d'assurer la protection et la santé de la population et mettre en place des mesures pour relancer l'économie. Ce contexte particulier a contraint le gouvernement à adopter, à deux reprises au cours de l'exercice financier 2020-2021, des crédits additionnels. Ceux-ci ont permis la mise en œuvre de nouvelles mesures, temporaires et adaptées au contexte.

Pour l'exercice financier 2021-2022, le gouvernement rehausse de 5,4 % le niveau de dépenses des portefeuilles, ce qui porte ce dernier à 116 858,0 M\$. À ce niveau de dépenses s'ajoute les mesures de soutien et de relance requises en raison de la crise sanitaire.

Pour assurer une meilleure compréhension du Budget de dépenses 2021-2022 et illustrer en toute transparence les répercussions financières de la crise sanitaire, les informations ont été adaptées afin de présenter :

- le Budget de dépenses 2021-2022 et la dépense probable 2020-2021 comprenant l'effet des mesures mises en œuvre en raison de la crise sanitaire et de la reprise de l'économie;
- le Budget de dépenses 2021-2022 et la dépense probable 2020-2021 sans considérer l'effet des mesures mises en œuvre en raison de la crise sanitaire et de la reprise de l'économie.

LE BUDGET DE DÉPENSES CONSOLIDÉES

L'exercice financier qui débute le 1^{er} avril 2021 mise sur une reprise progressive des activités. Pour cela, le Budget de dépenses 2021-2022 présente un financement répondant aux besoins de la population, notamment pour vaincre la pandémie et assurer la relance de l'économie. À ce titre, les informations qui y sont présentées mettent en relief l'évolution budgétaire, au regard du contexte dans lequel le Québec vit depuis plus d'un an, de même que les nouvelles initiatives qui seront mises en œuvre en 2021-2022.

Des nouveautés ont été apportées à la présentation des volumes du Budget de dépenses 2021-2022, afin d'illustrer le niveau global des dépenses consolidées¹.

¹ Les dépenses consolidées incluent les dépenses de programmes des ministères et des organismes budgétaires ainsi que celles des fonds spéciaux, des réseaux et des organismes autres que budgétaires, de même que les dépenses financées par le régime fiscal.

Pour l'exercice 2021-2022, les dépenses consolidées du gouvernement s'élèvent à 130 487,0 M\$, soit 121 874,0 M\$ au titre des dépenses de portefeuilles et 8 613,0 M\$ au titre des dépenses du service de la dette.

Pour l'exercice financier 2021-2022, en ce qui concerne le budget de dépenses des portefeuilles², le gouvernement rehausse de 5,4 % le niveau de ces dépenses, ce qui porte ce dernier à 116 858,0 M\$, avant les mesures de soutien et de relance en raison de la crise sanitaire qui totalisent 4 284,0 M\$, de même que celles requises au changement de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert de 732,0 M\$. En tout, le Budget de dépenses des portefeuilles 2021-2022 s'établit à 121 874,0 M\$, en baisse de 1,2 % par rapport à l'exercice financier 2020-2021.

Budget de dépenses consolidées¹ (en millions de dollars)

	2021-2022	2020-2021	Variation %
Santé et Services sociaux	49 947	47 202	5,8
Éducation	18 077	17 284	4,6
Enseignement supérieur	9 261	8 556	8,2
Autres portefeuilles ²	39 573	37 779	4,7
Dépenses des portefeuilles (avant mesures de soutien et de relance de l'économie et changement de la norme comptable)	116 858	110 821	5,4
Mesures de soutien et de relance de l'économie	4 284	11 920	
Changement de l'application de la norme sur les paiements de transfert	732	632	
Dépenses des portefeuilles	121 874	123 373	(1,2)
Service de la dette	8 613	7 665	12,4
Dépenses consolidées	130 487	131 038	(0,4)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants peut ne pas correspondre au total.

² Incluant l'élimination des opérations réciproques entre les entités de différents portefeuilles.

² Les dépenses d'un portefeuille ministériel regroupent celles des entités sous la responsabilité d'un ministre, ainsi que les dépenses financées par le régime fiscal dont la nature correspond au domaine couvert par son portefeuille. La somme de chacun d'eux représente le Budget de dépenses des portefeuilles, auquel sont considérées les écritures d'élimination entre les différentes entités.

LE BUDGET DE DÉPENSES DE PROGRAMMES 2021-2022

Au cours de la dernière année, le gouvernement a orienté ses actions à la protection de la santé de la population, ainsi qu'à favoriser la reprise de l'économie. L'élaboration du Budget de dépenses 2021-2022 prend en considération certaines mesures devant être poursuivies en vue de vaincre la pandémie et les effets économiques y étant associés.

Le Budget de dépenses de programmes 2021-2022 s'élève à 96 975,4 M\$, en diminution de 2 122,2 M\$, ou de 2,1 %, par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2020-2021. Néanmoins, sans l'effet des mesures exceptionnelles annoncées durant l'exercice financier 2020-2021, on constate une croissance de 5 289,9 M\$, ou de 6,0 %, par rapport à la dépense probable³.

Sommaire de la croissance des dépenses de portefeuilles et de programmes Avec et sans l'effet des mesures mises en œuvre en raison de la crise sanitaire¹ (en millions de dollars)

	Dépenses de portefeuilles	Dépenses de programmes			
		Budget	Dépense probable	Variation	
		2021-2022	2020-2021	M\$	%
Budget avec l'effet des mesures	121 873,9	96 975,4	99 097,5	(2 122,2)	(2,1)
Budget sans l'effet des mesures	116 858,0	92 799,1	87 509,1	5 289,9	6,0
Impact des mesures (en M\$)	5 015,9²	4 176,3	11 588,4		
Impact des mesures (en %)	4,1	4,3	11,7		

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Inclut un montant de 732,0 M\$ pour le changement de l'application de la norme sur les paiements de transfert.

Ainsi, la variation de la dépense probable de l'exercice financier 2020-2021, soit 11 588,4 M\$ ou 11,7 %, est expliquée principalement par la mise en œuvre des mesures qui visaient à lutter contre la crise sanitaire et à assurer la relance de l'économie. Pour le budget de dépenses de programmes 2021-2022, l'effet des mesures mises en œuvre en raison de la crise sanitaire est de 4 176,3 M\$, ou de 4,3 %.

Santé et services sociaux

Depuis plus d'un an, les activités qui entourent le domaine de la santé et des services sociaux sont au cœur de l'actualité et des préoccupations de la population. Puisque des dépenses exceptionnelles ont été

³ Des tableaux détaillés sont présentés en annexe, aux pages 72 à 75.

consacrées au réseau de la santé et des services sociaux au cours de la dernière année, une diminution de 1 940,0 M\$ est constatée par rapport à la dépense probable de l'exercice financier 2020-2021. Néanmoins, sans considérer l'effet de ces mesures, le budget 2021-2022 du ministère de la Santé et des Services sociaux est en hausse de 2 229,0 M\$, ou de 5,3 %.

Pour l'exercice financier 2021-2022, le budget de dépenses du ministère de la Santé et des Services sociaux est établi à 47 113,9 M\$. Ce niveau budgétaire permettra notamment au Ministère de mettre en place les actions nécessaires pour vaincre la crise sanitaire en cours, rehausser les soins et les services en santé et renforcer les services auprès des aînés. En outre, des sommes sont accordées pour augmenter les services dispensés à la population, dont :

- 750,0 M\$ pour le financement récurrent de mesures qui découlent de la pandémie, dont notamment :
 - 570,0 M\$ pour le financement des 10 000 nouveaux postes de préposés aux bénéficiaires (PAB) en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ainsi que le rehaussement de postes existants de PAB en CHSLD pour aller jusqu'au temps complet;
 - 76,0 M\$ pour le rehaussement des services en santé publique;
 - 97,3 M\$ pour la bonification de la structure organisationnelle des services aux personnes âgées.
- 150,0 M\$ pour le renforcement des services de soutien à domicile;
- 143,7 M\$ pour le déploiement de soins et services additionnels en santé mentale et en itinérance;
- 115,4 M\$ pour les réinvestissements dans les services hospitaliers et les cliniques spécialisées, déterminés dans le cadre des travaux coordonnés par l'Institut de la pertinence des actes médicaux;
- 75,1 M\$ en appui aux milieux de vie privés;
- 70,0 M\$ pour plus de 900 lits et places d'hébergement supplémentaires;
- 66,8 M\$ pour le renforcement de l'accès et de la qualité des soins et des services d'hébergement pour les personnes aînées;
- 60,1 M\$ pour l'amélioration de l'accès aux services médicaux de première ligne;
- 48,9 M\$ pour le rehaussement des services pour les jeunes en difficulté.

Éducation

Pour l'exercice financier 2021-2022, le ministère de l'Éducation a à sa disposition un budget de dépenses de 15 811,3 M\$, en croissance de 510,6 M\$, ou de 3,9 %, par rapport à la dépense probable 2020-2021. Sans considérer l'effet des mesures mises en œuvre pour vaincre la crise sanitaire, une croissance de 595,8 M\$, ou de 4,6 %, est considérée.

Cette croissance des dépenses permettra au Ministère d'appuyer les jeunes et la réussite scolaire, principalement en comblant les retards scolaires appréhendés, en améliorant le soutien au réseau scolaire et en encourageant la pratique d'activités physiques et récréatives dans tous les milieux.

Enseignement supérieur

Pour l'exercice financier 2021-2022, un budget de dépenses totalisant 8 179,1 M\$ est mis à la disposition du ministère de l'Enseignement supérieur. En comparaison de la dépense probable 2020-2021, une croissance de 593,9 M\$, ou de 7,8 %, est considérée. Sans l'effet des mesures mises en œuvre pour vaincre la crise sanitaire, une croissance de 556,3 M\$, ou de 7,5 %, est appliquée.

Le budget de dépenses 2021-2022 du Ministère visera à appuyer la persévérance et la diplomation des étudiants en enseignement supérieur. Notamment, des sommes permettront de déployer davantage de solutions numériques dans les établissements (20,0 M\$), ainsi qu'à améliorer la santé et le bien-être des étudiants et du personnel (15,0 M\$). De plus, des sommes importantes sont consacrées pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance et la hausse de la diplomation (40,0 M\$).

Autres ministères

Pour l'exercice financier 2021-2022, un budget de dépenses qui totalise 23 524,1 M\$ est mis à la disposition des autres ministères. En comparaison de la dépense probable 2020-2021, une diminution de 1 911,5 M\$, ou de 7,5 %, est considérée. Sans l'effet des mesures mises en œuvre pour vaincre la crise sanitaire, la croissance est de 1 283,9 M\$, ou de 6,1 %.

Le Budget 2021-2022 présente de nouvelles mesures qui permettront au gouvernement de soutenir les Québécoises et les Québécois et de poursuivre ses engagements. Les principales mesures concernent :

- au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un montant de 45,3 M\$ pour appuyer la construction et la rénovation de bâtiments municipaux, ainsi qu'un montant de 15,0 M\$ pour bonifier le financement du programme d'adaptation de domicile;



- au ministère du Conseil exécutif, dans la continuité du programme Québec haut débit, un montant de 595,0 M\$ pour permettre le branchement de tous les foyers des Québécois à Internet haut débit;
- au ministère de la Culture et des Communications, un budget de 100,0 M\$ est prévu pour bonifier et prolonger le Plan de relance économique du milieu culturel;
- au ministère de l'Économie et de l'Innovation, 150,0 M\$ pour soutenir les mesures du programme d'action concertée temporaire pour les entreprises et le programme Aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises et 25,0 M\$ pour appuyer la relance des centres-villes;
- au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, un montant de 20,0 M\$ pour déployer la première stratégie québécoise de l'hydrogène vert et des bioénergies;
- au ministère de la Famille, une somme de 16,3 M\$ vient stimuler la création de places supplémentaires de garde en milieu familial;
- au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, un montant de 50,0 M\$ visant à prolonger le soutien accordé pour les travaux de voirie forestière;
- au ministère de l'Immigration, de la Francisation et l'Intégration, un montant de 25,0 M\$ vient bonifier l'appui offert pour l'apprentissage du français;
- au ministère de la Justice, un montant de 48,1 M\$ permettant la bonification de la réforme du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- au ministère du Tourisme, un montant de 25,0 M\$ permettant de stimuler les investissements privés dans le secteur touristique;
- au ministère des Transports, un montant de 465,0 M\$ pour relever l'affectation au Fonds des réseaux de transport terrestre.



**Répartition de la croissance des dépenses de programmes
et des dépenses de portefeuilles 2021-2022 (avec mesures)¹**
(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021	Variation	
	Enveloppe	Mesures du Budget ²	Total	Dépense probable	M\$	%
Santé et Services sociaux	47 113,9	-	47 113,9	49 053,9	(1 940,0)	(3,9) ³
Éducation	15 559,5	251,8	15 811,3	15 300,8	510,6	3,9 ³
Enseignement supérieur	7 894,5	284,6	8 179,1	7 585,2	593,9	7,8
Autres portefeuilles	21 468,2	2 055,9	23 524,1	25 435,6	(1 911,5)	(7,5)
Fonds de suppléance	2 347,0	-	2 347,0	1 722,0	625,0	
Dépenses de programmes	94 383,1	2 592,3	96 975,4	99 097,5	(2 122,2)	(2,1)
Dépenses nettes de portefeuilles			24 898,5	24 275,5	623,1	
Dépenses de portefeuilles			121 873,9	123 373,0	(1 499,1)	(1,2)

**Répartition de la croissance des dépenses de programmes
et des dépenses de portefeuilles 2021-2022 (sans l'effet des mesures)¹**
(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021	Variation	
	Enveloppe	Mesures du Budget ²	Total	Dépense probable	M\$	%
Santé et Services sociaux	44 702,9	-	44 702,9	42 473,9	2 229,0	5,3 ³
Éducation	15 302,0	81,3	15 383,3	14 787,5	595,8	4,6 ³
Enseignement supérieur	7 819,0	130,0	7 949,0	7 392,7	556,3	7,5
Autres portefeuilles	20 971,1	1 445,8	22 416,9	21 133,0	1 283,9	6,1
Fonds de suppléance	2 347,0	-	2 347,0	1 722,0	625,0	
Dépenses de programmes	91 142,0	1 657,1	92 799,1	87 509,1	5 289,9	6,0
Dépenses nettes de portefeuilles			24 058,9	23 311,9	747,0	
Dépenses de portefeuilles			116 858,0	110 821,0	6 036,9	5,4

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² À l'exception du ministère de la Santé et des Services sociaux, les mesures du Budget 2021-2022 ont toutes été inscrites au Fonds de suppléance.

³ Taux modifié pour exclure de la dépense probable 2020-2021 les transferts provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

FONDS DE SUPPLÉANCE

Afin d'assurer une plus grande agilité et de maximiser l'efficacité des crédits votés, le Budget 2021-2022 intègre la quasi-totalité⁴ des mesures au Fonds de suppléance. Malgré cette affectation, ces sommes seront réservées et pourront être mises à la disposition des ministères et organismes budgétaires, lorsqu'ils les solliciteront.

Pour l'exercice financier 2021-2022, un montant qui totalise 4 939,3 M\$ est inscrit au Fonds de suppléance. Cette réserve centrale permet, entre autres, d'assurer le financement des mesures annoncées au Budget 2021-2022 (2 592,3 M\$), le changement de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert (782,3 M\$), ainsi qu'à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir en cours d'exercice, dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux (740,6 M\$).

Changement de l'application de la norme comptable sur les paiements de transfert
Le gouvernement a annoncé sa décision de modifier rétroactivement l'application de la norme comptable portant sur les paiements de transfert, considérant que : - le respect des normes comptables canadiennes pour le secteur public constitue une priorité; - le gouvernement souhaite que ses informations financières soient pleinement comparables avec celles du gouvernement fédéral et des autres provinces. Cette modification entraîne une comptabilisation plus rapide des dépenses de transfert, nécessitant l'utilisation de crédits votés additionnels, puisque celles-ci devront dorénavant être considérées en fonction d'une estimation du rythme des travaux réalisés par les bénéficiaires. Le gouvernement intègre donc, au présent Budget, les répercussions financières découlant du changement de l'application de cette norme comptable. Cette réforme comptable ayant une incidence importante sur les dépenses du gouvernement, une réserve de 782,3 M\$ est inscrite au Fonds de suppléance. Également, une provision de 1 850,0 M\$ en investissement s'ajoute pour assurer les sommes nécessaires aux fins de la transition.

⁴ À l'exception du ministère de la Santé et des Services sociaux, pour lequel les mesures ont été intégrées à son enveloppe budgétaire.

LES RÉSULTATS 2020-2021

Dès le début de l'exercice financier 2020-2021, le gouvernement a agi avec diligence pour faire face à la pandémie de la COVID-19 et répondre aux besoins immédiats de la population. La gestion des opérations budgétaires et financières a grandement été impactée par les mesures mises en œuvre pour assurer une prise en charge rapide de la situation d'urgence sanitaire, décrétée le 13 mars 2020.

À deux reprises au cours de l'exercice financier 2020-2021, soit en juin et en novembre 2020, le ministre des Finances a fait le point sur la situation financière du Québec, afin de présenter un portrait éclairant de l'évolution économique. En parallèle, un suivi rigoureux des dépenses et des mesures identifiées comme prioritaires a permis de définir le niveau budgétaire requis. Dans ce contexte et en adéquation avec l'évolution des mesures mises en œuvre, des crédits supplémentaires ont été sanctionnés en décembre 2020 et en mars 2021. Ces derniers ont fait ressortir une augmentation du Budget de dépenses de programmes de 12,9 G\$, ou de 15,0 %, par rapport à celui qui avait été déposé le 10 mars 2020, à l'Assemblée nationale.

Dépenses probables 2020-2021 Rehaussement de l'objectif de dépenses de programmes (en millions de dollars)

	Budget initial (Mars 2020)	Rehaussement 2020-2021	Total	
Santé et Services sociaux	42 787,0	6 266,9	49 053,9	14,6 %
Éducation et Enseignement supérieur	22 195,8	690,2	22 886,0	3,1 %
Autres portefeuilles	21 208,3	5 949,3	27 157,6	28,1 %
Total	86 191,1	12 906,4	99 097,5	15,0 %

Parallèlement à l'adoption des mesures mises en œuvre pour soutenir la population et les entreprises, le gouvernement a révisé son objectif de dépenses initial. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, des crédits additionnels ont été adoptés et ont fait croître l'objectif de dépenses. Ce dernier est passé de 86 191,1 M\$ en mars 2020, à 99 097,5 M\$ en mars 2021.

Les mesures qui visent à renforcer le système de santé, à soutenir les Québécoises et les Québécois et à relancer l'économie totalisent 11,6 G\$, en 2020-2021. En outre, le ministère de la Santé et des Services sociaux présente une croissance des dépenses de 8 829,0 M\$, ou de 21,9 %, par rapport à l'exercice financier 2019-2020. Cette croissance a permis de :

- reconnaître les efforts additionnels des travailleurs de la santé;
- disposer du matériel nécessaire pour faire face à la crise sanitaire;
- financer les autres mesures de soutien en santé et services sociaux.

Dépenses de programmes 2020-2021¹ (en millions de dollars)

	Dépense probable	Comptes publics	Variation	
	2020-2021	2019-2020	M\$	%
Santé et Services sociaux	49 054	40 225	8 829	21,9
Éducation	15 301	13 955	1 346	9,6
Enseignement supérieur	7 585	7 221	364	5,0
Autres ministères	27 157	23 228	3 929	16,9
Dépenses de programmes	99 098	84 629	14 469	17,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ÉCART À RÉSORBER

Sur la base du cadre financier du Budget de dépenses 2021-2022, après intégration des nouvelles mesures annoncées, l'écart entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et les objectifs de dépenses s'établit à 786,0 M\$ en 2022-2023 et à 684,9 M\$ en 2023-2024.

Écart à résorber (en millions de dollars)

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Coûts de reconduction des programmes	96 975,4	97 114,0	98 809,9
Objectifs de dépenses de programmes	96 975,4	96 328,0	98 125,0
Écart à résorber	—	786,0	684,9

COÛT PERMETTANT DE MAINTENIR LE NIVEAU DE SERVICES

Le maintien du niveau de services représente l'augmentation budgétaire nécessaire pour assurer le même niveau de service, d'une année à l'autre.

L'évaluation du coût de maintien du niveau de services ne tient pas compte des mesures mises en œuvre en raison de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, puisque la majorité de celles-ci sont de nature temporaire.

Ainsi, pour l'exercice financier 2021-2022, l'impact du coût de maintien de services totalise 1 886,3 M\$ et représente 2,2 % du budget de dépenses comparatif 2020-2021.

Coût permettant de maintenir le niveau de services (en millions de dollars)

	Dépenses de programmes			Total
	Santé et Services sociaux	Éducation	Enseignement supérieur	
Budget de dépenses comparatif 2020-2021 ¹	42 770,2	14 733,7	7 585,4	86 291,8
Coûts de maintien du niveau de services	944,0	421,0	191,5	1 886,3
Proportion	2,2 %	2,9 %	2,5 %	2,2 %
Croissance des dépenses de programmes 2021-2022 ²	5,3 %	4,6 %	7,5 %	6,0 %

¹ Le Fonds de suppléance est exclu.

² Les taux de croissance des dépenses de programmes incluent les mesures intégrées au Fonds de suppléance.

MESURES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

En respect de ses engagements à l'égard de la lutte contre les changements climatiques, le gouvernement a mis en œuvre différentes mesures en vue d'assurer la protection de l'environnement et de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ces actions se concrétisent quotidiennement dans la mission des différents ministères et organismes et répondent aux préoccupations environnementales exprimées par les citoyennes et les citoyens.

Les initiatives et les programmes destinés à la protection de l'environnement couvrent une multitude de secteurs dont notamment, la réhabilitation des milieux naturels et des sites contaminés, l'aménagement durable des forêts, de la faune et des parcs, la contribution à la création d'aires protégées, l'acquisition de véhicules électriques et hybrides, le financement et les investissements en transport collectif et actifs, ainsi que la gestion des matières résiduelles.

En novembre dernier, le gouvernement a dévoilé son Plan pour une économie verte 2030. Celui-ci vise notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, ainsi qu'à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Les mesures de protection environnementales transmises par les ministères et organismes incluent donc les mesures initiées par ce Plan.

En 2021-2022, les informations financières consolidées transmises par les ministères et organismes prévoient des dépenses de l'ordre de 5,3 G\$ pour la protection de l'environnement, soit l'équivalent de 4,6 % du Budget de portefeuilles de l'exercice financier 2021-2022.

Principales mesures pour la protection de l'environnement
(en millions de dollars)

	2021-2022
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1 866,1
Transports	1 826,7
Forêts, Faune et Parcs	538,0
Affaires municipales et Habitation	303,6
Énergie et Ressources naturelles	216,7
Autres portefeuilles	524,2
Mesures du Budget 2021-2022	57,6
Total	5 332,9

Sources : Ministères et organismes

GESTION DES SITES CONTAMINÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT

Depuis 2006-2007, le gouvernement comptabilise un passif environnemental à l'égard des obligations qui découlent de la réhabilitation⁵ de sites contaminés sous sa responsabilité ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité⁶.

Annuellement, les ministères et les organismes ont l'obligation de recenser et d'évaluer les sites contaminés sous leur responsabilité. Au 31 mars 2020, ce passif était évalué à 3,0 G\$.

⁵ La réhabilitation pour les sites miniers comprend le réaménagement et la restauration des sites conformément à la Loi sur les mines et en respect des normes comptables s'appliquant à tous les ministères et organismes.

⁶ La responsabilité est jugée réelle lorsque le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité d'un site contaminé. Cela n'implique pas nécessairement qu'il est reconnu légalement responsable de la contamination. La responsabilité est considérée comme probable lorsque le gouvernement pourrait être tenu responsable d'un site contaminé dans l'avenir, advenant la réalisation d'un événement incertain.

Bilan de l'objectif de 2012-2013

En 2012-2013, le gouvernement a annoncé son objectif d'investir plus de 1,0 G\$ sur une période de 10 ans, afin de réduire de 50,0 % le passif environnemental sous sa responsabilité réelle. Cet objectif était basé sur la valeur de ce passif au 31 mars 2011, lequel s'élevait alors à 2,1 G\$.

Huit ans après la mise en œuvre de l'objectif 2012-2013, le gouvernement constate que seulement 443,0 M\$ ont été investis pour la réhabilitation des sites contaminés, sous la responsabilité réelle des ministères et des organismes.

Devant ce bilan et suivant un audit réalisé par le Vérificateur général du Québec en 2018, le gouvernement a amorcé la mise en œuvre d'un nouveau plan d'action, afin d'assurer une gestion responsable des sites contaminés sous sa responsabilité.

Nouvel objectif gouvernemental

L'objectif de 2012-2013 qui visait une réduction de 50,0 % du passif environnemental sous la responsabilité réelle du gouvernement, sur une période de 10 ans, a été révisé afin :

- de prioriser dorénavant les interventions selon les risques pour la santé humaine et l'environnement;
- de tenir compte de la bonification de l'inventaire des terrains, pour que soient considérés les sites sous sa responsabilité réelle et probable;
- que soient considérées les variations de la valeur du passif environnemental découlant de la mise à jour annuelle des informations relatives aux sites déjà inscrits et de l'inscription de nouveaux sites à l'inventaire;
- de tenir compte des dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, notamment les obligations légales quant à la réhabilitation de certains sites contaminés inscrits au passif environnemental;
- de prioriser la réhabilitation de sites industriels à proximité d'un port, conformément à la Stratégie maritime.



Nouvel objectif gouvernemental
Le gouvernement annonce qu'il s'engage à réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés sous sa responsabilité, que celle-ci soit réelle ou probable. À cet effet, il s'engage à accorder une priorité d'intervention aux sites qui présentent un niveau élevé de risques, tout en tenant compte de ses obligations légales, des possibilités d'intervention propre à chaque ministère ou organisme et des enjeux de développement durable.

D'ici la fin de 2022, le gouvernement verra à définir des cibles et des indicateurs qui seront établis au regard des risques pour la santé humaine et l'environnement, découlant de l'analyse du nouveau portrait du passif.

Par ailleurs, diverses autres mesures sont prévues au plan d'action :

- Élaborer, d'ici juin 2021, un cadre de référence applicable à l'ensemble des ministères et organismes, qui fixera les balises pour harmoniser la priorisation et la gestion des sites contaminés :
 - les ministères et les organismes seront ensuite formés et accompagnés dans l'application du cadre de référence, d'ici le 31 mars 2022.
- Bonifier l'inventaire des terrains contaminés afin de classer ceux-ci en fonction de leur priorité d'intervention, notamment en tenant compte des risques pour la santé et l'environnement;
- Élaborer un plan global pour la réhabilitation des sites qui détaillera les contributions de chaque entité dans l'atteinte des cibles pour l'année 2022-2023 et les suivantes;
- Mettre par la suite à la disposition de la population une information pertinente quant aux sites contaminés.



L'ACTUALISATION DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Annuellement, la présentation du Budget constitue l'une des activités clés d'un gouvernement. Elle lui permet de communiquer les orientations et les choix stratégiques, ainsi que de traduire en termes financiers les priorités à réaliser. À cette occasion, la présidente du Conseil du trésor dépose à l'Assemblée nationale les documents suivants, qui composent le Budget de dépenses annuel :

- La Stratégie de gestion des dépenses et les renseignements supplémentaires;
- Les crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées;
- Les crédits des ministères et organismes;
- Le budget des fonds spéciaux;
- Le budget des organismes autres que budgétaires;
- Les plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.

Cette année, pour une première fois, le Budget de dépenses déposé par la présidente du Conseil du trésor incorpore une présentation consolidée des informations budgétaires du gouvernement, pour chacun des portefeuilles ministériels.

La présentation d'un cadre financier intégré permet de visualiser plus facilement la répartition budgétaire du gouvernement, par portefeuille ministériel, et d'effectuer le rapprochement des prévisions avec les résultats dans les comptes publics, au terme d'une année financière. Les activités de plus de 150 entités gouvernementales, en plus de celles des réseaux, permettent d'assurer au quotidien la réalisation des mandats et des activités du gouvernement. Ainsi, la présentation consolidée de l'ensemble de ces entités permet de simplifier grandement l'analyse et la recherche d'informations.



UN NOUVEAU PAS VERS UNE APPROCHE CONSOLIDÉE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Au cours des dernières années, trois volumes budgétaires distincts recensaient l'ensemble des activités budgétaires des portefeuilles ministériels, soient :

- Volume 3 - Crédits des ministères et organismes;
- Volume 4 - Budget des fonds spéciaux;
- Volume 5 - Budget des organismes autres que budgétaires.

Dans un souci de transparence et afin de mieux refléter la portée de l'activité gouvernementale, le Secrétariat du Conseil du trésor a procédé, lors de l'élaboration du Budget de dépenses 2021-2022, au regroupement de ces volumes afin de rassembler l'ensemble des informations budgétaires et financières des portefeuilles ministériels à l'intérieur d'un même volume.

À cet effet, en introduction de chacun des portefeuilles ministériels, le nouveau « Volume 3 – Crédits et dépenses des portefeuilles », présente une synthèse des informations budgétaires consolidées. De plus, ce volume comprend les affectations et les dépenses de l'ensemble des entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement. Il tient également compte de l'élimination des opérations réciproques entre les entités du périmètre comptable, constituant les ajustements de consolidation.

Ces changements témoignent de la volonté du gouvernement de présenter une information budgétaire de façon transparente et optimale, pour une vision intégrée de la gestion des dépenses. La nouvelle présentation facilite la lecture et la compréhension de l'information budgétaire, tout en permettant une appréciation globale de l'activité gouvernementale.



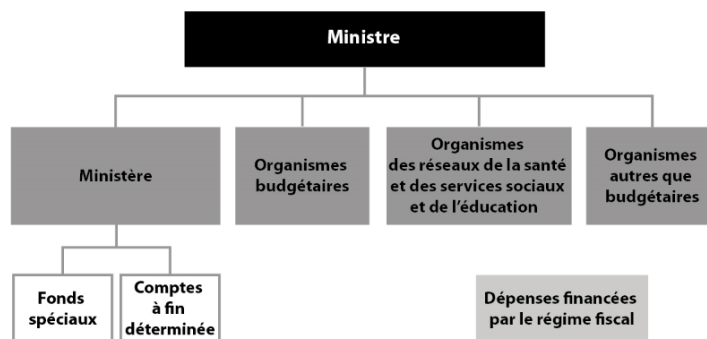
Budget de dépenses consolidées

Le Budget de dépenses consolidées comporte plusieurs composantes sectorielles incluses dans le périmètre comptable du gouvernement reflétant l'organisation financière des activités des secteurs public et parapublic.

L'organisation financière du gouvernement comprend :

- le fonds général, qui regroupe les revenus, principalement les impôts et les taxes levés par le gouvernement, et les dépenses de programmes des ministères et des organismes budgétaires;
- les fonds spéciaux, qui permettent d'assurer un lien entre le financement d'un service spécifique et les revenus prélevés à cette fin;
- le Fonds des générations, un fonds spécial affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement;
- les comptes à fin déterminée, qui permettent d'isoler les sommes versées au gouvernement par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin déterminée;
- les dépenses financées par le régime fiscal, qui regroupent les crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés, ainsi que les créances fiscales douteuses;
- les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- les organismes autres que budgétaires, qui offrent des services particuliers à la population.

Illustration d'un portefeuille ministériel





UNE GESTION QUI RESPECTE LES CHOIX BUDGÉTAIRES ET SES PARAMÈTRES

À la suite de l'approbation du Budget de dépenses par l'Assemblée nationale, le Secrétariat du Conseil du trésor doit en assurer le suivi et son exécution. Pour ce faire et tel qu'indiqué dans la Stratégie de gestion des dépenses 2020-2021, le Secrétariat du Conseil du trésor a mis en place un processus qui requiert le dépôt mensuel d'un suivi budgétaire par les ministères. Cela s'inscrit dans la continuité des changements attendus par le gouvernement en matière de performance, de saine gestion et d'efficacité gouvernementale.

Cette nouvelle façon de faire assure désormais la maximisation des ressources budgétaires du gouvernement. En outre, les réaménagements budgétaires des ministères et des organismes budgétaires sont dorénavant privilégiés en cours d'exercice, afin que la réalisation de leur mission soit assurée. Néanmoins, les recours au Fonds de suppléance demeurent pour mettre en œuvre les nouvelles initiatives du Budget de dépenses ainsi que pour assurer le juste financement de mesures essentielles, pour répondre aux besoins de la société.

Alors que le Québec poursuit son combat contre la pandémie de la COVID-19, le gouvernement continue ses actions pour soutenir les Québécoises et les Québécois, pour renforcer le système de santé et pour relancer l'économie. Ces nouvelles initiatives portent à un niveau important les investissements consentis par le gouvernement depuis mars 2020, pour surmonter la situation sanitaire historique dans laquelle est plongé le Québec. Devant tous ces efforts, le Secrétariat du Conseil du trésor met en place un modèle de suivi budgétaire rigoureux, agile et flexible permettant d'assurer de façon optimale le suivi et l'exécution du budget de dépenses.

DES LIENS RENFORCÉS ENTRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DES MINISTÈRES, LES BUDGETS ET LES DONNÉES OPÉRATIONNELLES

Au cours des deux dernières années, le Secrétariat du Conseil du trésor a coordonné un chantier qui visait la révision des plans annuels de gestion des dépenses afin notamment de mettre l'accent sur les objectifs prévus par les plans stratégiques, les actions envisagées pour les atteindre et les cibles fixées pour en mesurer les résultats.

Toutefois, les incidences de la pandémie l'ont forcé à devoir mettre sur pause la révision des plans annuels de gestion des dépenses de l'ensemble des ministères et organismes. Néanmoins, les objectifs qui sous-tendent ces changements en profondeur demeurent une priorité et se poursuivront au cours des prochaines années.



En finalité, le gouvernement vise à assurer une adéquation renforcée entre les grands objectifs de mission des ministères, l'affectation des budgets de dépenses, la réalisation des engagements et l'atteinte des cibles fixées.

UN ÉTAT PLUS EFFICACE

Dès l'exercice financier 2019-2020, le gouvernement s'est engagé à réaliser des mesures d'optimisation afin de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour améliorer les services destinés à la population.

Ainsi, quatre grands chantiers visent à se donner un État plus performant, basé sur une gestion rigoureuse, efficace et transparente, permettant d'en faire plus pour les citoyennes et les citoyens. Ces chantiers portent sur l'amélioration de la gestion des technologies de l'information, l'optimisation des acquisitions gouvernementales, la réduction des effectifs administratifs, ainsi que la révision de programmes.

Les actions réalisées jusqu'à maintenant sont déjà porteuses d'économie et se poursuivront de manière récurrente, au cours des prochains exercices.

Mesures d'optimisation consolidées (en millions de dollars)

	2019-2020 (Réalisé)	2020-2021 (En cours de réalisation)	2021-2022 (Cible)	2022-2023 (Cible)
Amélioration de la gestion en informatique ¹	-	75,2	134,8	210,0
Meilleurs approvisionnements ²	126,0	282,7	432,7	590,0
Attrition dans l'administration publique	81,9	185,0	260,6	381,0
Révision de programmes	189,6	436,4	624,7	813,0
Total	397,5	979,3	1 452,8	1 994,0

¹ La mise en place d'infrastructures technologiques Québec et la consolidation des centres de traitement informatiques permettront l'atteinte, à terme, des économies visées.

² La mise en place du Centre d'acquisitions gouvernementales permettra l'atteinte, à terme, des économies visées.

Amélioration de la gestion en informatique

Au cours de l'exercice financier 2020-2021, les technologies de l'information ont soutenu efficacement les grandes missions de l'État (fonction publique, Santé et Services sociaux, Éducation et Enseignement supérieur), afin d'atténuer les répercussions de la situation sanitaire sur les services à la population. Malgré les coûts des travaux qui ont dû être réalisés, l'objectif de 75,2 M\$ de réduction des dépenses, qui découle de l'amélioration de la gestion en informatique, a été atteint. Pour l'exercice financier 2021-2022, des



économies de 134,8 M\$ sont toujours prévues. Celles-ci seront rendues possibles par Infrastructures technologiques Québec, notamment grâce aux économies liées à l'exploitation du Réseau intégré de télécommunication multimédia et de la téléphonie mobile, et à la poursuite de la consolidation des centres de traitement informatiques. De plus, les nouveaux projets en ressources informationnelles devront présenter des bénéfices financiers tangibles afin d'être autorisés. À terme, des services communs, tels que le Service québécois d'identité numérique et le système de gestion et d'évaluation des talents, devraient permettre l'atteinte de la cible fixée, par la réduction des coûts d'exploitation liée au délestage des différentes solutions technologiques qui seront remplacées.

Meilleurs approvisionnements

Le 1^{er} septembre 2020, le Centre d'acquisitions gouvernementales a été créé. La mise en place de ce dernier vise notamment à réaliser des économies d'échelle et à fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions en favorisant l'optimisation des acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables. La création du Centre, déjà présent dans plusieurs régions du Québec, permettra donc d'atteindre l'objectif gouvernemental qui est de réaliser des économies de l'ordre de 590,0 M\$ d'ici 2022-2023, tout en contribuant à l'achat québécois grâce à sa connaissance des particularités et des opportunités régionales.

Attrition dans l'administration publique

L'optimisation des effectifs administratifs de l'ensemble de l'administration publique, dont l'objectif est d'atteindre une réduction de 5 000 équivalents temps complet (ETC) d'ici 2022-2023, incluant les sociétés d'État, se poursuit. Jusqu'à présent, les efforts réalisés par les ministères, organismes, réseaux et sociétés d'État permettent de rencontrer les résultats escomptés. Pour l'exercice financier 2021-2022, une cible de réduction des effectifs administratifs de 1 450 ETC est identifiée.

Révision de programmes

En matière de révision de programmes, les travaux se poursuivent au sein des ministères et des organismes afin que les façons de faire soient revues et que les programmes atteignent les objectifs fixés et qu'ils soient administrés de manière efficace et efficiente. La mise en œuvre de diverses mesures en révision de programmes porte à 624,7 M\$ l'économie totale attendue pour l'exercice financier 2021-2022.



LA GESTION DES EFFECTIFS ET DES RESSOURCES HUMAINES

LA GESTION DES EFFECTIFS

Dès le début de l'exercice financier 2020-2021, dans la foulée des mesures d'urgence sanitaire, bon nombre des employés de l'administration publique ont dû s'adapter à la réalité du télétravail. Malgré le contexte particulier qui imposait le passage rapide vers ce mode de fonctionnement, force est de constater que l'ensemble du personnel de la fonction publique et hors fonction publique a rapidement fait preuve d'adaptation, de résilience et d'innovation.

Ce changement important s'étant intégré aux façons de faire traditionnelles, il constitue désormais un important levier de la vision gouvernementale au regard de l'efficacité et de l'amélioration de la performance de l'État. Ainsi, conjugué aux actions déjà entreprises, le télétravail favorisera la flexibilité, la disponibilité et la mobilité de la main-d'œuvre, ainsi que l'amélioration de la dotation des postes en région.

CROISSANCE PRÉVUE DES EFFECTIFS 2021-2022

Les services offerts à la population demeurent une priorité d'action. Dans ce contexte, la croissance des effectifs prévue pour l'exercice 2021-2022 est établie en cohérence avec les mesures annoncées au Budget 2021-2022. Ainsi, une croissance de la consommation des effectifs de l'administration publique totalisant 11 000 ETC est anticipée, en lien avec les nouvelles initiatives et la bonification des services. À celle-ci, une réduction de 1 450 ETC est appliquée afin de poursuivre l'optimisation des effectifs administratifs dans l'administration publique. Il en résulte une croissance nette de la consommation des effectifs assujettis à la Loi sur la fonction publique et hors fonction publique de 9 550 ETC, prévue pour l'exercice financier 2021-2022. L'ajout de ces effectifs représente une augmentation de 1,8 %, se situant à un niveau inférieur à la croissance des dépenses consolidées de 5,4 %.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020-2021

Pour l'exercice financier 2020-2021, le gouvernement escomptait une croissance totale nette de l'effectif de 10 800 ETC, soit 2,1 % par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance devait notamment permettre de rehausser la prestation de services à la population dans les domaines d'activités prioritaires et au regard des besoins gouvernementaux, dont notamment la protection de la jeunesse, les services offerts dans les

centres d'hébergement et de soins de longue durée, la prestation de soins à domicile et le soutien aux élèves.

Globalement, le niveau d'effectifs prévu au 31 mars 2021 s'établit à 537 389 ETC. Comparativement à la consommation réelle de l'exercice précédent, il s'agit d'une croissance de 5,2 % ou de 26 734 ETC. Pour les effectifs de la fonction publique, une croissance de 505 ETC est prévue en 2020-2021, en hausse de 0,7 % par rapport à l'exercice financier 2019-2020. Pour les organismes hors fonction publique, outre les effectifs requis en raison de l'état d'urgence sanitaire, la croissance prévisionnelle est établie à 8 729 ETC ou à 2,0 %.

À cet effet, le personnel du réseau de la santé et des services sociaux a été fortement sollicité pour faire face à l'état d'urgence sanitaire, ce qui a occasionné un besoin d'effectifs additionnels estimé à 17 500 ETC. Cette hausse découle principalement des heures supplémentaires réalisées par l'ensemble du personnel du réseau, ainsi que de l'ajout d'effectifs afin de répondre aux besoins de la population, notamment pour renforcer l'encadrement du personnel en centres d'hébergement et de soins de longue durée et pour intégrer les 10 000 préposés aux bénéficiaires additionnels.

Évolution des effectifs utilisés¹

(en heures rémunérées, en ETC et en %)

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total		
	En milliers d'heures rémunérées	ETC	En milliers d'heures rémunérées	ETC	En milliers d'heures rémunérées	ETC	Variation
Effectifs utilisés en 2018-2019	125 316,5	68 618	786 141,5	430 456	911 458,0	499 074	
Variation	3 080,1	1 686	18 070,8	9 895	21 150,9	11 581	2,4 %
Effectifs utilisés en 2019-2020	128 396,6	70 304	804 212,3	440 351	932 608,9	510 655	
Variation prévue	922,3	505	47 902,0	26 229	48 824,3	26 734	5,2 %
Effectifs prévus en 2020-2021	129 318,9	70 809	852 114,3	466 580	981 433,2	537 389	
La variation prévue comprend :							
Réseau santé et services sociaux – Efforts additionnels du personnel dans le cadre de la pandémie	-	-	31 960,2	17 500	31 960,2	17 500	3,4 %

¹ Voir les notes à la section Renseignements supplémentaires au chapitre Les effectifs des ministères, des organismes, des réseaux du secteur public et des sociétés d'État.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La pandémie de la COVID-19 et ses impacts apportent une nouvelle perspective au développement de la vision gouvernementale en matière de gestion des ressources humaines. Celle-ci se poursuit dans un contexte tout à fait particulier, celui du télétravail qui amène une réalité et des enjeux différents. La transformation numérique est accélérée et doit rapidement être intégrée aux pratiques. Les efforts d'attraction et de sélection de la main-d'œuvre, l'offre de formation, les méthodes de gestion, l'intégration et la mobilisation du personnel doivent être adaptés à cette nouvelle réalité numérique.

L'État doit réinventer ses façons de faire afin d'attirer les meilleurs talents, en vue d'assurer le maintien et le perfectionnement de l'expertise à l'interne, dans un objectif de performance organisationnelle.

La gestion des talents et des ressources humaines est au cœur des défis de tout employeur. Parallèlement, la transformation numérique intégrant de nouvelles compétences et de nouvelles façons de travailler voit le jour, et la fonction publique doit s'y adapter. Les employés et les employées sont au centre de cette transformation, d'où l'importance de bien les soutenir en vue d'offrir à la population des services de qualité et performants.

COMPÉTENCE DU PERSONNEL

Le Secrétariat du Conseil du trésor travaille avec ses partenaires afin de suivre l'évolution des compétences et des métiers, tout en élaborant de nouveaux contenus de formation pour l'ensemble du personnel de la fonction publique. À ce titre, le Secrétariat du Conseil du trésor a élaboré un modèle gouvernemental de développement continu de l'expertise pour les employés et les gestionnaires de la fonction publique. Ce modèle met de l'avant une offre d'apprentissage adaptée au développement de chacun, axée sur l'innovation et le numérique et représentant un levier dans les transformations organisationnelles, ainsi que dans l'atteinte d'une meilleure performance gouvernementale. Des travaux sont en cours afin d'élaborer et de diffuser une offre de formations, en collaboration avec des partenaires publics et privés.

Un éventail de formation sera offert au personnel de la fonction publique, sur des thématiques prioritaires (ex. : sécurité de l'information, protection des renseignements personnels, travail à distance) ou par des parcours de formation s'adressant à des clientèles spécifiques. Cette offre est portée par deux projets phares, soit le Programme de compétences communes pour les nouveaux employés de la fonction publique et un système d'apprentissage en ligne. De plus, un référentiel de compétences révisé et de nouveaux programmes de formation destinés aux gestionnaires sont en élaboration.



DIVERSITÉ ET INCLUSION

À la suite du dépôt du rapport « Le racisme au Québec : tolérance zéro », en décembre 2020, par le Groupe d'action contre le racisme (GACR), le Secrétariat du Conseil du trésor s'est engagé à augmenter, d'ici cinq ans, le taux de présence des membres des minorités visibles au sein de l'effectif de la fonction publique afin qu'il soit représentatif de celui observé au sein de la population active du Québec.

Parallèlement, le Secrétariat du Conseil du trésor maintient ses engagements en matière de diversité et d'inclusion. Il poursuit, notamment, la mise en œuvre du Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023. Le taux de présence de ce groupe dans l'effectif régulier et occasionnel à atteindre en 2023 est de 18,0 %. Au 31 mars 2020, ce taux était de 13,4 %.

Pour rendre les milieux de travail plus inclusifs, du matériel d'information et de sensibilisation est mis à la disposition des gestionnaires et des conseillers en gestion des ressources humaines. Une formation à leur intention sur les différences culturelles et la communication interculturelle sera mise en ligne au cours de l'année budgétaire 2021-2022. Du contenu de formation destiné à l'ensemble des employées et employés est également en cours d'élaboration.

TRANSFORMATION DU MILIEU DE TRAVAIL

Le déploiement de la vision gouvernementale sur la transformation du milieu de travail s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023. Basé sur une approche axée sur les activités, ce déploiement doit s'accélérer en raison des enjeux de main-d'œuvre, mais également en raison de l'implantation pérenne du télétravail dans la fonction publique. Afin que l'ensemble des projets des ministères et organismes soient réalisés conformément aux orientations gouvernementales, le Secrétariat du Conseil du trésor émettra une directive regroupant les grands principes à respecter dans les futurs aménagements d'espaces. Quant à elle, la Société québécoise des infrastructures procédera à la modification de la directive qui encadre la gestion et l'ameublement des espaces.

L'objectif de cette transformation consiste à offrir aux employées et employés de meilleures conditions pour réaliser leurs activités professionnelles. La transformation du mode de gestion, le recours au télétravail et aux technologies, le passage au mode sans-papier, la gestion documentaire et la gestion numérique de l'information ainsi que l'actualisation des espaces en fonction des besoins réels sont la base de cette transformation importante. L'objectif ultime est de valoriser l'expérience employé et de se démarquer à titre d'employeur exemplaire, en cohérence avec une saine gestion des finances publiques et dans un souci d'améliorer la prestation de services aux citoyennes et citoyens.



La réalisation de la vision gouvernementale sur la transformation du milieu de travail étant directement liée au passage au mode sans-papier, à la gestion documentaire et à la gestion numérique de l'information, de même que les enjeux rencontrés lors de la pandémie de COVID-19 en matière de gestion de l'information, requièrent la mise en place de services spécialisés en la matière qui favoriseront l'uniformisation des pratiques.

MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE-CADRE EN MATIÈRE DE TÉLÉTRAVAIL POUR LE PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Stratégie de gestion des ressources humaines 2018-2023 prévoyait également la mise en place de projets pilotes de télétravail. Ceux-ci ont été lancés à l'automne 2018. Un total de 29 projets pilotes a été mis sur pied, lesquels comptaient 860 participants. Plusieurs éléments positifs sont ressortis de ces projets pilotes dont notamment un impact sur la productivité, des économies liées au temps de déplacement, une meilleure conciliation entre le travail et la vie personnelle.

À la suite de l'analyse des projets pilotes, il était prévu qu'une recommandation serait présentée au Conseil du trésor au printemps 2020. Cependant, en raison de la pandémie, l'échéance a été revue.

À la suite de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, le 13 mars 2020, le Secrétariat du Conseil du trésor a assumé un rôle de coordination et de communication tant auprès des différents ministères et organismes qu'auprès des syndicats et associations représentant les employés et le personnel d'encadrement de la fonction publique pour s'assurer d'une réponse concertée et cohérente de l'employeur en matière d'adaptation des conditions de travail et de mode de dispensation de la prestation de service. De plus, afin de coordonner les efforts gouvernementaux en matière de continuité des services essentiels, des communications hebdomadaires organisées par l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCQ) se sont mises en place avec les différents acteurs concernés, dont le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et la Société québécoise des infrastructures.

Dans ce contexte de la pandémie, le gouvernement du Québec a ciblé le télétravail comme étant la forme d'organisation du travail optimale permettant d'assurer la poursuite des activités professionnelles. Dans la fonction publique, il n'a jamais été envisagé que la grande majorité du personnel effectue du télétravail, et ce, à temps plein et pendant plus d'un an.

La crise actuelle a fait évoluer de manière positive les perceptions à l'égard du télétravail, de sorte qu'il est souhaité qu'un encadrement s'applique à l'ensemble des employés de la fonction publique. Les directions des ressources humaines des ministères et organismes et les syndicats et associations ont été consultés sur un projet de politique-cadre à l'automne 2020. La politique-cadre en matière de télétravail sera mise en

vigueur au moment opportun. Elle favorisera notamment l'atteinte de l'objectif de régionalisation des emplois.

REFONTE DE LA DOTATION DU PERSONNEL DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Afin de permettre à la fonction publique d'attirer au moment opportun les meilleurs talents, des modifications substantielles seront amenées au processus de dotation. Les modifications législatives requises pour la mise en œuvre d'une façon de faire arrimée aux nouvelles tendances et pratiques se poursuivent. L'adoption du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions, déposée en juin 2020, devrait permettre d'acquérir une plus grande agilité en matière de dotation des emplois et, de ce fait, de répondre aux enjeux de main-d'œuvre des ministères et des organismes.

RÉGIONALISATION DE 5 000 EMPLOIS DU SECTEUR PUBLIC

Le gouvernement du Québec a fait du développement économique régional l'une des priorités de son premier mandat. Il s'est engagé, notamment à régionaliser 5 000 postes du secteur public sur un horizon de 10 ans.

Depuis la pandémie, la nécessité d'assurer un soutien économique à nos régions n'est que plus apparente. Cette situation extraordinaire a effectivement mené à un besoin d'adaptation rapide des organisations par le déploiement à grande échelle du télétravail. Dorénavant, les employés de l'État qui habitent en région pourront, lorsque leurs fonctions leur permettent, effectuer du télétravail partout au Québec. En complément, la relocalisation d'équipes dont la mission et les services à la population répondent aux besoins des régions sera encore envisagée.

Il est également envisagé de déployer des pôles gouvernementaux sur l'ensemble du territoire québécois. Ces pôles permettraient d'une part d'offrir des espaces de bureaux flexibles et des salles pouvant être utilisées ponctuellement par les employés en télétravail. D'autre part, les pôles auraient des espaces de prestation de service pour les employés occupant des postes requérant une présence physique auprès de clientèles.

Afin d'évaluer le potentiel de régionalisation des employés du secteur public, le Secrétariat du Conseil du trésor a réalisé en novembre 2019 un premier exercice de consultation. À la lumière des nouvelles opportunités générées par le télétravail, un second exercice de consultation est en cours. Ainsi, le Secrétariat du Conseil du trésor poursuit sa collaboration avec les ministères et organismes afin de finaliser l'élaboration du Plan de régionalisation des 5 000 postes du secteur public, dont la diffusion est prévue au printemps 2021.

Les informations fournies jusqu'à présent par les ministères et organismes de la fonction publique et les organismes hors fonction publique ciblés lors de ce second exercice démontrent que plus de 400 postes ont été régionalisés entre octobre 2018 et février 2021. Le plan gouvernemental de régionalisation comprendra une cible précise de postes à régionaliser qui sera déterminée par le Secrétariat du Conseil du trésor. Cette cible tiendra compte du plan de régionalisation fourni par chacune des organisations auquel s'ajoutera un nombre déterminé afin d'atteindre l'objectif de 5 000 postes d'ici 2028.

LE RENOUVELLEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conventions collectives de quelque 550 000 employées et employés syndiqués des secteurs de la santé, de l'éducation et de la fonction publique sont venues à échéance le 31 mars 2020. Dans le cadre des négociations pour leur renouvellement, les offres du gouvernement ont été présentées, en décembre 2019, aux représentants syndicaux. Celles-ci proposaient des paramètres salariaux de 7,0 %, sur cinq ans ainsi que le versement d'une somme forfaitaire de 1 000 \$ à toute personne salariée qui assurera une prestation de travail effective au 31 mars 2020 et qui aura atteint le maximum de son échelle salariale à cette date. Ce montant forfaitaire vise à reconnaître l'apport du personnel, alors que les autres propositions étaient modulées afin d'accorder une considération particulière à certaines catégories d'emplois comme les préposés aux bénéficiaires et les enseignants ainsi qu'à la santé globale des salariés de l'État dans le respect de ses grandes priorités.

Alors que la négociation en était à ses premiers mois aux tables centrales et sectorielles, le contexte de la crise sanitaire est survenu en bouleversant les façons de faire habituelle. La négociation a néanmoins pu se poursuivre, le gouvernement ayant convié les associations syndicales à une négociation qui se voulait accélérée afin d'offrir une stabilité permettant, par la suite, de conjuguer tous les efforts exigés par la pandémie.

En vue de dégager une entente, le gouvernement a déposé, dans la semaine du 18 mai 2020, de nouvelles propositions sur trois ans aux différentes tables centrales et, malgré le contexte économique, il a maintenu les propositions monétaires du dépôt de décembre 2019. Les offres du gouvernement permettraient aux employés des secteurs public et parapublic de maintenir leur pouvoir d'achat puisque celles-ci dépassent l'inflation anticipée.

Le gouvernement a également fait connaître ses propositions pour des mesures propres à chacun des secteurs de la fonction publique, des centres de services scolaires et des commissions scolaires, des collèges ainsi que de la santé et des services sociaux. En plus de chercher à améliorer la qualité des services et de reconnaître l'expertise et la compétence du personnel du secteur public, ces propositions abordent plusieurs enjeux liés à l'organisation et à la charge de travail.

À la suite des avancées avec certaines organisations syndicales ainsi que certaines ententes convenues à la fin de 2020, notamment avec la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), les discussions se poursuivent à l'ensemble des tables de négociation, tant centrales que sectorielles toujours dans le but de dégager d'autres ententes dans les meilleurs délais.

Les offres du gouvernement représentent une augmentation récurrente de 6,2 % sur trois ans, soit des paramètres salariaux de 5,0 % sur trois ans, des bonifications aux conditions de travail des salariés visés par les priorités gouvernementales, à savoir la réussite éducative (enseignants), l'accessibilité aux soins pour la clientèle en hébergement de longue durée ou recevant des soins à domicile (préposés aux bénéficiaires) et sur la santé globale des personnes salariées ainsi que des enveloppes monétaires dédiées aux tables sectorielles visant à l'amélioration des conditions de travail et à l'attraction et la rétention du personnel. Le gouvernement a également bonifié son offre par l'ajout d'une deuxième mesure de reconnaissance, soit le versement d'un montant forfaitaire, d'un minimum de 600 \$ à toute personne salariée en proportion des heures travaillées entre la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. L'offre gouvernementale représente des bonifications totales pour la période de 8,2 %.

Cadre financier de négociation (en pourcentage)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total 3 ans
Paramètres salariaux	—	1,75	1,75	1,50	5,00
Autres bonifications récurrentes	—	0,40	0,40	0,40	1,20
Total récurrent	—	2,15	2,15	1,90	6,20
IPC¹	—	0,84	1,86	2,17	4,87
Montants forfaitaires non récurrents	1,00	1,00	—	—	2,00
Sommes consenties sur une base annuelle	1,00	3,15	2,15	1,90	—
Effort total du gouvernement pour la période	—	—	—	—	8,20

¹ IPC : Indice des prix à la consommation.

BILAN DES TRAVAUX DE L'INSTITUT DE LA PERTINENCE DES ACTES MÉDICAUX

L'Institut de la pertinence des actes médicaux (l'Institut) mis en place suivant l'entente conclue, en décembre 2019, entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) s'est vu confier le mandat d'adopter des mesures de pertinence des actes médicaux afin de réduire la rémunération des médecins spécialistes. Au terme de l'entente, le 31 mars 2023, 240,0 M\$ d'économies de pertinence récurrentes et 450,0 M\$ d'économies sur la durée de l'entente devront être réalisés.

Pour l'année 2020-2021, les objectifs d'économies de pertinence de l'Institut sont de l'ordre de 70,0 M\$ et leurs réalisations sont en cours. Actuellement, les mesures d'économies adoptées représentent 50,0 M\$. Le solde de 20,0 M\$ demeure à adopter ou pourra être reporté en tout ou en partie à l'année 2021-2022, le tout en conformité avec l'entente.

Ainsi, les décisions de l'Institut ont permis d'abroger plusieurs actes médicaux pouvant être facturés, tel que :

- le supplément pour services médicaux dispensés à un patient en isolement;
- la prime d'assiduité pour les chirurgiens et anesthésistes;
- le supplément pour la prise en charge et le suivi des patients âgés de plus de 85 ans;
- la lecture seule de l'angiographie coronarienne en radiographie diagnostique;
- la réduction du nombre d'heures de formation continue pouvant être rémunérée;
- la radiographie des sinus.

Ces modifications dans le mode de facturation des médecins spécialistes permettent de s'assurer que les soins adéquats seront offerts au moment indiqué et par les bonnes ressources professionnelles de la santé. Les décisions de l'Institut ont permis de restreindre et d'éliminer la facturation d'actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.

À partir des sommes récupérées de 1,6 G\$ suivant la baisse de la rémunération des médecins spécialistes, des économies dégagées et des décisions de l'Institut, des investissements ont permis d'améliorer les soins spécialisés offerts aux patients. L'Institut a identifié différents projets de réinvestissement dont les coûts seront financés à compter de l'exercice financier 2021-2022.

Économies dégagées de l'enveloppe des médecins spécialistes (en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Mesures de pertinence de l'Institut ¹	-	-	70,0	140,0	240,0	450,0
Autres mesures d'économie	69,2	208,9	243,0	288,4	345,2	1 154,7
	69,2	208,9	313,0	428,4	585,2	1 604,7

¹ L'Institut est chargé d'identifier et d'adopter des mesures de pertinence des actes médicaux visant à restreindre ou éliminer la facturation d'actes médicaux inappropriés, rendus à des fréquences excessives ou non conformes aux bonnes pratiques médicales.



NÉGOCIATION AVEC LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC

Rappelons que le gouvernement et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ont mis sur pied un forum de discussion portant sur :

- l'écart de rémunération avec l'Ontario;
- l'écart de rémunération entre les omnipraticiens et les médecins spécialistes québécois;
- l'amélioration de l'accessibilité aux soins par une part accrue de la rémunération sur la base de capitation.

Comme première étape vers une augmentation de la proportion de la rémunération versée sur la base de capitation, le gouvernement a inscrit, dans ses priorités, l'objectif que les patients aient accès à un médecin de famille en temps opportun.

Au cours de la dernière année, les échanges entre les parties ont été restreints en raison du contexte de la pandémie et notamment du besoin de la dispensation des services par les médecins omnipraticiens en CHSLD. Les discussions ont repris récemment.



LA PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

Depuis 2018, le gouvernement a fait le choix d'investir dans les services publics pour placer le citoyen au cœur de l'action. Toutefois, la croissance des dépenses ne peut, à elle seule, suffire à préserver la qualité des services publics. Il faut aussi veiller à ce que chaque dollar investi le soit au bon endroit et qu'il soit utilisé de manière responsable.

Dans cette optique, le gouvernement vise à renforcer la performance globale de l'Administration gouvernementale par une gestion rigoureuse, efficace et transparente qui permet d'en faire plus pour le citoyen. Ainsi, un important virage a été amorcé pour optimiser l'application de la Loi sur l'administration publique, instaurer une culture de gestion axée sur les résultats et revoir les programmes et les pratiques des ministères pour accroître leur efficience.

OPTIMISATION DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le virage vers une meilleure application de la Loi sur l'administration publique s'est amorcé avec la révision des plans stratégiques des ministères. Arrimés à la durée du cycle électoral, ces plans présentent désormais les priorités d'actions gouvernementales ainsi que des indicateurs de performance permettant de mesurer l'atteinte de résultats concrets pour la population.

Depuis l'exercice financier 2019-2020, le gouvernement rend public un tableau de bord permettant d'apprécier, en toute transparence, l'atteinte des engagements stratégiques des ministères. Une première mise à jour réalisée en décembre 2020 permet de rendre compte de l'évolution des résultats, à savoir :

- La note de performance globale des ministères passe de 53,0 % à 82,0 %, avec 19 ministères sur 20 qui obtiennent une cote verte, comparativement à 2 en 2017-2018;
- La note de qualité des plans stratégiques et des engagements envers la clientèle passe de 64,0 % à 89,0 %, avec 20 ministères au vert, comparativement à 9 en 2017-2018;
- Ces engagements sont davantage respectés avec un taux d'atteinte des cibles qui passe de 41,0 % à 73,0 % et 13 ministères au vert, comparativement à 1 en 2017-2018.

Par ailleurs, dans le contexte de la crise sanitaire, afin d'assurer la pertinence des actions présentées aux plans stratégiques, les ministères ont été invités à actualiser leur plan stratégique 2019-2023. La mise à jour de ces plans a été rendue publique à l'hiver 2021.

Les rapports annuels de gestion des ministères ont aussi été revus et normalisés, permettant d'améliorer la présentation de l'information et faciliter l'appréciation de la performance des ministères. Entre autres, les ministères doivent désormais fournir plus d'explications lorsque les cibles du plan stratégique ne sont pas réalisées et présenter un plan d'action pour garantir leurs atteintes, dans l'exercice suivant.

Le rapport annuel de la présidente du Conseil du trésor concernant l'application de la Loi sur l'administration publique a aussi été revu pour qu'il soit axé sur la performance. L'édition 2018-2019, déposée à l'Assemblée nationale au printemps 2020, présente maintenant une analyse de la performance de chaque ministère en fonction d'un nouvel indice, basé sur des données publiques validées et corroborées, qui sera déployé graduellement.

Par ailleurs, afin de contribuer à une saine gouvernance et d'appuyer la performance des ministères et des organismes, le gouvernement a adopté une nouvelle directive pour encadrer la pratique de l'audit interne. Cette directive entrera en vigueur le 1^{er} juin 2021 et vise à assurer l'intégration des meilleures pratiques, basées sur les normes internationales et celles actuellement en usage dans les sociétés d'État.

Enfin, le Secrétariat du Conseil du trésor a poursuivi le développement d'un pôle d'expertise gouvernementale dans l'application de la Loi sur l'administration publique et la gestion axée sur les résultats. Ce pôle d'expertise développe l'encadrement et l'accompagnement des ministères et des organismes. Il a aussi pour responsabilité d'analyser la performance des organisations et de les appuyer dans l'amélioration de celle-ci au moyen de conseils, d'outils et de formations. De plus, en partenariat avec l'Université Laval, une chaire de recherche en évaluation économique des programmes publics a été mise en place permettant à l'Administration gouvernementale d'enrichir ses analyses et de prendre de meilleures décisions, dans l'intérêt de tous. Pour ce faire l'utilisation de techniques avancées d'évaluation impliquant l'utilisation de banques de données, d'intelligence artificielle et de méthodes statistiques complexes sera développée.

PROCHAINES ÉTAPES VISANT À INSTAURER UNE CULTURE DE GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Dans une démarche d'amélioration continue, le Tableau de bord de la performance des ministères sera bonifié au cours de l'exercice financier 2021-2022 par l'ajout des résultats des grands organismes du gouvernement. Le contenu des rapports annuels de gestion sera également analysé en vue de poursuivre

leur optimisation. En effet, de nombreuses exigences se sont ajoutées au fil des ans et un recentrage pourrait être opportun dans un contexte de modernisation.

À l'instar de l'exercice réalisé pour les plans stratégiques, les ministères et les organismes devront revoir leur déclaration de services aux citoyennes et citoyens. L'objectif est d'assurer que cet instrument présente :

- une information normalisée, d'une organisation à l'autre;
- une information à jour et munie d'engagements mesurables en termes de niveau et de qualité de services pour mieux répondre aux attentes de la population.

Par ailleurs, afin de soutenir l'instauration des meilleures pratiques, le Conseil du trésor entend adopter de nouvelles orientations gouvernementales en matière de gestion intégrée des risques. Une équipe spécialisée du Secrétariat du Conseil du trésor sera mise en place pour accompagner les organisations dans la mise en œuvre des orientations. De plus, le Secrétariat du Conseil du trésor poursuivra ses travaux en vue d'assurer une application rigoureuse de la Directive concernant l'évaluation de programme, par les ministères et les organismes, ainsi que le développement de l'expertise en la matière. En outre, une équipe spécialisée en amélioration continue sera créée afin de soutenir l'instauration d'une culture de performance et de qualité des services au sein des organisations.

Enfin, l'édition 2019-2020 du rapport de la présidente du Conseil du trésor sur l'application de la Loi sur l'administration publique sera déposée au printemps 2021. L'analyse de la performance des organisations sera bonifiée par l'ajout de données relatives à la saine gestion des ressources humaines, financières, immobilières, informationnelles et contractuelles. L'intégration des bonnes pratiques en gestion axée sur les résultats et le développement durable seront également évalués.

LA RÉVISION DES PROGRAMMES POUR SOUTENIR LA PERFORMANCE ET TRANSFORMER L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Dans le contexte de la crise sanitaire et de la reprise de l'économie, il est plus que jamais important de veiller à une utilisation optimale des ressources. Ainsi, le gouvernement poursuit son chantier visant la révision des programmes afin d'assurer une saine utilisation des budgets et l'atteinte des objectifs stratégiques qu'il s'est fixés.

Cette démarche d'amélioration continue mise notamment sur les initiatives déployées durant la pandémie pour accroître l'efficience, comme le télétravail et le virage numérique, et propose :



- Implanter des changements durables permettant d'assurer la qualité des services à la population;
- Remettre en question la pertinence des programmes pour s'assurer qu'ils répondent toujours aux besoins de la population;
- Pour les programmes jugés pertinents, s'assurer qu'ils sont administrés de manière efficace et efficiente;
- Alléger les structures et les processus pour accroître l'agilité, sans diminuer la rigueur et l'intégrité décisionnelle;
- Éviter les dédoublements et briser les silos en favorisant le partage et la mise en commun d'expertises, de ressources, de services ou d'actifs;
- Éliminer les étapes sans valeur ajoutée pour le citoyen et optimiser les processus en appliquant les techniques reconnues d'amélioration continue;
- Améliorer la productivité et moderniser la prestation de services aux citoyens en misant sur la transformation numérique;
- Optimiser l'utilisation des espaces avec le télétravail, le sans-papier et les nouveaux modes d'aménagement;
- Accroître la performance et l'imputabilité des organisations pour répondre avec plus d'efficacité aux attentes des citoyens.

Ainsi, à l'instar des plans stratégiques, chaque ministère devra réaliser un plan triennal de révision de ses programmes 2020-2023, visant l'optimisation des façons de faire. Les objectifs et les cibles recherchés, qui feront l'objet d'une reddition de comptes et d'un suivi, permettront d'améliorer la qualité des services à la population et généreront des gains d'efficacité récurrents de plus de 800,0 M\$, d'ici 2022-2023. Par ailleurs, des projets de révision à portée interministérielle ou gouvernementale seront réalisés et permettront d'accroître l'efficacité et l'agilité de l'État.



PRINCIPAUX PROJETS EN COURS OU À VENIR

Le Secrétariat du Conseil du trésor réalisera ou soutiendra la révision de certains projets visant l'efficience administrative, la simplification des démarches et l'amélioration de la prestation de services à la population. Ces projets concernent notamment :

- Élaboration d'orientations pour optimiser l'utilisation des espaces gouvernementaux avec le télétravail, le sans-papier, le nouveau mode d'aménagement et le regroupement de bureaux (Secrétariat du Conseil du trésor);
- Optimisation de la gestion de la flotte gouvernementale de véhicules pour dégager des gains d'efficience en matière d'acquisitions et d'entretien ainsi que pour favoriser le virage vers l'électrification des transports (ministère des Transports);
- Regroupement, sous Revenu Québec, des activités gouvernementales de récupération des sommes dues à l'État pour améliorer l'efficience, assurer l'équité entre les débiteurs et mieux accompagner les clientèles (Revenu Québec / Secrétariat du Conseil du trésor);
- Révision continue des programmes d'aide financière normés autorisés par le Conseil du trésor pour évaluer s'ils atteignent les objectifs pour lesquels ils ont été créés, pour éliminer les chevauchements et pour en assurer l'optimisation (Secrétariat du Conseil du trésor);
- Simplification des démarches administratives et meilleur accompagnement des personnes handicapées et de leur famille dans l'accès aux mesures et aux programmes (Office des personnes handicapées du Québec);
- Simplification des démarches administratives pour les personnes à la suite du décès d'un proche et meilleur accompagnement des proches aidants (ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- Modernisation des règles entourant la protection des personnes vulnérables ou inaptes, meilleur accompagnement de la clientèle et transformation numérique du Curateur public (Curateur public);
- Mise en œuvre du Service québécois d'identité numérique pour une accessibilité accrue aux services en ligne, une plus grande efficience dans la gestion des informations personnelles et la prise en compte des enjeux de sécurité et de risques de fraude liés à l'identité (Secrétariat du Conseil du trésor);
- Poursuite du déploiement du plan de transformation et de modernisation du système de justice (ministère de la Justice);
- Suivi des travaux de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (Institut de la pertinence des actes médicaux, Fédération des médecins spécialistes du Québec et ministère de la Santé et des Services sociaux).

Bilan gouvernemental en révision des programmes
Projets de révision réalisés par les ministères et les organismes, depuis 2018

- Abolition du Centre de services partagés du Québec et création d'Infrastructures technologiques Québec et du Centre d'acquisitions gouvernementales (Secrétariat du Conseil du trésor);
- Amélioration des services numériques pour la clientèle étudiante, incluant celle apportée au site Internet de l'Aide financière aux études, pour permettre la consultation en temps réel sur les appareils mobiles et la messagerie sécurisée (ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur);
- Réorganisation de la gouvernance des services scolaires par l'abolition des élections scolaires et la transformation des commissions scolaires en centres de services gérés par des conseils d'administration (ministère de l'Éducation);
- Révision de la mission d'Investissement Québec et intégration du Centre de recherche industriel du Québec pour un meilleur soutien au développement des entreprises et de l'économie du Québec (ministère de l'Économie et de l'Innovation);
- Révision de la gouvernance du Fonds vert, incluant l'abolition du Conseil de gestion du Fonds vert et de Transition énergétique Québec (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles);
- Modernisation de la mission de la Régie des installations olympiques par la création de la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (ministère du Tourisme);
- Transfert, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de l'élaboration des politiques et des programmes en habitation de la Société d'habitation du Québec (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation);
- Modernisation des règles de publicité foncière pour favoriser la diffusion de l'information géospatiale, éliminer les doublages, compléter l'informatisation du registre foncier et diminuer les délais de traitement (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles);
- Lancement du Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025, qui prévoit 44 mesures concrètes pour alléger le fardeau administratif des entreprises (ministère de l'Économie et de l'Innovation);
- Amélioration du Centre de relations avec la clientèle et des services en ligne de Retraite Québec (Retraite Québec);
- Révision du rôle de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec);
- Création de l'Institut de la pertinence des actes médicaux (Institut de la pertinence des actes médicaux, Fédération des médecins spécialistes du Québec et ministère de la Santé et des Services sociaux).

LA GESTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES : UN SOUTIEN ESSENTIEL À LA MISSION DE L'ÉTAT

Par l'avancement de la technologie et le soutien des ressources informationnelles, le fonctionnement de l'administration de l'État et la qualité des services offerts à la population ont pu se poursuivre quasi normalement, et ce, malgré la crise sanitaire qui perdure depuis le 13 mars 2020. Rapidement, le télétravail s'est implanté et bon nombre d'employés ont pu poursuivre leurs activités habituelles.

À divers niveaux, des outils technologiques adaptés ont été déployés pour répondre aux divers besoins de la population, notamment en matière d'éducation et de santé, et en respect des mesures sanitaires.

Au moment même où les organisations recouraient de manière plus soutenue aux technologies de l'information, de nombreuses cyberattaques ont été recensées. À ce titre, le Québec n'y a pas échappé, mais a su démontrer la force de son organisation.





LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE : DES ORGANISMES PUBLICS ENGAGÉS, DES PROJETS ACCÉLÉRÉS

Les contraintes liées à la prestation de services traditionnels ont incité les organismes publics à intensifier le développement et l'utilisation de leurs services numériques. Grâce à l'impulsion donnée par la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023, le Québec a connu une accélération notable des travaux qui ont mené à de nouveaux services numériques intuitifs, intelligents et accessibles.

Dans le domaine de la justice, les audiences virtuelles ont permis à plusieurs justiciables de voir leur cause entendue sans être physiquement présents dans les salles d'audience. De plus, l'utilisation accrue des technologies de visioconférences a éliminé la nécessité de déplacements des prévenus entre les établissements de détention et les palais de justice, de même que pour le domaine de la santé, de limiter les déplacements pour l'obtention d'une ordonnance. Le dépôt de plusieurs autres types de procédures administratives en ligne est aussi un autre exemple d'accélération des projets de services numériques.

La situation sanitaire a placé plusieurs Québécoises et Québécois dans la nécessité de se chercher un emploi. Le nouveau service numérique Jetravaille! facilite désormais le jumelage entre les personnes à la recherche d'un emploi et les entreprises qui affichent des postes. De plus, le service Mon dossier – Aide à l'emploi – Assistance sociale offre maintenant la possibilité à la clientèle de l'aide sociale, de la solidarité sociale et du programme Objectif emploi de pouvoir bénéficier, elle aussi, des services numériques.

Par ailleurs, depuis décembre 2020, les citoyennes et les citoyens peuvent suivre l'évolution de l'atteinte des cibles de la transformation numérique gouvernementale. À cet effet, la publication du Baromètre numériQc présente les résultats des 20 ministères du gouvernement ainsi que ceux de cinq grands organismes⁷. Ces résultats témoignent de l'engouement pour la transformation numérique et du levier qu'elle constitue pour l'amélioration des services publics et le rehaussement de la performance de l'Administration publique.

Au cours de l'année 2021-2022, plusieurs autres projets de transformation numérique seront réalisés au bénéfice de la population. Les travaux visant à mettre à la disposition des Québécoises et des Québécois une identité numérique se poursuivent. À l'automne 2021, une première étape de ce projet sera complétée et permettra le remplacement du service d'authentification clicSÉCUR citoyen et l'arrimage avec les services numériques aux citoyens de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Enfin, le 22 octobre dernier, le gouvernement a officiellement intégré le programme local du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), une organisation d'envergure internationale. Il rejoint les États

⁷ Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Société de l'assurance automobile du Québec, Régie de l'assurance maladie du Québec, Revenu Québec, Retraite Québec



fondateurs du Partenariat, au sein duquel ces derniers collaborent à l'élaboration de plans d'action qui favorisent des gouvernements plus transparents, inclusifs et participatifs.

LA CYBERDÉFENSE : UN RÉSEAU ORGANISÉ, DES MESURES CONCRÈTES DÉPLOYÉES

En mars 2020, le gouvernement a rendu publique la Politique gouvernementale en cybersécurité. Cette dernière s'articule autour de quatre axes, visant principalement la protection des citoyens et des entreprises ainsi que des actifs informationnels gouvernementaux. Des mesures clés soutiennent de manière concrète la mise en œuvre de cette Politique.

Un réseau gouvernemental totalement dédié à la cybersécurité, coordonné par le Centre gouvernemental de cyberdéfense du Secrétariat du Conseil du trésor, a été créé. Ce réseau est en mesure de réagir efficacement aux attaques des cyberpirates et aux menaces d'autres natures.

Afin d'assurer une protection maximale des actifs informationnels gouvernementaux, tous les organismes publics ont reçu la consigne de mettre en œuvre des actions visant à rehausser les niveaux de sécurité, incluant la formation du personnel, élément clé de toute stratégie de cybersécurité. Grâce à un partenariat avec l'Académie de la transformation numérique de l'Université Laval, des capsules de formation sont maintenant disponibles à l'ensemble du personnel de la fonction publique.

Au cours de l'exercice financier 2021-2022, différents travaux seront réalisés en vue d'assurer que les mesures de protection des actifs informationnels ayant été mises en œuvre peuvent contrer efficacement les attaques des cyberpirates.

L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE SOUTENUE PAR LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES : UNE ÉQUIPE DÉDIÉE, UNE PERFORMANCE REHAUSSÉE

Sous la responsabilité du Comité de gouvernance en ressources informationnelles, trois nouveaux sous-comités (Transformation numérique et services communs, Ressources, performance et évolution de la gouvernance, Sécurité de l'information et données gouvernementales) ont été créés en 2020-2021, permettant d'assurer la participation active des dirigeants de l'information. À cet effet, rappelons que le Comité de gouvernance a notamment pour rôle d'identifier des opportunités d'optimisation, de partage et de mise en commun de services en ressources informationnelles et d'actifs informationnels.



Au chapitre des investissements, dans le contexte de la crise sanitaire, l'exercice financier 2020-2021 s'annonce être une année record. Par ailleurs, pour la période 2021-2031, le gouvernement entend investir plus de 7,2 G\$ en ressources informationnelles, dont 847,8 M\$ pour l'exercice financier 2021-2022.

Parallèlement, en considération des enjeux relatifs au recrutement et à la rétention de la main-d'œuvre, une meilleure coordination des grands projets de l'État en technologie de l'information s'impose. L'analyse des plans de transformation numériques des organismes publics permettra d'obtenir un portrait de la situation actuelle. La consolidation de ceux-ci au sein d'un portefeuille de projets gouvernemental est envisagée, lequel proposera une vision de développement des services numériques cohérente, basée sur une architecture d'entreprise solide et supportée par les meilleures technologies.

De plus, le gouvernement entend rendre publique, au cours du printemps 2021, une stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'Administration publique ainsi qu'un plan d'action portant sur la gestion des données gouvernementales.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, Infrastructures technologiques Québec (ITQ) a débuté ses activités en tant que responsable de la réalisation de plusieurs projets d'envergure, dont la Consolidation des centres de traitement informatiques et le premier volet du Service québécois d'identité numérique. Par sa fonction de courtier en infonuagique, ITQ facilite l'accès des organismes publics à des solutions infonuagiques provenant de fournisseurs répondant à des exigences en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels. Avec la publication de son offre de services en mars 2021, ITQ est un partenaire incontournable pour les organismes publics et un pôle d'expertise technologique de premier ordre dans l'Administration publique.



LES MARCHÉS PUBLICS

La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences importantes pour l'économie du Québec et ses entreprises. Pour y faire face, le gouvernement a mis en œuvre plusieurs initiatives, dont l'adoption de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures, en décembre 2020, et l'annonce du Plan d'action pour le secteur de la construction le 21 mars dernier.

Outre ces interventions, l'État dispose d'un puissant levier additionnel puisqu'il est le principal donneur d'ouvrage au Québec. En effet, en 2018-2019, ce sont 23 744 contrats de 25 000 \$ et plus qui ont été conclus, pour une valeur totale de plus de 12,0 G\$.

Dans ce contexte, le gouvernement entend mettre à profit les marchés publics afin de favoriser la relance de l'économie, notamment en posant des gestes concrets qui faciliteront, dans le respect des accords commerciaux, l'achat québécois, et en donnant davantage d'agilité aux organismes publics, le tout, en maintenant et rehaussant encore davantage nos standards en matière d'intégrité.

ACHAT QUÉBÉCOIS

Les entreprises québécoises, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), sont des moteurs de développement économique qui contribuent à la vitalité de leurs communautés. Puisque les marchés publics constituent un levier privilégié pour favoriser leur développement, le gouvernement se dotera d'une stratégie qui permettra aux entreprises québécoises d'avoir plus facilement accès aux marchés publics.

UNE STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DES MARCHÉS PUBLICS

La pandémie de la COVID-19 nous a incité à revoir nos pratiques et a mis en évidence la nécessité de recourir à de nouvelles façons de faire en matière de gestion contractuelle. Cette situation démontre l'importance d'en faire davantage pour que les entreprises québécoises puissent plus facilement avoir accès aux marchés publics et jouer pleinement leur rôle de moteur de développement économique.

Ainsi, le gouvernement entend mettre en œuvre une stratégie qui permettra aux organismes publics d'être davantage stratégiques dans leurs acquisitions en utilisant des mécanismes mettant en valeur les entreprises et le contenu québécois comme l'allotissement ou l'utilisation de marge préférentielles. Ils seront mieux outillés pour utiliser le levier des acquisitions gouvernementales dans le but de maximiser l'apport des entreprises et des produits québécois au développement économique du Québec, et ce, dans le respect



des accords de libéralisation des marchés publics. Reposant sur des orientations ambitieuses, la stratégie visera à faciliter l'accès des entreprises québécoises aux contrats publics et à renforcer l'expertise gouvernementale requise à cette fin.

Faciliter l'accès des entreprises québécoises aux contrats publics

Afin d'accroître le nombre d'entreprises qui participent aux contrats publics, des mesures concrètes seront prévues afin de les accompagner et de les sensibiliser aux démarches à entreprendre pour faire affaire avec l'État. Ainsi, divers outils, tels qu'un répertoire des fournisseurs dans le système électronique d'appels d'offres, seront mis en œuvre pour accompagner efficacement les entreprises, notamment les PME.

Renforcer l'expertise gouvernementale en matière d'acquisition

La consolidation et le développement, au sein des organismes publics, de nouvelles connaissances et méthodes de travail en matière d'acquisition constituent un élément fondamental afin que les marchés publics puissent jouer pleinement leur rôle de levier auprès des entreprises québécoises.

Dans le but de soutenir les organismes publics et renforcer l'expertise en matière d'acquisition, différentes mesures seront mises en œuvre telles que des formations et des guides d'accompagnement.

LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES EN APPUI AU RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE ET À L'ACHAT QUÉBÉCOIS

Le gouvernement a déjà posé des actions significatives en matière d'acquisitions, notamment avec la création du Centre d'acquisitions gouvernementales. La création de ce nouvel organisme visait notamment à y concentrer une expertise poussée en matière d'acquisitions afin de soutenir les organismes publics qui ne possèdent pas les ressources spécialisées requises. L'apport du Centre dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale des marchés publics sera donc important.

Par ailleurs, le Centre étant déjà présent dans plusieurs régions du Québec, il dispose d'une grande connaissance des particularités et des opportunités régionales. Ainsi, il pourra déployer des stratégies d'acquisition qui prendront notamment en considération les impacts sur l'économie régionale, et ce, dans le respect des accords de libéralisation des marchés publics. De surcroît, ces stratégies permettront à des entreprises québécoises d'offrir leurs produits et de se démarquer. Encore ici, la contribution du Centre à l'achat québécois sera significative.



Enfin, la création de ce nouvel organisme, dans un souci de saine gestion des fonds publics, contribuera également à l'atteinte d'un autre grand objectif gouvernemental, soit la réalisation d'économies d'échelle grâce à l'augmentation de la part des achats regroupés au sein des organismes publics. Ainsi, la mise en opération du Centre devrait permettre d'atteindre, à terme en 2022-2023, l'objectif gouvernemental de 590,0 M\$ d'économies.

AGILITÉ DES ORGANISMES PUBLICS ET AMÉLIORATION DE LA CONCURRENCE

Afin d'atténuer les conséquences de la situation exceptionnelle causée par la pandémie de la COVID-19, la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure a été adoptée en décembre dernier. Celle-ci identifie les projets d'infrastructure visant à favoriser la relance de l'économie qui peuvent bénéficier de mesures temporaires spécifiques, dans le but de permettre un démarrage plus rapide des chantiers.

Par ailleurs, avec son Plan d'action pour le secteur de la construction, le gouvernement se donne également des moyens concrets pour s'assurer d'une relance économique solide.

Dans le cadre des travaux entourant ces chantiers, il est apparu opportun de mettre en place des mesures qui permettront d'offrir davantage d'agilité aux organismes publics dans l'adjudication de leurs contrats et d'améliorer la concurrence en offrant la possibilité à plus d'entreprises de participer aux contrats publics.

Modifications à la réglementation

Afin de mieux accompagner les organismes publics dans le contexte de la relance économique et donner davantage d'agilité, le gouvernement entend déposer, au cours du printemps 2021, un projet de règlement qui s'inspirera des meilleures pratiques observées en matière de marchés publics et qui donnera également suite à des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.

Bonification des contrats à exécution sur demande

La réglementation actuelle permet aux organismes publics de conclure des contrats à exécution sur demande pour des services professionnels ou des travaux de construction avec une ou plusieurs entreprises. Afin de permettre à plus d'entreprises de participer aux marchés publics, et ainsi d'augmenter

la concurrence, ce type de contrat sera bonifié. Certains organismes publics pourront donc y avoir recours pour des services professionnels (architecture, arpentage et génie) et pour des travaux de construction.

REHAUSSEMENT DU RÉGIME D'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Le gouvernement souhaite favoriser la relance économique et l'achat québécois tout en offrant davantage d'agilité aux organismes publics en matière d'acquisition. L'atteinte de ces objectifs s'accompagnera du rehaussement du régime d'intégrité des marchés publics puisque la transparence, l'équité et la saine concurrence sont les principes fondamentaux à la base de la confiance du public.

Après quelques années d'application du régime d'intégrité des marchés publics prévu à la Loi sur les contrats des organismes publics, il s'avère opportun de revoir certaines dispositions législatives afin de l'optimiser et de supporter davantage l'Autorité des marchés publics dans la réalisation de son mandat.

En effet, la Loi sur l'accélération de certains projets d'infrastructure a confié à l'Autorité des marchés publics un pouvoir accru de surveillance à l'égard des contrats publics et sous-contrats publics découlant des 180 projets d'infrastructures visés, notamment en matière de vérification et d'enquête.

Ainsi, le gouvernement entend proposer un projet de loi visant à revoir certaines dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics et de la Loi sur l'Autorité des marchés publics dans le but d'améliorer le régime d'intégrité actuel et ainsi d'assurer le maintien des plus hauts standards d'intégrité dans la conclusion des contrats publics.

L'Autorité des marchés publics, instance neutre et indépendante, est chargée de la surveillance des marchés publics et de l'application des lois et règlements encadrant les contrats publics au Québec. Elle surveille l'ensemble des contrats publics, notamment la conformité des processus d'adjudication et d'attribution de ces contrats, et traite les plaintes déposées ainsi que les renseignements reçus du public. L'Autorité est également responsable du Registre des entreprises autorisées à contracter et à sous-contracter et du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Son rôle de surveillance vise le secteur public, les réseaux de la santé et de l'éducation, les sociétés d'État et les organismes municipaux.

LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

LES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES AU CŒUR DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE

LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS PRIORISÉS ET UNE ACCÉLÉRATION IMPORTANTE DES INVESTISSEMENTS EN INFRASTRUCTURES

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2021-2031, qui présente la planification des investissements du gouvernement en infrastructures des 10 prochaines années, reflète la poursuite des grandes priorités que le gouvernement s'est fixées depuis le PQI 2019-2029, ainsi que l'accélération des investissements en infrastructures pour stimuler la croissance économique du Québec.

Le gouvernement a établi à 135,0 G\$ le PQI 2021-2031, soit une hausse de 4,5 G\$ par rapport au Plan précédent. Il s'agit d'une troisième hausse consécutive, après deux augmentations importantes de plus de 15,0 G\$ chacune consentie lors des PQI 2020-2030 et 2019-2029. À cette hausse s'ajoute une somme de 7,7 G\$ devenue disponible en raison de l'avancement et de l'achèvement de plusieurs projets au cours de l'exercice financier 2020-2021. Ainsi, une somme additionnelle de 12,2 G\$ sera consacrée à de nouveaux investissements sur la période 2021-2031.

Grâce à ce nouveau Plan rehaussé, le gouvernement poursuivra la réalisation de ses engagements en matière d'infrastructures publiques dans les secteurs qu'il a priorisés. Que ce soit par des investissements en Santé et Services sociaux, avec l'ajout de nouvelles maisons des aînés de même que l'agrandissement et la remise à niveau de nos centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) et de nos hôpitaux; en Éducation, avec l'ajout de nouvelles classes partout au Québec et la construction de belles écoles; en Enseignement supérieur, avec l'agrandissement et la rénovation de nos cégeps et de nos universités; en Réseau routier, avec la remise en état de nos chaussées; ou en Transport collectif, en améliorant la mobilité et en électrifiant nos moyens de transport, ces priorités sont au cœur de l'action gouvernementale.

Par ailleurs, des investissements de près de 13,4 G\$ seront accélérés au premier quinquennat du PQI 2021-2031, portant les investissements en infrastructures publiques à 77,0 G\$ au cours des cinq prochaines années. Ces investissements accélérés permettront de déployer plus rapidement de nombreux projets partout au Québec pour stimuler l'économie affectée par la crise sanitaire, notamment pour appuyer les projets visés par la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure. Rappelons que les

investissements publics en infrastructures sont un puissant moteur de développement économique pour l'ensemble des régions du Québec.

DES INVESTISSEMENTS EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX POUR L'AJOUT DE MAISONS DES ÂÎNÉS, L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉFECTION DE CHSLD ET D'HÔPITAUX

Pour offrir à nos aînés de nouvelles maisons des aînés partout au Québec et pour offrir aux Québécois un accès à des établissements de soins de santé de qualité, le PQI 2021-2031 prévoit près de 3,1 G\$ de nouveaux investissements au secteur de la santé et services sociaux.

De cette somme, 404,9 M\$ serviront à la construction de nouvelles maisons des aînés ainsi qu'à l'agrandissement et la réfection de CHSLD et 2 553,8 M\$ sont prévus pour la construction, l'agrandissement et la réfection d'hôpitaux et d'autres établissements de santé partout au Québec.

Au PQI 2021-2031, le gouvernement prévoit ainsi près de 20,6 G\$ au secteur de la santé et des services sociaux, pour offrir aux Québécois un accès à des établissements offrant des soins de santé de qualité.

Dans un contexte de population vieillissante au Québec et de vétusté du parc immobilier, rappelons que le gouvernement a amorcé un plan de transformation majeure des milieux d'hébergement et de soins de longue durée pour les aînés et les adultes ayant des besoins spécifiques. Ce plan repose sur la création d'un nouveau concept architectural et organisationnel, appelé maisons des aînés et alternatives, qui vise à offrir un modèle se rapprochant d'un milieu résidentiel, moderne et mieux adapté aux besoins spécifiques des aînés en perte d'autonomie et d'une clientèle adulte ayant des besoins spécifiques.

Ainsi, le gouvernement souhaite implanter ce nouveau concept dans l'ensemble du Québec et s'est engagé à développer 2 600 nouvelles places d'ici septembre 2022 et à renouveler graduellement les CHSLD vétustes partout au Québec.

DES INVESTISSEMENTS EN ÉDUCATION POUR LA RÉFECTION DES ÉCOLES ET L'AJOUT DE CLASSES PARTOUT AU QUÉBEC

Afin de poursuivre ses investissements dans les écoles et d'ajouter de nouvelles classes partout au Québec, le PQI 2021-2031 prévoit près de 1,8 G\$ de nouveaux investissements au secteur de l'éducation. De cette somme :

- 1 331,9 M\$ serviront pour de nombreux projets d'ajout d'espace dans les écoles primaires et secondaires, pour des projets majeurs d'écoles secondaires, ainsi que des projets de réaménagement et remplacement du mobilier pour soutenir le déploiement de la maternelle 4 ans;
- 446,4 M\$ sont prévus pour assurer la remise en état du parc immobilier et pour garantir des lieux d'apprentissage sains et sécuritaires.

L'enveloppe du secteur de l'éducation atteint 20,9 G\$ au PQI 2021-2031, dont 62,0 % sont consacrés au maintien des infrastructures.

Les écoles sont des milieux de vie importants pour nos jeunes. Elles doivent leur offrir un environnement sain, sécuritaire, stimulant et adapté à leurs besoins; elles doivent favoriser leur apprentissage et le développement de leur plein potentiel. C'est pourquoi une vision et une signature architecturale ont été élaborées et annoncées en février 2020 pour encadrer la construction des futures écoles.

Distinctives, fonctionnelles, évolutives et durables, les prochaines écoles se construiront sur la base des meilleures pratiques. Elles seront le fruit d'un travail minutieux de consultation auprès de nombreux talents d'ici, tant en architecture qu'en pédagogie.

DES INVESTISSEMENTS EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR LA RÉFECTION ET L'AGRANDISSEMENT DE NOS CÉGEPs ET NOS UNIVERSITÉS

Pour que nos étudiants puissent bénéficier d'établissements d'enseignement supérieur de qualité qui répondent à leurs besoins, le PQI 2021-2031 prévoit plus de 800,0 M\$ de nouveaux investissements au secteur de l'enseignement supérieur. De cette somme :

- 495,8 M\$ serviront pour des projets d'ajout d'espace et de rénovation dans le réseau collégial;
- 304,7 M\$ sont prévus pour des projets d'ajout d'espace et de rénovation dans le réseau universitaire.



DES INVESTISSEMENTS POUR ASSURER LE BON ÉTAT DU RÉSEAU ROUTIER

Afin d'assurer le bon état du réseau routier, un actif essentiel au développement économique du Québec, le PQI 2021-2031 prévoit près de 2,6 G\$ de nouveaux investissements au secteur du réseau routier. De ces investissements additionnels, 471,4 M\$ sont prévus pour des projets d'aménagement de voies réservées, lesquelles contribuent à l'amélioration du transport collectif. L'enveloppe du secteur du réseau routier atteint ainsi 28,3 G\$ au PQI 2021-2031, dont 83,0 % sont consacrés au maintien du parc.

Le réseau routier sous la responsabilité du ministère des Transports compte à lui seul plus de 31 000 kilomètres de route ainsi que quelque 9 700 structures, dont des ponts et des viaducs. La disponibilité de ces infrastructures routières est nécessaire aux déplacements des citoyens, que ce soit en véhicules personnels ou par l'intermédiaire d'un système de transport collectif, ainsi qu'au transport des marchandises.

Le gouvernement doit ainsi poursuivre ses investissements dans les infrastructures routières actuelles afin d'assurer la sécurité des usagers, d'améliorer leur état, de favoriser le passage des différents modes de transport collectif, ainsi que de résorber leur déficit de maintien des actifs (DMA) évalué à 17,9 G\$. Ce dernier représente 65,0 % du DMA de toutes les infrastructures publiques sous la responsabilité du gouvernement.

DES INVESTISSEMENTS POUR AMÉLIORER LA MOBILITÉ ET ÉLECTRIFIER LE TRANSPORT COLLECTIF

Pour favoriser la mobilité des citoyens, accroître la fluidité de la circulation et électrifier le transport collectif, le PQI 2021-2031 prévoit près de 1,5 G\$ au secteur du transport collectif. De cette somme, 453,0 M\$ serviront à mettre en œuvre une première phase du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030), la politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques qui engage le Québec dans un projet ambitieux jetant les bases d'une économie verte, résiliente face aux changements climatiques et plus prospères à l'horizon 2030.

En plus des sommes attribuées au secteur du transport collectif, des investissements de 471,4 M\$ au secteur du réseau routier consentis à des projets d'aménagement de voies réservées, contribuent également à l'amélioration du transport collectif.

Le gouvernement projette toujours que les investissements consacrés en transport collectif estimés à 49,0 G\$, seront comparables à ceux du réseau routier estimés à 48,9 G\$. En outre, en considérant les investissements de 5,9 G\$ pour l'aménagement de voies réservées, le secteur du transport collectif atteindrait 54,9 G\$, soit davantage que les investissements au secteur du réseau routier.



DES INVESTISSEMENTS DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Des sommes additionnelles totalisant 2,5 G\$ sont dédiées aux autres secteurs d'activités du gouvernement. Ces sommes serviront notamment à la réalisation de nombreux projets ainsi que pour la mise en place de nouveaux programmes ou la bonification de programmes actuellement en cours. Ces investissements se réaliseront partout au Québec, et ce, au bénéfice de toute la population.

L'ACCÉLÉRATION DE PROJETS D'INFRASTRUCTURE

DES INVESTISSEMENTS DE PRÈS DE 13,4 G\$ ACCÉLÉRÉS AU PREMIER QUINQUENNAT

Dans le but de déployer rapidement des projets partout au Québec pour stimuler l'économie affectée par la crise sanitaire, le gouvernement a fait le choix d'accélérer de nombreux investissements en infrastructures, notamment pour appuyer les projets visés par la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure.

Dans le cadre de la planification décennale, près de 13,4 G\$ de plus d'investissements seront réalisés au premier quinquennat du PQI 2021-2031, en comparaison avec le précédent. Ainsi, 77,0 G\$ qui seront investis au cours des cinq prochaines années, ce qui permettra de stimuler l'économie.

LA LOI CONCERNANT L'ACCÉLÉRATION DE CERTAINS PROJETS D'INFRASTRUCTURE

Le 10 décembre 2020, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure qui vise l'accélération de 180 projets d'infrastructure d'un coût total estimé à 55,0 G\$.

Cette loi a pour but d'alléger certaines procédures, sans réduire les normes existantes, afin de démarrer plus rapidement les travaux d'importants projets d'infrastructure, notamment des écoles, des maisons des aînés, des hôpitaux ainsi que des infrastructures routières et de transport collectif. Elle concerne des mesures d'accélération bien définies, circonscrites et temporaires visant l'expropriation, le domaine de l'État, l'environnement ainsi que l'aménagement et l'urbanisme.

Ces mesures, permettant l'accélération de 180 projets d'infrastructure, devraient assurer un impact rapide sur l'économie qui a été gravement affaiblie par la crise sanitaire.



LE PLAN D'ACTION POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Le gouvernement a rendu public, le 21 mars 2021, le Plan d'action pour le secteur de la construction, préparé par le Secrétariat du Conseil du trésor pour soutenir et développer la capacité de l'industrie à réaliser les projets d'infrastructure prioritaires pour le Québec. Ce plan d'action vise à tirer pleinement parti des investissements planifiés par l'État québécois pour répondre à la conjoncture exceptionnelle survenue avec la crise sanitaire.

Le plan d'action présente une quarantaine de mesures afin de soutenir et développer la capacité de l'industrie à réaliser les projets d'infrastructure prioritaires pour le Québec. Ces mesures, regroupées sous cinq grands axes, favoriseront ainsi la relance de l'économie, tout en maximisant les effets du PQI.

- Le premier axe consiste à devancer 2,9 G\$ d'investissements du PQI en 2020-2021, à assouplir temporairement des processus décisionnels relatifs aux projets d'infrastructure, ainsi qu'à adopter de nouvelles façons de faire, notamment par un projet de règlement pour les contrats de services professionnels et les contrats de travaux de construction et l'amélioration du système électronique d'appel d'offres;
- Le deuxième axe consiste à rendre la mise en œuvre du PQI plus efficace de façon permanente en agissant sur les modalités de certains appels d'offres et en regroupant la gestion des projets. Cette mesure favorisera une reprise rapide de l'activité économique locale;
- Le troisième axe regroupe les différentes initiatives visant à réduire la rareté de la main-d'œuvre, notamment par une meilleure intégration des travailleurs faisant partie de groupes de personnes sous-représentées dans l'industrie de la construction, ainsi que par une formation plus rapide et mieux adaptée;
- Le quatrième axe consiste à augmenter la productivité de l'industrie, notamment par la modélisation des données du bâtiment et par l'appui à la préfabrication dans les constructions publiques;
- Le cinquième axe vise à soutenir la croissance des entreprises du secteur de la construction afin d'augmenter le nombre d'entreprises pouvant participer aux appels d'offres publics pour des projets majeurs par de l'accompagnement et par des prêts et des garanties de prêts.



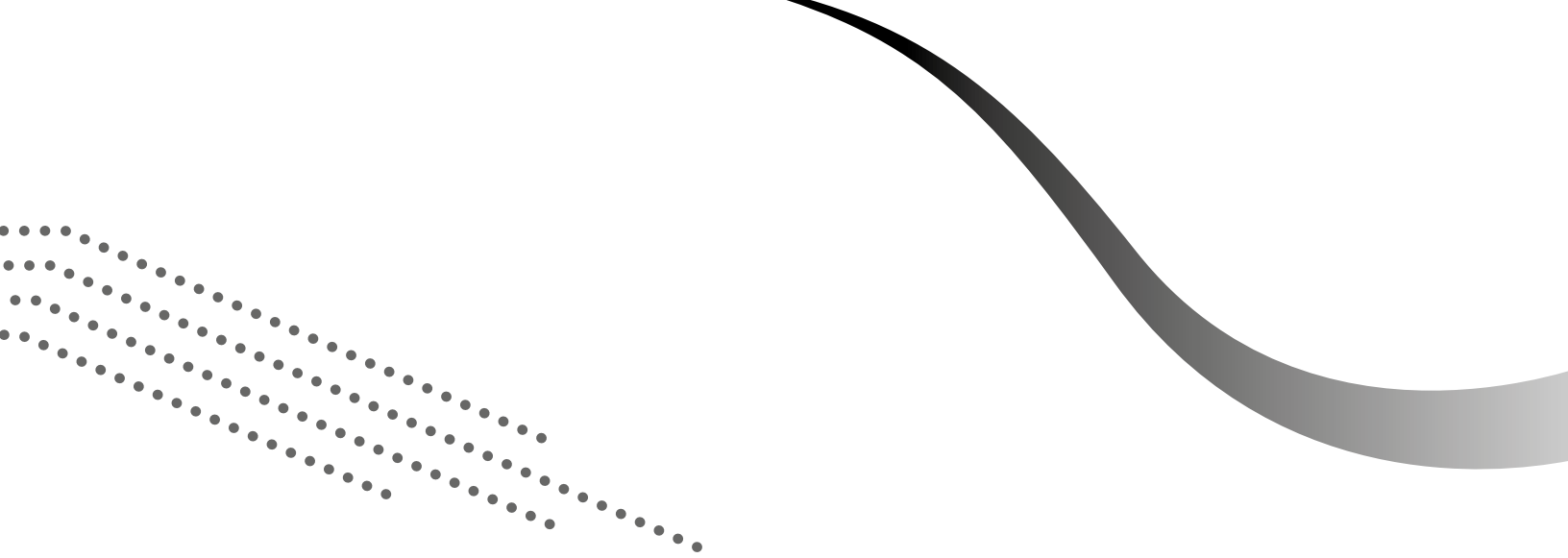
UN PLAN QUI PERMET LA POURSUITE DES INVESTISSEMENTS DANS LES SECTEURS PRIORISÉS¹

Sommaire par mission et par secteur

	PQI 2021-2031	
	M\$	%
Santé et services sociaux		
Santé et Services sociaux	20 551,2	15,2
Éducation et culture		
Éducation	20 910,5	15,5
Enseignement supérieur	6 485,8	4,8
Culture	2 019,7	1,5
Développement du sport	731,3	0,5
Sous-total	30 147,3	22,3
Économie et environnement		
Réseau routier	28 330,8	20,1
Transport collectif	12 830,3	9,5
Transports maritime, aérien, ferroviaire et autres	3 571,7	2,6
Municipalités	7 569,5	5,6
Tourisme et activités récréatives	1 213,6	0,9
Logements sociaux et communautaires	2 644,2	2,0
Développement du territoire nordique	899,4	0,7
Recherche	984,0	0,7
Environnement	957,4	0,7
Agriculture, forêts, faune et autres	923,5	0,7
Sous-total	59 924,4	44,4
Soutien aux personnes et aux familles		
Services de garde éducatifs à l'enfance	355,0	0,3
Gouverne et justice		
Administration gouvernementale	4 197,9	3,1
Ressources informationnelles	7 211,7	5,3
Sous-total	11 409,6	8,5
Sous-total – enveloppes sectorielles	122 387,4	90,7
Enveloppe centrale²	12 612,6	9,3
Total	135 000,0	100,0

¹ Les sommes ayant été arrondies, leur addition peut ne pas correspondre à la somme indiquée.

² Cette enveloppe permet d'assurer la contribution financière du gouvernement requise pour mettre en œuvre, parmi les projets à l'étude, ceux que le gouvernement priorisera. Le transfert aux secteurs exige une éventuelle décision du Conseil des ministres.



RENSEIGNEMENTS
SUPPLÉMENTAIRES

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

1. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT

Les dépenses consolidées du gouvernement s'élèvent à 130 487,1 M\$ pour l'exercice financier 2021-2022, lesquelles sont réparties ainsi :

- 121 873,9 M\$ en dépenses de portefeuilles;
- 8 613,2 M\$ en dépenses du service de la dette.

Les dépenses consolidées du gouvernement pour l'exercice financier 2021-2022 sont en diminution de 550,9 M\$ par rapport aux dépenses consolidées probables de l'exercice précédent, ce qui représente une décroissance de 0,4 %.

En excluant le service de la dette, les dépenses consolidées du gouvernement diminuent de 1,2 % en 2021-2022 comparativement aux dépenses consolidées probables de l'exercice précédent pour s'établir à 121 873,9 M\$. En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie ainsi que l'impact budgétaire découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, la croissance des dépenses consolidées des portefeuilles est de 5,4 %.

L'annexe 1 détaille les dépenses consolidées par grand portefeuille pour les exercices financiers 2020-2021 et 2021-2022.

Dépenses consolidées¹ (en millions de dollars)

	2021-2022	2020-2021	Variation	
			M\$	%
Dépenses des portefeuilles	121 873,9	123 373,0	(1 499,1)	(1,2) ²
Service de la dette	8 613,2	7 665,0	948,2	12,4
Dépenses consolidées	130 487,1	131 038,0	(550,9)	(0,4)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie ainsi que l'impact budgétaire découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, la croissance des dépenses consolidées des portefeuilles est de 5,4 %.

2. LES DÉPENSES CONSOLIDÉES DU GOUVERNEMENT SELON L'ORGANISATION FINANCIÈRE

Les dépenses du gouvernement, s'élevant à 130 487,1 M\$, sont établies sur une base consolidée, qui consiste à additionner, ligne par ligne, les dépenses de programmes, soit les dépenses des ministères et des organismes budgétaires, ainsi que celles des entités consolidées qui sont constituées des dépenses des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des organismes des réseaux et des comptes à fin déterminée.

À ces dépenses s'ajoutent les dépenses financées par le régime fiscal, les mesures du Budget et les éliminations des opérations réciproques entre entités du périmètre comptable afin d'éviter de comptabiliser des dépenses en double, constituant les ajustements de consolidation.

Ainsi, les activités de plus de 150 entités et de celles des réseaux sont regroupées pour représenter l'organisation financière du gouvernement qui comprend les composantes suivantes :

- le fonds général, qui regroupe les revenus, principalement les impôts et les taxes levés par le gouvernement, et les dépenses de programmes des ministères et organismes budgétaires;
- les fonds spéciaux, qui permettent d'assurer un lien entre le financement d'un service en particulier et les revenus prélevés à cette fin;
- les organismes autres que budgétaires, qui offrent des services particuliers à la population;
- les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur;
- les comptes à fin déterminée, qui permettent d'isoler les sommes versées au gouvernement par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin déterminée;
- les dépenses financées par le régime fiscal, qui regroupent les crédits d'impôt remboursables accordés dans les régimes d'imposition des particuliers et des sociétés, ainsi que les créances fiscales douteuses.

L'information budgétaire consolidée des ministères et des organismes budgétaires, des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires, des réseaux et des comptes à fin déterminée se retrouve principalement au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles** tandis que celle de l'Assemblée nationale et de ses cinq personnes désignées se retrouve au volume **Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées**.

Dépenses consolidées selon l'organisation financière¹

(en millions de dollars)

	2021-2022	2020-2021	Variation	
			M\$	%
Dépenses des ministères et des organismes budgétaires (fonds général)	96 975,4	99 097,5	(2 122,1)	(2,1)
Dépenses des entités consolidées				
Fonds spéciaux	16 061,3	15 968,1		
Organismes autres que budgétaires	27 181,8	25 854,8		
Organismes des réseaux ²	52 465,6	53 924,0		
Comptes à fin déterminée	1 565,4	1 442,1		
Sous-total	97 274,1	97 189,0		
Dépenses financées par le régime fiscal ²	8 324,4	8 018,1		
Mesures du Budget ³	(297,3)	145,9		
Ajustements de consolidation	(80 402,7)	(81 077,5)		
Dépenses des portefeuilles	121 873,9	123 373,0	(1 499,1)	(1,2)⁴
Service de la dette provenant des ministères et organismes budgétaires (fonds général)	6 202,0	5 374,8		
Service de la dette provenant des entités consolidées	4 222,5	4 118,2		
Ajustements de la consolidation au service de la dette ²	(1 811,3)	(1 828,0)		
Service de la dette	8 613,2	7 665,0	948,2	12,4
Dépenses consolidées	130 487,1	131 038,0	(550,9)	(0,4)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

³ Les mesures du Budget 2021-2022 s'ajoutant aux prévisions de dépenses se constituent de 169,2 M\$ pour les fonds spéciaux, de 163,2 M\$ pour les organismes autres que budgétaires, de 26,9 M\$ en dépenses financées par le régime fiscal et de 656,6 M\$ en éliminations négatives pour des ajustements de consolidation.

⁴ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie ainsi que l'impact budgétaire découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, la croissance des dépenses consolidées des portefeuilles est de 5,4 %.

Le schéma suivant illustre le regroupement des composantes de l'organisation financière du gouvernement pour établir les dépenses consolidées totalisant 130 487,1 M\$.

Dépenses consolidées regroupées selon les composantes de l'organisation financière¹

(en millions de dollars)

Budget des ministères et des organismes budgétaires

Dépenses financées par le fonds général.

Dépenses de programme	96 975,4
Service de la dette	6 202,0
Incluant des affectations à des fonds spéciaux et des subventions à des organismes autres que budgétaires	
Dépenses budgétaires	103 177,4

Dépenses des entités consolidées

Dépenses financées par des transferts provenant des dépenses de programmes des ministères, des revenus autonomes et des transferts fédéraux.

Budget des fonds spéciaux	16 061,3
Budget des organismes autres que budgétaires	27 181,8
Budget des organismes des réseaux	52 465,6
Budget des comptes à fin déterminée	1 565,4
Service de la dette des entités consolidées	4 222,5
Total	101 496,5

Dépenses de consolidation

Ajustements de la consolidation (éliminations intrasectorielles et intersectorielles)	(80 402,7)
Mesures du Budget	(297,3)
Ajustements de la consolidation concernant le service de la dette	(1 811,3)
Total	(82 511,3)

Autres dépenses

Provient des revenus consolidés.

Dépenses financées par le régime fiscal	8 324,4
---	----------------

Dépenses consolidées

Dépenses des portefeuilles	121 873,9
Service de la dette	8 613,2
Dépenses consolidées	130 487,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

ANNEXE 1

Dépenses consolidées par grand portefeuille¹
 (en millions de dollars)

	Dépenses consolidées		Variation	
	2021-2022	2020-2021	M\$	% ²
Santé et Services sociaux	52 358,0	53 782,2	(1 424,2)	(2,6) ³
Éducation	18 312,3	17 623,6	688,7	3,9 ⁴
Enseignement supérieur	9 490,6	8 749,3	741,3	8,5 ⁵
Autres portefeuilles ⁶	40 981,0	42 585,9	(1 604,9)	(3,8)
Dépenses des portefeuilles avant la provision et le service de la dette	121 141,9	122 741,0	(1 599,0)	(1,3)
Provision pour l'application de la norme comptable sur les paiements transferts	732,0	632,0	100,0	15,8
Dépenses des portefeuilles	121 873,9	123 373,0	(1 499,1)	(1,2)⁷
Service de la dette	8 613,2	7 665,0	948,2	12,4
Dépenses consolidées	130 487,1	131 038,0	(550,9)	(0,4)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Source : ministère des Finances.

³ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées du portefeuille est de 5,8 %.

⁴ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées du portefeuille est de 4,6 %.

⁵ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, la croissance des dépenses consolidées du portefeuille est de 8,2 %.

⁶ Les autres portefeuilles incluent les éliminations interporteuilles, qui résultent de l'élimination des opérations réciproques entre les entités du périmètre comptable.

⁷ En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie ainsi que l'impact budgétaire découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert, la croissance des dépenses consolidées des portefeuilles est de 5,4 %.

LE BUDGET DE DÉPENSES DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES BUDGÉTAIRES

1. LES MESURES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE ET DE LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Pour vaincre la crise sanitaire dans laquelle est plongé le Québec et relancer l'économie, le gouvernement a posé, au cours de l'exercice financier 2020-2021, des gestes pour soutenir les Québécois, renforcer le système de santé et relancer l'économie. Ainsi, tout au long de l'exercice financier 2020-2021, des mesures ont été annoncées afin de répondre à l'ensemble des besoins attribuables aux impacts de la pandémie de la COVID-19.

Ces actions ont nécessité le dépôt de crédits supplémentaires afin d'assurer le financement du déploiement des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, comprenant notamment les mesures annoncées dans le Portrait de la situation économique et financière 2020-2021 et dans Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2020. Les mesures ainsi mises en œuvre en 2020-2021 s'élèvent à 11 588,4 M\$.

Ces mesures comprennent pour l'exercice financier 2020-2021 :

- au **ministère de la Santé et des Services sociaux**, 6 580,0 M\$ pour financer notamment des dépenses additionnelles des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, de l'équipement de protection individuelle et des dépenses en médicaments;
- au **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**, 885,0 M\$ principalement en aide financière pour soutenir les municipalités et certains organismes municipaux;
- au **ministère de l'Économie et de l'Innovation**, 786,8 M\$ principalement pour le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises et pour le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
- au **ministère de l'Éducation**, 513,3 M\$ pour financer notamment l'achat de matériel en réponse aux mesures sanitaires, la formation à distance et une rentrée scolaire sécuritaire. Cette somme a également servi à la mise en œuvre de la stratégie d'entraide éducative, au plan de relance pour les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, ainsi qu'au soutien à l'action bénévole. Ce montant aura également contribué au devancement du taux unique de taxation scolaire;
- au **ministère des Transports**, 1 711,8 M\$, dont 1 400,0 M\$ pour une aide d'urgence en transport collectif des personnes et 266,5 M\$ pour compenser les impacts de la COVID-19 au Fonds des réseaux de transport terrestre.

Par ailleurs, les actions du gouvernement se poursuivront au cours de l'exercice financier 2021-2022 afin de vaincre la crise sanitaire dans laquelle est plongé le Québec et de relancer l'économie. À cet effet, les dépenses de programmes du gouvernement incluent déjà un montant de 4 176,3 M\$ en 2021-2022 pour la continuité des actions.

Ces mesures comprennent notamment pour l'exercice financier 2021-2022 :

- au **ministère de la Santé et des Services sociaux**, 2 411,0 M\$ pour vaincre la crise sanitaire qui s'explique par l'ajout de 750,0 M\$ pour des mesures ayant une portée récurrente, de 77,2 M\$ pour des investissements spécifiques en santé mentale et en itinérance et de 1 583,8 M\$ pour des actions temporaires;
- au **ministère de l'Économie et de l'Innovation**, 603,0 M\$, incluant une somme additionnelle de 251,0 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022, notamment pour le maintien du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises et du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et pour la poursuite des mesures de relance de l'économie;
- au **ministère de l'Éducation**, 428,0 M\$ pour financer notamment les mesures pour la qualification et la formation de la main-d'œuvre et le devancement du taux unique de taxation scolaire. Ce montant comprend également une somme additionnelle de 170,5 M\$ prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022, permettant notamment l'achat de matériel pour répondre aux mesures sanitaires et pour soutenir la consolidation des apprentissages en contexte de crise sanitaire.

Considérant que les mesures mises en œuvre par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie impactent actuellement les dépenses de programmes de l'exercice financier 2020-2021 à la hauteur de 11 588,4 M\$ et celles de l'exercice financier 2021-2022 à la hauteur de 4 176,3 M\$, l'impact de ces mesures est présenté distinctement.

Mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Dépense probable 2020-2021	Budget de dépenses 2021-2022		
		Enveloppe	Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Total
Affaires municipales et Habitation	885,0	5,9	-	5,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	64,0	100,0	3,0	103,0
Conseil du trésor	-	-	-	-
Culture et Communications	237,0	-	-	-
Économie et Innovation	786,8	352,0	251,0	603,0
Éducation	513,3	257,5	170,5	428,0
Énergie et Ressources naturelles	25,0	5,0	51,3	56,3
Enseignement supérieur	192,5	75,5	154,6	230,1
Famille	141,2	25,0	-	25,0
Finances	237,0	-	-	-
Forêts, Faune et Parcs	43,6	(1,5)	83,8	82,3
Immigration, Francisation et Intégration	-	-	84,9	84,9
Justice	5,0	-	-	-
Santé et Services sociaux	6 580,0	2 411,0	-	2 411,0
Sécurité publique	23,7	-	-	-
Tourisme	121,2	10,0	53,1	63,1
Transports	1 711,8	-	43,4	43,4
Travail, Emploi et Solidarité sociale	21,4	0,7	39,6	40,3
Total	11 588,4	3 241,1	935,2	4 176,3

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

2. LES DÉPENSES BUDGÉTAIRES 2020-2021

Pour l'exercice financier 2020-2021, les dépenses budgétaires probables du gouvernement s'établissent à 104 475,7 M\$. Les dépenses de programmes s'élèvent à 99 097,5 M\$ et le service de la dette à 5 378,2 M\$.

Les dépenses budgétaires de 104 475,7 M\$ sont en hausse de 12 425,4 M\$ par rapport à l'objectif initial de 92 050,3 M\$. Cette hausse s'explique par le dépôt de crédits supplémentaires en novembre 2020 et en mars 2021 totalisant 11 513,5 M\$, par un relèvement de l'objectif de dépenses de 1 392,9 M\$ au Budget 2020-2021, ainsi que par une révision à la baisse du service de la dette de 481,0 M\$.

Ainsi, les dépenses de programmes de 99 097,5 M\$ sont en hausse de 12 906,4 M\$ par rapport à l'objectif initial de 86 191,1 M\$.

En excluant les mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 11 588,4 M\$ afin de faciliter la comparaison de la variation, les dépenses de programmes s'élèvent à 87 509,1 M\$, en hausse de 1 318,0 M\$ par rapport à l'objectif initial de 86 191,1 M\$.

Quant au service de la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu, il est révisé à la baisse de 481,0 M\$ en 2020-2021, en raison principalement de taux d'intérêt qui ont atteint un creux historique.

Évolution des dépenses budgétaires 2020-2021¹

(en millions de dollars)

	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires
Budget de dépenses 2020-2021	86 191,1	5 859,2	92 050,3
Variation :			
Crédits supplémentaires	10 150,4	-	10 150,4
Crédits supplémentaires – mars 2021	1 363,1	-	1 363,1
Relèvement de l'objectif de dépenses – mars 2021	1 392,9	-	1 392,9
Service de la dette	-	(481,0)	(481,0)
	12 906,4	(481,0)	12 425,4
Dépense probable 2020-2021	99 097,5	5 378,2	104 475,7
Moins : Mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	(11 588,4)	-	(11 588,4)
Dépense probable 2020-2021 excluant l'effet des mesures	87 509,1	5 378,2	92 887,3

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

En excluant les mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, les dépenses de programmes sont en hausse de 2 879,8 M\$, ou de 3,4 %, s'élevant à 87 509,1 M\$ en 2020-2021 comparativement à 84 629,3 M\$ en 2019-2020.

Le service de la dette s'établit à 5 378,2 M\$, ce qui représente une diminution de 95,0 M\$, ou de 1,7 % par rapport à 2019-2020.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement encourues au cours de l'exercice financier 2020-2021 s'établissent à 92 887,3 M\$, en hausse de 2 784,8 M\$, ou de 3,1 %, par rapport à l'exercice financier précédent.

Variation des dépenses budgétaires 2020-2021 excluant les mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	2020-2021	2019-2020 ²	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	87 509,1	84 629,3	2 879,8	3,4
Service de la dette	5 378,2	5 473,2	(95,0)	(1,7)
Dépenses budgétaires	92 887,3	90 102,6	2 784,8	3,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Aucune dépense n'a été considérée en lien avec la crise sanitaire en 2019-2020.

3. LE BUDGET DE DÉPENSES 2021-2022

Les dépenses de programmes s'élèvent à 96 975,4 M\$ en 2021-2022, soit une baisse de 2 122,2 M\$, ou de 2,1 % par rapport à 2020-2021.

Le service de la dette s'établit à 6 202,0 M\$, soit une augmentation de 823,9 M\$ par rapport à 2020-2021 qui s'explique, notamment, par l'augmentation de la dette et la hausse prévue des taux d'intérêt.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement pour l'exercice financier 2021-2022 présentent une diminution de 1,2 % par rapport à 2020-2021, pour s'établir à 103 177,4 M\$.

Variation des dépenses budgétaires 2021-2022¹

(en millions de dollars)

	2021-2022	2020-2021	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	96 975,4	99 097,5	(2 122,2)	(2,1)
Service de la dette	6 202,0	5 378,2	823,9	15,3
Dépenses budgétaires	103 177,4	104 475,7	(1 298,3)	(1,2)

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie de 4 176,3 M\$ en 2021-2022 et de 11 588,4 M\$ en 2020-2021 afin de faciliter la comparaison de la variation, les dépenses de programmes s'élèvent à 92 799,1 M\$ en 2021-2022, soit une hausse de 5 289,9 M\$, ou de 6,0 %, par rapport à 2020-2021.

Le service de la dette s'établit à 6 202,0 M\$, soit une augmentation de 823,9 M\$ par rapport à 2020-2021 qui s'explique, notamment, par l'augmentation de la dette et la hausse prévue des taux d'intérêt.

Au total, les dépenses budgétaires du gouvernement pour l'exercice financier 2021-2022 présentent une hausse de 6,6 % par rapport à 2020-2021, pour s'établir à 99 001,1 M\$.

Variation des dépenses budgétaires 2021-2022 excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	2021-2022	2020-2021	Variation	
			M\$	%
Dépenses de programmes	96 975,4	99 097,5	(2 122,2)	(2,1)
Moins : Mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie	4 176,3	11 588,4	(7 412,1)	(64,0)
Dépenses de programmes excluant l'effet des mesures	92 799,1	87 509,1	5 289,9	6,0
Service de la dette	6 202,0	5 378,2	823,9	15,3
Dépenses budgétaires	99 001,1	92 887,3	6 113,8	6,6

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie et en considérant les mesures du Budget 2021-2022 intégrées au Fonds de suppléance, la variation des dépenses de programmes de 5 289,9 M\$ en 2021-2022 est attribuable aux variations suivantes :

- une hausse de 2 229,0 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », soit 5,3 %;
- une hausse de 595,8 M\$ au portefeuille « Éducation », soit 4,6 %;
- une hausse de 556,3 M\$ au portefeuille « Enseignement supérieur », soit 7,5 %;
- une hausse de 1 283,8 M\$ dans les autres portefeuilles, soit 6,1 %;
- une hausse de 625,0 M\$ au Fonds de suppléance, qui comprend notamment un montant de 782,3 M\$ pour considérer l'impact budgétaire découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert.

Répartition de la croissance des dépenses de programmes 2021-2022 excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie et en considérant les mesures du Budget 2021-2022 intégrées au Fonds de suppléance¹
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022	Dépense probable 2020-2021	Variation	
			M\$	%
Santé et Services sociaux ²	44 702,9	42 473,9	2 229,0	5,3
Éducation ³	15 383,3	14 787,5	595,8	4,6
Enseignement supérieur ⁴	7 949,0	7 392,7	556,3	7,5
Autres portefeuilles ⁵	22 416,9	21 133,1	1 283,8	6,1
Fonds de suppléance ⁶	2 347,0	1 722,0	625,0	
Total	92 799,1	87 509,1	5 289,9	6,0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

³ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

⁴ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

⁵ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2020-2021, les transferts au ministère de l'Éducation, au ministère de l'Enseignement supérieur et au ministère de la Santé et des Services sociaux de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

⁶ Vise à pourvoir aux dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes.

L'annexe 1 présente la croissance des dépenses de programmes 2021-2022 par portefeuille, excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie. Quant à la croissance totale des dépenses de programmes 2021-2022, elle est présentée à l'annexe 2.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Hausse de 2 229,0 M\$ du budget de dépenses en 2021-2022

La croissance allouée au ministère de la Santé et des Services sociaux s'élève à 2 229,0 M\$ en 2021-2022.

En excluant, de la dépense probable 2020-2021, un montant de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la croissance des dépenses du Ministère totalise 2 241,2 M\$, soit 5,3 %. Cette croissance permet notamment :

- de couvrir les ajustements salariaux et l'indexation des dépenses autres que salariales au 1^{er} avril 2021;
- de rehausser la qualité des services en matière de soins de longue durée;
- d'augmenter la capacité de prévention et d'intervention en matière de santé publique;
- d'améliorer les services à la population par le renforcement de nombreux groupes de services dont, notamment, les services de soutien à domicile, les soins et services d'hébergement pour les personnes âgées, l'accès aux services médicaux en première ligne, les soins et services en santé mentale et en itinérance, les services aux jeunes en difficulté, les activités et services dans la trajectoire mère-enfant, les soins et services aux personnes proches-aidantes, l'accès aux services médicaux spécialisés, les services en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, ainsi que le financement du Programme de soutien aux organismes communautaires;
- d'augmenter la transformation numérique en santé et services sociaux;
- d'assurer les paiements du service de la dette découlant des investissements réalisés dans le réseau de la santé et des services sociaux;
- de couvrir la croissance des coûts relatifs à la consommation de médicaments et de services pharmaceutiques.

Les mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022 sont incluses au budget du Ministère.

ÉDUCATION

Hausse de 595,8 M\$ du budget de dépenses en 2021-2022

La croissance allouée au ministère de l'Éducation s'élève à 595,8 M\$ en 2021-2022.

En excluant, de la dépense probable 2020-2021, un montant de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la croissance des dépenses 2021-2022 du Ministère est de 671,6 M\$, soit de 4,6 %.

Notamment, la croissance permet d'assurer le financement :

- des mesures prévues au Budget 2021-2022, notamment :
 - l'ajout de classes spéciales pour les élèves ayant des besoins particuliers;

- la stratégie pour valoriser, attirer et mobiliser le personnel du réseau scolaire;
- l'amélioration de l'accès aux services de garde en milieu scolaire;
- rendre la culture plus accessible partout, favoriser la réussite éducative des élèves autochtones et l'égalité des chances, poursuivre le virage numérique par l'intelligence artificielle et prolonger la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021.
- des engagements des exercices antérieurs dont :
 - le déploiement graduel de la maternelle 4 ans à temps plein pour tous;
 - la poursuite du déploiement des activités parascolaires au secondaire;
 - la mise en place de diverses mesures de soutien et d'accompagnement pour le rattrapage et la réussite éducative;
 - l'ajout de ressources en soutien direct aux élèves pour intervenir tout au long du parcours scolaire des enfants et l'amélioration des milieux de vie et d'apprentissage pour les rendre plus innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires.
- des principaux facteurs de croissance des réseaux de l'éducation, notamment les coûts liés à la rémunération, aux effets de clientèle et à la dette subventionnée;
- de l'indexation des paramètres de calcul déterminant la subvention d'équilibre fiscal.

Le budget de dépenses 2021-2022 permet également de financer les programmes liés à la condition féminine et au secteur du loisir et du sport, de même que de soutenir le fonctionnement des organismes relevant du ministre et des divers organismes œuvrant en éducation.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Hausse de 556,3 M\$ du budget de dépenses en 2021-2022

La croissance allouée au ministère de l'Enseignement supérieur s'élève à 556,3 M\$ en 2021-2022, soit 7,5 %.

Cette variation est principalement attribuable à l'indexation des principaux facteurs de croissance du réseau de l'enseignement supérieur, à l'atteinte du plein effet des mesures de bonification de l'aide financière aux études et au soutien à l'accès et à la réussite des étudiants en enseignement supérieur tout en considérant les besoins du marché du travail en contexte de pandémie, le déploiement de solutions numériques dans les établissements d'enseignement ainsi que la santé et le bien-être des étudiants et du personnel.

AUTRES MINISTÈRES

Croissance globale de 6,1 %

En excluant le Fonds de suppléance, les principales variations des autres ministères sont les suivantes :

- le budget de l'**Assemblée nationale** augmente de 0,5 M\$. Cette variation résulte principalement de l'augmentation de la contribution de l'employeur au régime des rentes du Québec et de l'attribution de ressources supplémentaires en soutien aux travaux des parlementaires;
- le budget des **Personnes désignées par l'Assemblée nationale** augmente de 15,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par les sommes prévues au Directeur général des élections pour la tenue des élections générales municipales prévues en novembre 2021, pour le regroupement des effectifs dans de futurs locaux à l'automne 2021, pour le comblement de postes vacants et pour la préparation des prochaines élections générales provinciales à tenir en 2022-2023;
- le budget du **ministère des Affaires municipales et de l'Habitation** augmente de 303,9 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'octroi prévu à la Ville de Montréal en 2021-2022 du transfert annuel pour son exercice financier 2021 en vertu de l'Entente-cadre Réflexe Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, alors que le transfert pour son exercice 2020 avait été fait au cours de l'exercice 2019-2020, ainsi qu'aux bonifications annoncées au Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Par ailleurs, cette variation s'explique aussi par un montant de 45,3 M\$ afin d'appuyer la construction et la rénovation de bâtiments municipaux ainsi que par un montant de 15,0 M\$ permettant de bonifier le financement du Programme d'adaptation de domicile;
- le budget du **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation** diminue de 8,3 M\$. Cette variation s'explique principalement par la fin de mesures annoncées dans les budgets précédents ainsi que par la mise en œuvre de mesures d'optimisation;
- en excluant le Fonds de suppléance, le budget du **Conseil du trésor et de l'Administration gouvernementale** augmente de 23,5 M\$. Cette variation est principalement attribuable à l'effet combiné de la dissolution du Centre de services partagés du Québec, de la création d'Infrastructures technologiques Québec et du Centre d'acquisitions gouvernementales au cours de l'exercice 2020-2021 et de la diminution des dépenses de régimes de retraite et d'assurances. Quant au Fonds de suppléance, il inclut un montant de 1 657,1 M\$ pour tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022 ainsi qu'un montant de 782,3 M\$ pour considérer l'impact budgétaire découlant du changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert;
- le budget du **ministère du Conseil exécutif** diminue de 15,0 M\$. Cette variation s'explique notamment par l'accélération du Programme Québec haut débit en 2020-2021 pour permettre de brancher tous les québécois à l'Internet haut débit. Pour 2021-2022, le montant prévu pour ce Programme est de 595,0 M\$;
- le budget du **ministère de la Culture et des Communications** augmente de 103,0 M\$. Cette variation s'explique notamment un montant de 100,0 M\$ mis à la disposition pour bonifier et prolonger le Plan de relance économique du milieu culturel;
- le budget du **ministère de l'Économie et de l'Innovation** augmente de 77,7 M\$. Cette variation s'explique notamment par une augmentation prévue des interventions financières du gouvernement dans les mandats gouvernementaux et le programme ESSOR, compensée par la fin de certaines mesures annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2016;

- le budget du **ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles** diminue de 103,9 M\$. Cette diminution s'explique principalement par une dépense additionnelle en 2020-2021 nécessaire afin de financer les bonifications apportées à des programmes d'efficacité énergétique dans le cadre de la relance économique et par la fin de mesures annoncées dans les budgets précédents visant à soutenir les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel en région;
- le budget du **ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques** augmente de 41,0 M\$. La variation s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures du Budget 2020-2021 qui viennent en appui au déploiement de la mission du Ministère et par une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022, notamment la mesure visant à réduire le délai des autorisations environnementales et celle visant à réaliser le portrait des sources de contaminants atmosphériques et de pollution sonore;
- le budget du **ministère de la Famille** augmente de 96,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par le développement du réseau des services de garde, incluant la création et la conversion de places, dont un montant de 16,3 M\$ pour stimuler la création de nouvelles places en milieu familial;
- en excluant le service de la dette, le budget du **ministère des Finances** diminue de 99,1 M\$. Cette variation s'explique notamment par l'effet combiné des crédits supplémentaires octroyés en 2020-2021 pour compenser Hydro-Québec pour les rabais d'électricité accordés dans le cadre du Programme d'aide financière à l'investissement et par les provisions pour transférer des crédits dont les dépenses en 2020-2021 sont comptabilisées dans d'autres ministères, dont la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État;
- le budget du **ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs** diminue de 93,5 M\$. Cette diminution s'explique principalement par des coûts de suppression des feux de forêts et des sommes allouées aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées en 2020-2021 supérieurs au budget de base prévu annuellement, ainsi que par la fin de mesures budgétaires des années précédentes;
- le budget du **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration** augmente de 153,8 M\$. Cette variation s'explique notamment par le fait que la dépense probable 2020-2021 exclut les montants qui sont transférés en cours d'exercice au ministère de l'Éducation, au ministère de l'Enseignement supérieur, au ministère de la Santé et des Services sociaux et au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour des activités de soutien à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes, ainsi que par la diminution prévue de certaines des mesures du Budget 2020-2021;
- le budget du **ministère de la Justice** augmente de 82,5 M\$. En excluant, de la dépense probable 2020-2021, un montant de 4,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, le budget du Ministère est plutôt en hausse de 86,6 M\$. Cette variation s'explique notamment par un montant de 48,1 M\$ permettant la bonification de la réforme du régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels;
- le budget du **ministère des Relations internationales et de la Francophonie** augmente de 3,7 M\$. Cette variation s'explique principalement par des mesures annoncées dans le cadre de budgets antérieurs visant la mise en œuvre de la Vision internationale du Québec et l'ajout de moyens pour consolider le virage économique;

- le budget du **ministère de la Sécurité publique** augmente de 30,1 M\$. En excluant, de la dépense probable 2020-2021, un montant de 33,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, le budget du Ministère est plutôt en hausse de 64,0 M\$, ce qui s'explique notamment par l'augmentation du soutien aux municipalités pour la prévention des sinistres et la mise à niveau du Ministère sur le plan technologique;
- le budget du **ministère du Tourisme** augmente de 21,0 M\$. Cette variation s'explique principalement par les sommes allouées pour la mise en œuvre du Cadre d'intervention touristique 2021-2025 : Agir aujourd'hui, transformer demain, compensée partiellement d'un montant alloué en 2020-2021 à la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique en lien avec le changement d'exercice financier qui découle de la Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique (L.Q. 2020, chapitre 10);
- le budget du **ministère des Transports** présente une hausse de 517,4 M\$. Cette variation s'explique notamment par le relèvement de 465,0 M\$ de l'affectation au Fonds des réseaux de transport terrestre, par l'aide au transport adapté et par la stratégie maritime;
- le budget du **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale** augmente de 133,5 M\$. En excluant, de la dépense probable 2020-2021, un montant de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et un montant de 8,0 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances, l'augmentation du budget de dépenses est de 216,5 M\$. Cette variation est due principalement à une augmentation anticipée de la clientèle aux programmes d'assistance sociale, à l'indexation des prestations et à la bonification progressive des prestations accordées annoncées dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

ANNEXE 1

Budget de dépenses excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022	Dépense probable 2020-2021	Variation		Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2021-2022 (incluant les mesures)	Variation	
			M\$	%			M\$	%
Assemblée nationale ²	142,6	142,1	0,5	0,4	-	142,6	0,5	0,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	121,3	105,4	15,9	15,1	-	121,3	15,9	15,1
Affaires municipales et Habitation ³	2 569,4	2 355,0	214,3	9,2	89,6	2 659,0	303,9	13,0
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	994,3	1 005,6	(11,3)	(1,1)	3,0	997,3	(8,3)	(0,8)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁴	4 819,1	2 513,4	2 305,7	3,0	(1 657,1)	3 162,0	648,6	3,2
Conseil exécutif	675,3	1 287,7	(612,4)	(47,6)	597,4	1 272,7	(15,0)	(1,2)
Culture et Communications	857,3	862,3	(5,0)	(0,6)	108,0	965,3	103,0	11,9
Économie et Innovation	1 153,0	1 079,6	73,5	6,8	4,2	1 157,2	77,7	7,2
Éducation ⁵	15 302,0	14 787,5	514,5	4,0	81,3	15 383,3	595,8	4,6
Énergie et Ressources naturelles	116,9	220,9	(103,9)	(47,1)	-	116,9	(103,9)	(47,1)
Enseignement supérieur ⁶	7 819,0	7 392,7	426,3	5,8	130,0	7 949,0	556,3	7,5
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	301,3	281,3	20,0	7,1	21,0	322,3	41,0	14,6
Famille	2 951,1	2 886,3	64,9	2,2	31,2	2 982,3	96,1	3,3
Finances ⁷	175,6	275,7	(100,1)	(45,7)	1,0	176,6	(99,1)	(45,4)
Forêts, Faune et Parcs	555,4	649,9	(94,5)	(14,5)	1,0	556,4	(93,5)	(14,4)
Immigration, Francisation et Intégration ⁸	522,8	369,0	153,8	(2,2)	-	522,8	153,8	(2,2)
Justice ⁹	1 154,2	1 156,8	(2,6)	0,1	85,1	1 239,3	82,5	7,5
Relations internationales et Francophonie	126,6	122,9	3,7	3,0	-	126,6	3,7	3,0
Santé et Services sociaux ¹⁰	44 702,9	42 473,9	2 229,0	5,3	-	44 702,9	2 229,0	5,3
Sécurité publique ¹¹	1 753,1	1 760,6	(7,5)	1,5	37,6	1 790,7	30,1	3,7
Tourisme	205,7	184,7	21,0	11,4	-	205,7	21,0	11,4
Transports	1 221,3	1 168,9	52,4	4,5	465,0	1 686,3	517,4	44,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale ¹²	4 558,7	4 426,9	131,8	4,9	1,7	4 560,4	133,5	5,0
Dépenses de programmes	92 799,1	87 509,1	5 289,9	6,0	-	92 799,1	5 289,9	6,0
Service de la dette	6 202,0	5 378,2	823,9	15,3	-	6 202,0	823,9	15,3
Dépenses budgétaires	99 001,1	92 887,3	6 113,8	6,6	-	99 001,1	6 113,8	6,6

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ³ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 1,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ⁴ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, du budget de dépenses 2021-2022 et de la dépense probable 2020-2021, le programme 5 – Fonds de suppléance.
- ⁵ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ⁶ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ⁷ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2020-2021, la provision de 47,9 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État.
- ⁸ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2020-2021, la provision de 165,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants.
- ⁹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 4,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ¹⁰ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ¹¹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 33,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ¹² Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 8,0 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

ANNEXE 2

Budget de dépenses¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022	Dépense probable 2020-2021	Variation		Mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance	Budget de dépenses 2021-2022 (incluant les mesures)	Variation	
			M\$	%			M\$	%
Assemblée nationale ²	142,6	142,1	0,5	0,4	-	142,6	0,5	0,4
Personnes désignées par l'Assemblée nationale ²	121,3	105,4	15,9	15,1	-	121,3	15,9	15,1
Affaires municipales et Habitation ³	2 575,3	3 240,0	(664,8)	(20,5)	89,6	2 664,9	(575,2)	(17,7)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 094,3	1 069,6	24,7	2,3	6,0	1 100,3	30,7	2,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁴	5 754,3	2 513,4	3 240,9	3,0	(2 592,3)	3 162,0	648,6	3,2
Conseil exécutif	675,3	1 287,7	(612,4)	(47,6)	597,4	1 272,7	(15,0)	(1,2)
Culture et Communications	857,3	1 099,3	(242,0)	(22,0)	108,0	965,3	(134,0)	(12,2)
Économie et Innovation	1 505,0	1 866,4	(361,3)	(19,4)	255,2	1 760,2	(106,1)	(5,7)
Éducation ⁵	15 559,5	15 300,8	258,8	2,2	251,8	15 811,3	510,6	3,9
Énergie et Ressources naturelles	121,9	245,9	(123,9)	(50,4)	51,3	173,2	(72,6)	(29,5)
Enseignement supérieur ⁶	7 894,5	7 585,2	309,3	4,1	284,6	8 179,1	593,9	7,8
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	301,3	281,3	20,0	7,1	21,0	322,3	41,0	14,6
Famille	2 976,1	3 027,5	(51,4)	(1,7)	31,2	3 007,3	(20,2)	(0,7)
Finances ⁷	175,6	512,7	(337,1)	(68,7)	1,0	176,6	(336,1)	(68,5)
Forêts, Faune et Parcs	553,9	693,5	(139,6)	(20,1)	84,8	638,7	(54,8)	(7,9)
Immigration, Francisation et Intégration ⁸	522,8	369,0	153,8	(2,2)	84,9	607,7	238,7	13,6
Justice ⁹	1 154,2	1 161,8	(7,6)	(0,3)	85,1	1 239,3	77,5	7,1
Relations internationales et Francophonie	126,6	122,9	3,7	3,0	-	126,6	3,7	3,0
Santé et Services sociaux ¹⁰	47 113,9	49 053,9	(1 940,0)	(3,9)	-	47 113,9	(1 940,0)	(3,9)
Sécurité publique ¹¹	1 753,1	1 784,3	(31,2)	0,2	37,6	1 790,7	6,4	2,3
Tourisme	215,7	305,9	(90,2)	(29,5)	53,1	268,8	(37,1)	(12,1)
Transports	1 221,3	2 880,7	(1 659,4)	(57,6)	508,4	1 729,7	(1 151,0)	(40,0)
Travail, Emploi et Solidarité sociale ¹²	4 559,4	4 448,3	111,1	4,4	41,3	4 600,7	152,4	5,4
Dépenses de programmes	96 975,4	99 097,5	(2 122,2)	(2,1)	-	96 975,4	(2 122,2)	(2,1)
Service de la dette	6 202,0	5 378,2	823,9	15,3	-	6 202,0	823,9	15,3
Dépenses budgétaires	103 177,4	104 475,7	(1 298,3)	(1,2)	-	103 177,4	(1 298,3)	(1,2)

- ¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.
- ² L'information portant sur les crédits et les dépenses de ce portefeuille se retrouve dans le volume « Crédits, dépenses et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées ».
- ³ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 1,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ⁴ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, du budget de dépenses 2021-2022 et de la dépense probable 2020-2021, le programme 5 – Fonds de suppléance.
- ⁵ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 75,8 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ⁶ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 2,7 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ⁷ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2020-2021, la provision de 47,9 M\$ pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État.
- ⁸ Le pourcentage de variation a été calculé en incluant, à la dépense probable 2020-2021, la provision de 165,7 M\$ pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants.
- ⁹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 4,1 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ¹⁰ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 12,2 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
- ¹¹ Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 33,9 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.
- ¹² Le pourcentage de variation a été calculé en excluant, de la dépense probable 2020-2021, le transfert de 75,0 M\$ provenant de la provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et le transfert de 8,0 M\$ provenant de la provision pour des initiatives concernant les revenus et les fraudes envers l'État du ministère des Finances.

LES BUDGETS DES FONDS SPÉCIAUX, DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES, DES RÉSEAUX ET DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE

1. LES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2021-2022

Les revenus et les dépenses prévus des entités consolidées s'élèvent respectivement à 103 308,0 M\$ et 101 496,6 M\$ pour l'exercice financier 2021-2022, avant les ajustements de la consolidation, pour un impact favorable de 1 811,4 M\$ sur les résultats financiers du gouvernement. Par rapport à 2020-2021, ces résultats représentent une diminution de 1 484,3 M\$ qui se répartit ainsi :

- une diminution de 879,8 M\$ des résultats prévus des fonds spéciaux;
- une diminution de 561,5 M\$ des résultats prévus des organismes autres que budgétaires;
- une augmentation de 10,4 M\$ des résultats prévus des entités des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur et aucune variation des résultats prévus de celles du réseau de la santé et des services sociaux;
- une diminution de 53,5 M\$ des résultats prévus des comptes à fin déterminée.

Résultats des entités consolidées en 2021-2022^{1,2,3} (en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021 ⁴			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux ⁵	21 087,9	18 758,0	2 329,8	21 800,9	18 591,3	3 209,6	(879,8)
Organismes autres que budgétaires ⁵	27 220,1	27 652,6	(432,5)	26 134,7	26 005,7	129,0	(561,5)
Réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ⁶	21 170,0	21 189,6	(19,6)	20 218,0	20 248,0	(30,0)	10,4
Réseau de la santé et des services sociaux ⁶	32 331,0	32 331,0	-	34 664,0	34 664,0	-	-
	101 809,0	99 931,2	1 877,8	102 817,6	99 509,0	3 308,6	(1 430,8)
Comptes à fin déterminée ⁵	1 499,0	1 565,4	(66,4)	1 429,1	1 442,0	(12,9)	(53,5)
Résultats des entités consolidées	103 308,0	101 496,6	1 811,4	104 246,7	100 951,0	3 295,7	(1 484,3)

¹ Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation. Ces ajustements ont pour effet d'éliminer les opérations conclues entre les entités du périmètre comptable du gouvernement et pour le fonds général du fonds consolidé du revenu, d'harmoniser les conventions comptables en usage dans les entités consolidées avec celles utilisées par le gouvernement et d'effectuer les reclassifications adéquates.

² À ces montants s'ajoutera une somme additionnelle prévue au Fonds de suppléance afin de tenir compte de mesures annoncées dans le cadre du Budget 2021-2022.

³ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

⁴ Les données sont présentées conformément à la structure budgétaire 2021-2022.

⁵ Les changements apportés à la liste des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires et des comptes à fin déterminée par portefeuille sont présentés au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

⁶ Source : ministère des Finances.

2. LES RÉSULTATS DES FONDS SPÉCIAUX EN 2021-2022

Les fonds spéciaux présentent un surplus prévu de 2 329,8 M\$ avant les ajustements de la consolidation pour l'exercice financier 2021-2022, soit une variation à la baisse de 879,8 M\$ par rapport à 2020-2021. En excluant la hausse des résultats de 66,0 M\$ au Fonds des générations, les résultats des fonds spéciaux sont en baisse de 945,8 M\$. Cette diminution s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- un déficit prévu de 463,7 M\$ au Fonds des réseaux de transport terrestre en 2021-2022 comparativement à des résultats à l'équilibre en 2020-2021. Cette variation à la baisse des résultats de 463,7 M\$ s'explique principalement par une variation de l'affectation en provenance du ministère des Transports;
- un déficit prévu de 200,1 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques en 2021-2022 comparativement à un déficit anticipé de 42,0 M\$ en 2020-2021. Cette variation à la baisse des résultats de 158,0 M\$ découle de l'utilisation du surplus cumulé pour soutenir le déploiement en 2021-2022 du Plan pour une économie verte 2030 et de son Plan de mise en œuvre 2021-2026;
- un déficit prévu de 56,6 M\$ au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État en 2021-2022 comparativement à un surplus de 0,8 M\$ en 2020-2021. Cette variation à la baisse des résultats de 57,4 M\$ s'explique par l'ajout de deux activités au Fonds à compter du 1^{er} novembre 2020, soit la gestion des matières résiduelles et la gouvernance de l'eau et plus particulièrement par la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage en 2021-2022;
- un déficit prévu de 52,5 M\$ au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis en 2021-2022 comparativement à un surplus de 26,3 M\$ en 2020-2021. Cette variation à la baisse des résultats de 78,9 M\$ s'explique par une augmentation des dépenses prévues en 2021-2022 en lien avec l'utilisation du surplus cumulé;
- un déficit prévu de 35,8 M\$ au Fonds du Plan Nord en 2021-2022 comparativement à un surplus anticipé de 31,1 M\$ en 2020-2021. Cette variation à la baisse des résultats de 66,9 M\$ est attribuable notamment au report en 2021-2022 de certains transferts à la Société du Plan Nord en raison de la pandémie;
- un déficit prévu de 36,2 M\$ au Fonds régions et ruralité en 2021-2022 comparativement à un surplus anticipé de 28,1 M\$ en 2020-2021. Cette variation à la baisse des résultats de 64,3 M\$ s'explique essentiellement par le report en 2021-2022 de versements d'aide financière qui étaient prévus en 2020-2021;
- un surplus prévu de 88,6 M\$ au Fonds de développement du marché du travail en 2021-2022 comparativement à un surplus de 138,3 M\$ en 2020-2021. Cette variation à la baisse des résultats de 49,7 M\$ s'explique par l'obtention de revenus fédéraux additionnels découlant du plan de relance économique et par la mise en place de certains programmes en lien avec la pandémie de la COVID-19 au cours de l'exercice 2020-2021.

Résultats en 2021-2022 des fonds spéciaux^{1,2} (en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds des réseaux de transport terrestre	4 614,6	5 078,3	(463,7) ³	5 744,0	5 744,0	-	(463,7)
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 095,2	1 295,3	(200,1)	787,3	829,4	(42,0)	(158,0)
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	212,9	269,5	(56,6)	111,7	110,8	0,8	(57,4)
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	82,3	134,8	(52,5)	64,0	37,7	26,3	(78,9)
Fonds du Plan Nord	94,4	130,2	(35,8)	94,2	63,0	31,1	(66,9)
Fonds région et ruralité	269,8	306,1	(36,2)	252,3	224,3	28,1	(64,3)
Fonds de développement du marché du travail	1 365,3	1 276,6	88,6	1 444,3	1 306,0	138,3	(49,7)
Autres fonds spéciaux	13 353,4	10 267,3	3 086,1	13 303,0	10 276,1	3 026,9	59,2
	21 087,9	18 758,0	2 329,8	21 800,9	18 591,3	3 209,6	(879,8)
Fonds des générations	3 080,0	-	3 080,0	3 014,0	-	3 014,0	66,0
Résultats avant les ajustements de la consolidation	18 007,9	18 758,0	(750,2)	18 786,9	18 591,3	195,6	(945,8)

¹ Les résultats des fonds spéciaux sont présentés à l'annexe 1.

² Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

³ Des crédits d'affectation au fonds spécial de 465,0 M\$ sont intégrés au Fonds de suppléance. Ils permettront d'augmenter les revenus prévus au Fonds des réseaux de transport terrestre et n'auront aucun impact sur les dépenses.

3. LES RÉSULTATS DES ORGANISMES AUTRES QUE BUDGÉTAIRES EN 2021-2022

Les résultats prévus des organismes autres que budgétaires affichent un déficit de 432,5 M\$ en 2021-2022 avant les ajustements de la consolidation comparativement à un surplus prévu de 129,0 M\$ en 2020-2021. Cette diminution de 561,5 M\$ des résultats prévus s'explique en grande partie par les facteurs suivants :

- un déficit prévu de 385,0 M\$ à la Société québécoise des infrastructures en 2021-2022 comparativement à un déficit anticipé de 1,4 M\$ en 2020-2021. Cette variation à la baisse des résultats de 383,7 M\$ s'explique principalement par le transfert de propriété de certains immeubles au réseau de la santé et des services sociaux le 1^{er} avril 2021;
- un surplus prévu de 55,5 M\$ à la Société d'habitation du Québec en 2021-2022 comparativement à un surplus anticipé de 132,8 M\$ en 2020-2021. Cette variation à la baisse de 77,3 M\$ est principalement attribuable à un niveau de dépenses 2020-2021 moins élevé que prévu pour les programmes de construction de logements abordables, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

- un déficit prévu de 27,1 M\$ à la Société des Traversiers du Québec en 2021-2022 comparativement à des résultats à l'équilibre en 2020-2021. Cette variation à la baisse des résultats de 27,1 M\$ s'explique principalement par une subvention plus importante du ministère des Transports en 2020-2021 pour compenser notamment une baisse des revenus autonomes dans le contexte de la pandémie.

Résultats en 2021-2022 des organismes autres que budgétaires^{1,2}

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Société québécoise des infrastructures	983,4	1 368,4	(385,0)	1 109,5	1 110,8	(1,4)	(383,7)
Société d'habitation du Québec	1 523,4	1 467,9	55,5	1 378,2	1 245,4	132,8	(77,3)
Société des Traversiers du Québec	197,0	224,2	(27,1)	231,8	231,8	-	(27,1)
Autres organismes ³	24 516,2	24 592,0	(75,9)	23 415,2	23 417,6	(2,4)	(73,4)
Résultats avant les ajustements de la consolidation	27 220,1	27 652,6	(432,5)	26 134,7	26 005,7	129,0	(561,5)

¹ Les résultats des organismes autres que budgétaires sont présentés à l'annexe 2.

² Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

³ Incluant, entre autres, la Régie de l'assurance maladie du Québec dont les revenus et les dépenses s'établissent à 13 544,8 M\$ en 2021-2022 et le Fonds de l'assurance médicaments dont les revenus et les dépenses s'établissent à 4 140,3 M\$ pour ce même exercice.

4. LES RÉSULTATS DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN 2021-2022

Les résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux et de ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur présentent un déficit de 19,6 M\$ pour l'exercice financier 2021-2022, comparativement à un déficit de 30,0 M\$ en 2020-2021, soit une amélioration de 10,4 M\$.

Résultats en 2021-2022 des entités des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur	21 170,0	21 189,6	(19,6)	20 218,0	20 248,0	(30,0)	10,4
Réseau de la santé et des services sociaux	32 331,0	32 331,0	-	34 664,0	34 664,0	-	-
Résultats avant les ajustements de la consolidation	53 501,0	53 520,6	(19,6)	54 882,0	54 912,0	(30,0)	10,4

¹ Source : ministère des Finances.

5. LES RÉSULTATS DES COMPTES À FIN DÉTERMINÉE EN 2021-2022

Les résultats prévus des comptes à fin déterminée présentent un déficit de 66,4 M\$ pour l'exercice financier 2021-2022, comparativement à un déficit de 12,9 M\$ en 2020-2021, soit une baisse de 53,5 M\$.

Résultats en 2021-2022 des comptes à fin déterminée¹ (en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Résultats avant les ajustements de la consolidation	1 499,0	1 565,4	(66,4)	1 429,1	1 442,0	(12,9)	(53,5)

¹ Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés à l'annexe 3.

6. L'ÉVOLUTION DE LA PRÉVISION DES RÉSULTATS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES EN 2020-2021

Les résultats prévus des entités consolidées avant les ajustements de la consolidation sont supérieurs de 779,8 M\$ à ceux présentés au Budget de dépenses 2020-2021 :

- les résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires se sont améliorés de 853,0 M\$;
- les résultats prévus des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur sont similaires aux prévisions;
- les résultats prévus du réseau de la santé et des services sociaux demeurent à l'équilibre;
- les résultats prévus des comptes à fin déterminée sont en baisse de 74,2 M\$.

Évolution de la prévision des résultats des entités consolidées en 2020-2021¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux	21 800,9	18 591,3	3 209,6	21 009,4 ²	18 611,6 ²	2 397,8 ²	811,8
Organismes autres que budgétaires	26 134,7	26 005,7	129,0	25 922,4	25 834,6	87,8	41,2
	47 935,6	44 597,0	3 338,6	46 931,8	44 446,2	2 485,6	853,0
Réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ³	20 218,0	20 248,0	(30,0)	19 840,0	19 871,0	(31,0)	1,0
Réseau de la santé et des services sociaux ³	34 664,0	34 664,0	-	30 237,0	30 237,0	-	-
Comptes à fin déterminée	1 429,1	1 442,0	(12,9)	1 265,3	1 204,0	61,3	(74,2)
Résultats avant les ajustements de la consolidation	104 246,7	100 951,0	3 295,7	98 274,1	95 758,2	2 515,9	779,8

¹ Les résultats probables des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires sont présentés respectivement aux annexes 4 et 5.

² Ces données comprennent celles présentées à la section Budget des fonds spéciaux par portefeuille déposés en novembre 2020 et en mars 2021 portant sur les crédits supplémentaires 2020-2021.

³ Source : ministère des Finances.

Plus précisément, les principales variations des résultats prévus des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires avant les ajustements de la consolidation s'expliquent par les facteurs suivants :

- Pour les fonds spéciaux :
 - des résultats à l'équilibre en 2020-2021 au Fonds des réseaux de transport terrestre comparativement à un déficit de 246,8 M\$ au Budget de dépenses 2020-2021. Cette amélioration des résultats de 246,8 M\$ s'explique notamment par une affectation additionnelle en provenance du ministère des Transports;
 - un surplus de 138,3 M\$ en 2020-2021 est prévu au Fonds de développement du marché du travail comparativement à un déficit anticipé de 31,9 M\$ au Budget de dépenses 2020-2021. Cette amélioration des résultats de 170,2 M\$ résulte notamment de la bonification exceptionnelle en 2020-2021 de l'Entente sur le développement de la main d'œuvre suite à la pandémie de la COVID-19;
 - un déficit de 42,0 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques en 2020-2021 comparativement à un surplus prévu de 39,0 M\$ au Budget de dépenses 2020-2021. Cette baisse des résultats de 81,0 M\$ s'explique essentiellement par les revenus de la vente aux enchères découlant du marché du carbone moins élevés que prévus en 2020-2021;
 - un surplus prévu de 26,3 M\$ au Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis comparativement à un déficit de 23,6 M\$ au Budget de dépenses 2020-2021. Cette amélioration des résultats de 49,9 M\$ s'explique par le report de certaines dépenses en 2021-2022;

- un surplus prévu de 39,3 M\$ au Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis comparativement à des résultats à l'équilibre au Budget de dépenses 2020-2021. Cette amélioration des résultats s'explique principalement par une augmentation des revenus provenant du droit d'accise et des dividendes de la Société québécoise du cannabis;
 - un surplus prévu de 31,1 M\$ en 2020-2021 au Fonds du Plan Nord comparativement à un déficit prévu de 5,8 M\$ au Budget de dépenses 2020-2021. Cette amélioration des résultats de 36,9 M\$ est principalement attribuable au report en 2021-2022 de certains transferts à la Société du Plan Nord initialement prévus en 2020-2021 en raison de la pandémie de la COVID-19.
- Pour les organismes autres que budgétaires :
 - un surplus prévu de 132,8 M\$ à la Société d'habitation du Québec comparativement à un surplus prévu de 27,9 M\$ au Budget de dépenses 2020-2021. Cette amélioration des résultats de 104,9 M\$ s'explique principalement par un niveau de dépenses 2020-2021 moins élevé que prévu pour les programmes de construction de logements abordables, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ainsi que par une baisse de la dépense d'intérêt liée aux activités d'investissement et de financement;
 - un déficit prévu de 4,5 M\$ à La Financière agricole du Québec comparativement à un surplus prévu de 94,0 M\$ au Budget de dépenses 2020-2021. Cette baisse des résultats de 98,4 M\$ s'explique principalement par les réaménagements budgétaires au bénéfice du Ministère à l'égard de l'enveloppe d'investissements dans le secteur agricole et alimentaire annoncée au Budget 2019-2020 et aux enveloppes dédiées au financement du Plan d'agriculture durable et au déploiement d'un plan de croissance de la serriculture et de l'horticulture, annoncées au Budget 2020-2021, ainsi que par une augmentation des dépenses relatives aux programmes de financement de La Financière agricole du Québec;
 - un déficit prévu de 43,7 M\$ à l'Agence du revenu du Québec comparativement à des résultats à l'équilibre au Budget de dépenses 2020-2021. Cette diminution des résultats de 43,7 M\$ s'explique principalement par les impacts de la pandémie de la COVID-19, notamment par la diminution des revenus autonomes à la suite de l'arrêt de certaines activités de perception;
 - un déficit prévu de 5,3 M\$ à la Société québécoise de récupération et de recyclage comparativement à un déficit prévu de 33,7 M\$ au Budget de dépenses 2020-2021. Cette amélioration des résultats de 28,4 M\$ s'explique principalement par des dépenses moins importantes réalisées en 2020-2021 en lien avec la mise en œuvre de mesures structurantes en gestion des matières résiduelles;
 - des résultats à l'équilibre à la Société des Traversiers du Québec comparativement à un déficit prévu de 24,4 M\$ au Budget de dépenses 2020-2021. Cette amélioration des résultats de 24,4 M\$ s'explique principalement par une subvention plus importante du ministère des Transports, permettant de combler le déficit annuel anticipé.

Évolution de la prévision des résultats des fonds spéciaux et des organismes autres que budgétaires en 2020-2021¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Prévision des résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Fonds spéciaux							
Fonds des réseaux de transport terrestre	5 744,0	5 744,0	-	5 787,1 ²	6 033,8 ²	(246,8) ²	246,8
Fonds de développement du marché du travail	1 444,3	1 306,0	138,3	1 238,0	1 269,9	(31,9)	170,2
Fonds d'électrification et de changements climatiques	787,3	829,4	(42,0)	1 177,8	1 138,6	39,0	(81,0)
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	64,0	37,7	26,3	49,1	72,7	(23,6)	49,9
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	127,8	88,6	39,3	98,3	98,3	-	39,3
Fonds du Plan Nord	94,2	63,0	31,1	94,1	99,9	(5,8)	36,9
Autres fonds spéciaux	13 539,2	10 522,7	3 016,5	12 565,1 ²	9 898,3 ²	2 666,8 ²	349,7
	21 800,9	18 591,3	3 209,6	21 009,4	18 611,6	2 397,8	811,8
Organismes autres que budgétaires							
Société d'habitation du Québec	1 378,2	1 245,4	132,8	1 382,4	1 354,5	27,9	104,9
La Financière agricole du Québec	507,0	511,5	(4,5)	552,7	458,7	94,0	(98,4)
Agence du revenu du Québec	1 262,2	1 305,9	(43,7)	1 264,2	1 264,2	-	(43,7)
Société québécoise de récupération et de recyclage	55,1	60,4	(5,3)	58,6	92,4	(33,7)	28,4
Société des Traversiers du Québec	231,8	231,8	-	188,0	212,4	(24,4)	24,4
Autres organismes autres que budgétaires	22 700,4	22 650,7	49,7	22 476,4	22 452,3	24,1	25,7
	26 134,7	26 005,7	129,0	25 992,4	25 834,6	87,8	41,2
Résultats avant les ajustements de la consolidation	47 935,6	44 597,0	3 338,6	46 931,8	44 446,2	2 485,6	853,0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Ces données comprennent celles présentées à la section Budget des fonds spéciaux par portefeuille déposés en novembre 2020 et en mars 2021 portant sur les crédits supplémentaires 2020-2021.

ANNEXE 1

Résultats des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Fonds régions et ruralité	269,8	306,1	(36,2)	252,3	224,3	28,1	(64,3)
	269,8	306,1	(36,2)	252,3	224,3	28,1	(64,3)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux	479,9	492,4	(12,4)	255,5	268,8	(13,3)	0,9
	479,9	492,4	(12,4)	255,5	268,8	(13,3)	0,9
Culture et Communications							
Fonds Avenir Mécénat Culture	5,0	5,0	-	5,0	5,4	(0,4)	0,4
Fonds du patrimoine culturel québécois	19,8	34,0	(14,2)	24,0	22,7	1,3	(15,5)
	24,8	39,0	(14,2)	29,0	28,1	0,9	(15,2)
Économie et Innovation							
Capital ressources naturelles et énergie	0,4	1,4	(1,0)	0,1	0,9	(0,9)	(0,1)
Fonds du développement économique	565,0	565,0	-	713,3	713,3	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	0,5	0,2	0,4	0,4	-	0,4	(0,1)
	565,9	566,5	(0,7)	713,8	714,2	(0,5)	(0,2)
Éducation							
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	92,0	97,9	(5,9)	92,1	95,6	(3,6)	(2,3)
	92,0	97,9	(5,9)	92,1	95,6	(3,6)	(2,3)
Énergie et Ressources naturelles							
Fonds des ressources naturelles	54,9	59,7	(4,8)	53,1	49,5	3,7	(8,4)
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	111,8	111,8	-	137,2	143,4	(6,2)	6,2
Fonds d'information sur le territoire	181,3	146,6	34,7	154,9	117,0	37,8	(3,1)
	348,0	318,1	29,9	345,2	309,8	35,3	(5,4)
Enseignement supérieur							
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Fonds d'électrification et de changements climatiques	1 095,2	1 295,3	(200,1)	787,3	829,4	(42,0)	(158,0)
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	212,9	269,5	(56,6)	111,7	110,8	0,8	(57,4)
	1 308,1	1 564,7	(256,7)	899,0	940,2	(41,2)	(215,5)

ANNEXE 1 (suite)

Résultats des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Famille							
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 743,6	2 743,6	-	2 746,3	2 746,3	-	-
	2 743,6	2 743,6	-	2 746,3	2 746,3	-	-
Finances							
Fonds de financement	1 882,8	1 845,3	37,4	1 828,4	1 796,5	31,9	5,6
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux	235,0	235,0	-	164,0	164,0	-	-
Fonds des générations	3 080,0	-	3 080,0	3 014,0	-	3 014,0	66,0
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	164,6	164,5	0,1	127,8	88,6	39,3	(39,2)
Fonds du centre financier de Montréal	1,5	1,4	0,2	1,5	1,4	0,2	-
Fonds du Plan Nord	94,4	130,2	(35,8)	94,2	63,0	31,1	(66,9)
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	4,4	4,4	-	1,7	3,1	(1,4)	1,4
Fonds relatif à l'administration fiscale	1 065,6	1 065,6	-	1 235,6	1 235,6	-	-
	6 528,3	3 446,4	3 081,9	6 467,2	3 352,1	3 115,1	(33,1)
Forêts, Faune et Parcs							
Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier	577,1	575,3	1,8	666,1	715,3	(49,1)	50,9
	577,1	575,3	1,8	666,1	715,3	(49,1)	50,9
Justice							
Fonds Accès Justice	21,5	27,8	(6,3)	14,9	20,0	(5,0)	(1,2)
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	25,3	47,3	(22,0)	24,9	47,3	(22,3)	0,3
Fonds des registres du ministère de la Justice	38,9	46,4	(7,6)	46,0	50,1	(4,0)	(3,5)
Fonds du Tribunal administratif du Québec	52,6	49,6	3,0	45,5	46,4	(0,9)	3,9
Fonds relatif aux contrats publics	-	-	-	-	-	-	-
	138,3	171,1	(32,8)	131,5	163,7	(32,3)	(0,6)
Santé et Services sociaux							
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	82,3	134,8	(52,5)	64,0	37,7	26,3	(78,9)
Fonds de soutien aux proches aidants	8,8	10,5	(1,7)	15,1	18,0	(2,9)	1,2
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	352,0	357,1	(5,1)	381,2	383,3	(2,1)	(3,0)
	443,2	502,4	(59,3)	460,3	438,9	21,4	(80,6)
Sécurité publique							
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	25,0	25,0	-	21,0	21,1	(0,1)	0,1
Fonds des services de police	710,0	710,0	-	689,5	689,5	-	-
	735,0	735,0	-	710,5	710,6	(0,1)	0,1

ANNEXE 1 (suite)

Résultats des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Tourisme							
Fonds de partenariat touristique	228,3	235,3	(7,0)	261,4	271,4	(9,9)	2,9
	228,3	235,3	(7,0)	261,4	271,4	(9,9)	2,9
Transports							
Fonds aérien	87,9	87,3	0,6	89,7	89,0	0,7	(0,1)
Fonds de gestion de l'équipement roulant	133,6	132,2	1,4	124,5	124,0	0,5	0,8
Fonds de la sécurité routière	79,2	58,2	21,0	50,6	28,1	22,6	(1,6)
Fonds des réseaux de transport terrestre	4 614,6	5 078,3	(463,7)	5 744,0	5 744,0	-	(463,7)
	4 915,3	5 356,0	(440,7)	6 008,9	5 985,1	23,8	(464,5)
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	40,1	41,8	(1,7)	39,8	42,2	(2,4)	0,7
Fonds de développement du marché du travail	1 365,3	1 276,6	88,6	1 444,3	1 306,0	138,3	(49,7)
Fonds des biens et des services	122,1	127,1	(5,0)	121,3	121,3	-	(5,0)
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	23,8	23,8	-	22,3	22,3	-	-
Fonds du Tribunal administratif du travail	82,2	82,2	-	78,4	78,4	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	31,7	31,6	0,2	30,8	31,7	(0,9)	1,1
	1 665,2	1 583,2	82,1	1 736,8	1 601,8	135,0	(52,9)
Total avant les ajustements de la consolidation	21 087,9	18 758,0	2 329,8	21 800,9	18 591,3	3 209,6	(879,8)

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

ANNEXE 2

Résultats des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Régie du bâtiment du Québec	79,6	77,5	2,0	77,5	68,1	9,5	(7,4)
Société d'habitation du Québec	1 523,4	1 467,9	55,5	1 378,2	1 245,4	132,8	(77,3)
	1 603,0	1 545,5	57,5	1 455,8	1 313,5	142,3	(84,8)
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
La Financière agricole du Québec	502,0	520,4	(18,4)	507,0	511,5	(4,5)	(13,9)
	502,0	520,4	(18,4)	507,0	511,5	(4,5)	(13,9)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Autorité des marchés publics	20,1	24,9	(4,8)	19,8	16,5	3,3	(8,0)
Centre d'acquisitions gouvernementales	525,8	517,2	8,5	296,9	290,9	6,0	2,5
Société québécoise des infrastructures	983,4	1 368,4	(385,0)	1 109,5	1 110,8	(1,4)	(383,7)
	1 529,3	1 910,5	(381,3)	1 426,2	1 418,3	7,9	(389,2)
Conseil exécutif							
Centre de la francophonie des Amériques	2,4	2,6	(0,2)	2,6	2,7	(0,1)	(0,1)
	2,4	2,6	(0,2)	2,6	2,7	(0,1)	(0,1)
Culture et Communications							
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	91,1	97,6	(6,5)	94,7	97,3	(2,6)	(3,9)
Conseil des arts et des lettres du Québec	136,6	137,2	(0,6)	215,8	215,8	-	(0,6)
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	32,7	33,8	(1,1)	31,6	31,7	(0,2)	(0,9)
Musée d'Art contemporain de Montréal	12,5	12,2	0,4	12,1	12,0	0,1	0,3
Musée de la Civilisation	30,2	32,2	(2,0)	32,3	31,0	1,3	(3,3)
Musée national des beaux-arts du Québec	30,9	33,2	(2,2)	27,5	27,5	-	(2,3)
Société de développement des entreprises culturelles	138,5	142,5	(4,0)	329,7	330,1	(0,4)	(3,6)
Société de la Place des Arts de Montréal	25,6	34,9	(9,3)	36,9	34,2	2,7	(12,0)
Société de télédiffusion du Québec	89,4	85,4	4,0	99,8	92,9	6,9	(2,9)
Société du Grand Théâtre de Québec	12,2	12,9	(0,7)	13,2	11,6	1,7	(2,4)
	599,9	621,9	(22,0)	893,6	884,1	9,5	(31,5)

ANNEXE 2 (suite)

Résultats des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Économie et Innovation							
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	87,7	87,7	-	80,3	82,5	(2,2)	2,2
Fonds de recherche du Québec - Santé	140,4	140,4	-	137,7	139,3	(1,6)	1,6
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	82,5	82,5	-	77,1	78,6	(1,5)	1,5
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	10,6	6,0	4,6	11,0	6,0	5,0	(0,4)
	321,2	316,6	4,6	306,0	306,3	(0,3)	4,9
Éducation							
Institut national des mines	1,0	1,1	(0,1)	1,0	1,1	(0,1)	-
	1,0	1,1	(0,1)	1,0	1,1	(0,1)	-
Énergie et Ressources naturelles							
Régie de l'énergie	18,3	18,3	-	15,9	17,4	(1,5)	1,5
Société de développement de la Baie-James	70,2	53,4	16,7	56,5	45,1	11,5	5,3
Société du Plan Nord	171,0	166,1	4,9	83,4	76,1	7,4	(2,5)
	259,5	237,9	21,6	155,9	138,5	17,4	4,3
Enseignement supérieur							
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	45,8	46,3	(0,5)	37,9	38,6	(0,6)	0,1
Office des professions du Québec	11,9	12,8	(0,9)	11,9	12,2	(0,3)	(0,6)
	57,7	59,1	(1,4)	49,8	50,8	(0,9)	(0,5)
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Société québécoise de récupération et de recyclage	109,1	114,5	(5,4)	55,1	60,4	(5,3)	(0,1)
	109,1	114,5	(5,4)	55,1	60,4	(5,3)	(0,1)
Finances							
Agence du revenu du Québec	1 341,2	1 350,1	(8,9)	1 262,2	1 305,9	(43,7)	34,8
Autorité des marchés financiers	228,7	168,6	60,1	211,3	149,8	61,6	(1,5)
Financement-Québec	244,3	229,1	15,2	236,7	214,1	22,6	(7,3)
Institut de la statistique du Québec	41,8	41,8	-	33,7	33,6	0,1	(0,1)
Société de financement des infrastructures locales du Québec	836,1	869,2	(33,1)	819,5	880,3	(60,9)	27,8
	2 692,1	2 658,8	33,3	2 563,3	2 583,7	(20,3)	53,7

ANNEXE 2 (suite)

Résultats des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Forêts, Faune et Parcs							
Fondation de la faune du Québec	12,9	12,9	-	12,4	11,8	0,6	(0,6)
Société des établissements de plein air du Québec	155,1	161,4	(6,3)	152,3	152,3	-	(6,3)
	168,0	174,3	(6,3)	164,7	164,1	0,6	(6,9)
Justice							
Commission des services juridiques	182,5	198,4	(15,9)	189,9	185,5	4,3	(20,3)
Fonds d'aide aux actions collectives	3,3	4,4	(1,0)	3,3	4,3	(1,0)	-
Société québécoise d'information juridique	20,1	20,8	(0,7)	19,9	19,3	0,6	(1,3)
	206,0	223,6	(17,6)	213,1	209,1	4,0	(21,6)
Relations internationales et Francophonie							
Office Québec-Monde pour la jeunesse	10,0	10,8	(0,8)	7,3	7,4	(0,2)	(0,6)
	10,0	10,8	(0,8)	7,3	7,4	(0,2)	(0,6)
Santé et Services sociaux							
Corporation d'urgences-santé	167,7	167,7	-	172,8	172,8	-	-
Fonds de l'assurance médicaments	4 140,3	4 140,3	-	4 002,2	4 002,2	-	-
Héma-Québec	502,7	502,7	-	442,9	442,9	-	-
Institut national de santé publique du Québec	86,0	88,5	(2,5)	85,8	88,3	(2,5)	-
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	27,0	29,4	(2,4)	26,0	29,1	(3,2)	0,8
Régie de l'assurance maladie du Québec	13 544,8	13 544,8	-	12 869,3	12 869,3	-	-
	18 468,5	18 473,4	(4,9)	17 598,9	17 604,5	(5,7)	0,8
Sécurité publique							
Commission de la capitale nationale du Québec	25,1	23,9	1,2	24,1	22,9	1,2	-
École nationale de police du Québec	45,0	45,1	(0,1)	41,9	41,9	-	(0,1)
École nationale des pompiers du Québec	2,0	2,6	(0,7)	1,6	2,2	(0,6)	(0,1)
	72,0	71,6	0,4	67,6	67,0	0,6	(0,1)
Tourisme							
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	54,8	67,8	(12,9)	63,4	63,4	-	(12,9)
Société du Centre des congrès de Québec	20,6	27,2	(6,6)	21,9	24,0	(2,2)	(4,4)
Société du Palais des congrès de Montréal	37,6	54,2	(16,6)	55,7	55,7	-	(16,6)
	113,1	149,2	(36,1)	141,0	143,2	(2,2)	(34,0)

ANNEXE 2 (suite)

Résultats des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Transports							
Société de l'assurance automobile du Québec	279,1	307,4	(28,3)	265,6	279,1	(13,5)	(14,8)
Société des Traversiers du Québec	197,0	224,2	(27,1)	231,8	231,8	-	(27,1)
	476,2	531,6	(55,4)	497,4	510,9	(13,5)	(41,9)
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	29,3	29,3	-	28,5	28,5	-	-
	29,3	29,3	-	28,5	28,5	-	-
Total avant les ajustements de la consolidation	27 220,1	27 652,6	(432,5)	26 134,7	26 005,7	129,0	(561,5)

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

ANNEXE 3

Résultats des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées	1,9	1,9	-	8,3	8,3	-	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	125,2	125,2	-	169,2	169,2	-	-
Projets d'infrastructures 2008	23,4	23,4	-	43,5	43,5	-	-
Projets d'infrastructures 2015	3,0	3,0	-	97,6	97,6	-	-
	153,5	153,5	-	318,6	318,6	-	-
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
Financement des programmes de gestion des risques agricoles	119,3	119,3	-	123,6	123,6	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	1,4	1,4	-	1,4	1,6	(0,2)	0,2
	120,7	120,7	-	125,0	125,2	(0,2)	0,2
Conseil exécutif							
Financement de la Stratégie d'action jeunesse	-	0,3	(0,3)	-	-	-	(0,3)
Financement de la stratégie du Défi de l'entrepreneuriat jeunesse	-	-	-	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
	-	0,3	(0,3)	-	-	-	(0,3)

ANNEXE 3 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Culture et Communications							
Application de la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics	1,4	1,4	-	1,4	1,4	-	-
Développement de la musique classique au Québec	-	-	-	-	-	-	-
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	2,0	2,0	-	0,2	0,2	-	-
Financement des unités autonomes de service - Centre de conservation du Québec	1,3	1,1	0,2	0,6	1,3	(0,7)	0,8
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	-	-	-	-	-	-	-
Projets d'infrastructures 2008	9,1	9,1	-	7,0	7,0	-	-
	13,8	13,6	0,2	9,2	9,8	(0,7)	0,8
Économie et Innovation							
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	-	-	0,6	0,4	0,2	(0,2)
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	7,4	4,9	2,6	-	0,3	(0,3)	2,9
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,3	0,3	-	0,1	0,2	(0,1)	0,1
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	53,9	66,0	(12,0)	26,7	14,6	12,0	(24,1)
	61,7	71,2	(9,5)	27,3	15,5	11,8	(21,3)

ANNEXE 3 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Éducation							
Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	22,3	22,3	-	23,4	23,4	-	-
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	10,8	10,8	-	-	-	-	-
Financement des immobilisations des commissions scolaires Crie et Kativik et de l'école des Naskapis	15,8	32,2	(16,4)	92,6	92,6	-	(16,4)
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,8	0,8	-	13,4	13,7	(0,3)	0,3
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	166,0	166,0	-	8,2	8,2	-	-
	215,8	232,1	(16,4)	137,6	137,9	(0,3)	(16,1)
Énergie et Ressources naturelles							
Financement de mesures de protection, de sécurisation, de réaménagement et de restauration de sites miniers	-	0,2	(0,2)	-	-	-	(0,2)
Financement d'infrastructures 2018	32,0	32,0	-	66,0	66,0	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	-	-	-	-	-	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	3,0	3,0	-	2,2	2,2	-	-
	34,9	35,1	(0,2)	68,2	68,2	-	(0,2)

ANNEXE 3 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Enseignement supérieur							
Enseignement dans la langue de la minorité et enseignement de la langue seconde	8,3	8,3	-	8,6	8,6	-	-
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	0,1	0,1	-	-	-	-	-
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	-	-	-	8,1	9,9	(1,8)	1,8
Formation dans les pénitenciers fédéraux	0,1	0,1	-	0,2	0,2	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,2	0,2	-	0,1	0,1	-	-
Programme d'infrastructure Investir dans le Canada	144,2	144,2	-	-	-	-	-
	152,8	152,8	-	17,1	18,9	(1,8)	1,8
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,8	0,9	(0,1)	1,1	1,0	0,1	(0,2)
	0,8	0,9	(0,1)	1,1	1,0	0,1	(0,2)
Finances							
Transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et d'un montant additionnel prévu en vertu de la loi C-66	518,3	518,3	-	495,8	495,8	-	-
	518,3	518,3	-	495,8	495,8	-	-
Forêts, Faune et Parcs							
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	-	-	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	3,8	4,6	(0,8)	2,4	1,9	0,4	(1,3)
	3,8	4,6	(0,8)	2,4	1,9	0,4	(1,3)

ANNEXE 3 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Immigration, Francisation et Intégration							
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	3,2	4,8	(1,6)	2,2	2,9	(0,7)	(0,9)
	3,2	4,8	(1,6)	2,2	2,9	(0,7)	(0,9)
Justice							
Accord relatif à la Loi sur les contraventions	0,6	0,6	-	0,5	0,5	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,3	0,3	-	0,3	0,3	-	-
	0,9	0,9	-	0,8	0,8	-	-
Santé et Services sociaux							
Coûts des services de santé occasionnés par les accidents d'automobile	104,0	104,0	-	104,0	104,0	-	-
Financement d'activités réalisées dans le cadre du Plan Nord	-	0,2	(0,2)	0,4	0,2	0,2	(0,4)
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	22,0	22,0	-	22,0	22,0	-	-
Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires	-	-	-	-	-	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	43,8	52,9	(9,1)	39,7	40,1	(0,4)	(8,7)
Mise en oeuvre du plan d'informatisation du réseau de la santé et des services sociaux	9,2	19,5	(10,4)	-	20,0	(20,0)	9,6
	179,0	198,7	(19,7)	166,1	186,3	(20,3)	0,6

ANNEXE 3 (suite)

Résultats des comptes à fin déterminée¹

(en millions de dollars)

	2021-2022			2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Sécurité publique							
Administration de la Loi sur les armes à feu	5,9	5,9	-	5,9	5,9	-	-
Financement des unités autonomes de service - Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	3,7	3,7	-	3,7	3,7	-	-
Financement du programme d'aide aux joueurs pathologiques	3,0	3,2	(0,2)	3,0	2,9	0,1	(0,3)
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	20,2	20,2	-	40,2	40,3	-	-
	32,8	33,0	(0,2)	52,8	52,7	0,1	(0,3)
Transports							
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	-	17,9	(17,9)	-	1,4	(1,4)	(16,5)
	-	17,9	(17,9)	-	1,4	(1,4)	(16,5)
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Financement du Bureau d'évaluation médicale	6,7	6,7	-	4,7	4,7	-	-
Formation, partenariat et organisation d'événements spéciaux	0,4	0,4	-	0,4	0,4	-	-
	7,1	7,1	-	5,1	5,1	-	-
Total avant les ajustements de la consolidation	1 499,0	1 565,4	(66,4)	1 429,1	1 442,0	(12,9)	(53,5)

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des comptes à fin déterminée sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

ANNEXE 4

Résultats probables 2020-2021 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Fonds régions et ruralité	252,3	224,3	28,1	252,3	261,2	(8,8)	36,9
	252,3	224,3	28,1	252,3	261,2	(8,8)	36,9
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux	255,5	268,8	(13,3)	-	-	-	(13,3)
	255,5	268,8	(13,3)	-	-	-	(13,3)
Culture et Communications							
Fonds Avenir Mécénat Culture	5,0	5,4	(0,4)	5,0	5,1	(0,1)	(0,3)
Fonds du patrimoine culturel québécois	24,0	22,7	1,3	20,0	31,6	(11,6)	12,9
	29,0	28,1	0,9	25,0	36,8	(11,7)	12,7
Économie et Innovation							
Capital ressources naturelles et énergie	0,1	0,9	(0,9)	4,5	2,1	2,4	(3,3)
Fonds du développement économique	713,3	713,3	-	1 052,2 ²	1 052,2 ²	-	-
Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	0,4	-	0,4	1,0	0,2	0,9	(0,5)
	713,8	714,2	(0,5)	1 057,7	1 054,4	3,3	(3,7)
Éducation							
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	92,1	95,6	(3,6)	81,9	93,1	(11,2)	7,7
	92,1	95,6	(3,6)	81,9	93,1	(11,2)	7,7
Énergie et Ressources naturelles							
Fonds des ressources naturelles	53,1	49,5	3,7	32,9	43,9	(10,9)	14,6
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	137,2	143,4	(6,2)	1,3	1,3	-	(6,2)
Fonds d'information sur le territoire	154,9	117,0	37,8	148,5	117,9	30,6	7,2
	345,2	309,8	35,3	182,8	163,1	19,7	15,6
Enseignement supérieur							
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
	25,0	25,0	-	25,0	25,0	-	-
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Fonds d'électrification et de changements climatiques	787,3	829,4	(42,0)	1 177,8	1 138,8	39,0	(81,0)
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	111,7	110,8	0,8	46,9	36,7	10,3	(9,5)
	899,0	940,2	(41,2)	1 224,8	1 175,5	49,3	(90,5)

ANNEXE 4 (suite)

Résultats probables 2020-2021 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Famille							
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 746,3	2 746,3	-	2 650,1	2 650,1	-	-
	2 746,3	2 746,3	-	2 650,1	2 650,1	-	-
Finances							
Fonds de financement	1 828,4	1 796,5	31,9	1 937,3	1 931,9	5,4	26,5
Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux	164,0	164,0	-	-	-	-	-
Fonds des générations	3 014,0	-	3 014,0	2 729,0	-	2 729,0	285,0
Fonds des revenus provenant de la vente de cannabis	127,8	88,6	39,3	98,3	98,3	-	39,3
Fonds du centre financier de Montréal	1,5	1,4	0,2	1,5	1,4	0,1	-
Fonds du Plan Nord	94,2	63,0	31,1	94,1	99,9	(5,8)	36,9
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	1,7	3,1	(1,4)	2,1	3,7	(1,7)	0,3
Fonds relatif à l'administration fiscale	1 235,6	1 235,6	-	1 024,8	1 024,8	-	-
	6 467,2	3 352,1	3 115,1	5 887,0	3 159,9	2 727,0	388,0
Forêts, Faune et Parcs							
Fonds des ressources naturelles - volet Aménagement durable du territoire forestier	666,1	715,3	(49,1)	583,3 ²	598,5 ²	(15,2)	(34,0)
	666,1	715,3	(49,1)	583,3	598,5	(15,2)	(34,0)
Justice							
Fonds Accès Justice	14,9	20,0	(5,0)	17,9	19,9	(2,0)	(3,0)
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	24,9	47,3	(22,3)	28,8 ²	39,4 ²	(10,6)	(11,7)
Fonds des registres du ministère de la Justice	46,0	50,1	(4,0)	40,5	59,5	(19,0)	15,0
Fonds du Tribunal administratif du Québec	45,5	46,4	(0,9)	45,5	46,4	(0,9)	-
Fonds relatif aux contrats publics	-	-	-	0,1	-	0,1	(0,1)
	131,5	163,7	(32,3)	132,8	165,1	(32,3)	0,1
Santé et Services sociaux							
Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	64,0	37,7	26,3	49,1	72,7	(23,6)	49,9
Fonds de soutien aux proches aidants	15,1	18,0	(2,9)	0,6	18,0	(17,4)	14,5
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	381,2	383,3	(2,1)	318,1	320,5	(2,4)	0,3
	460,3	438,9	21,4	367,8	411,2	(43,4)	64,7
Sécurité publique							
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	21,0	21,1	(0,1)	21,0	21,1	(0,1)	-
Fonds des services de police	689,5	689,5	-	718,0	718,0	-	-
	710,5	710,6	(0,1)	739,0	739,0	(0,1)	-

ANNEXE 4 (suite)

Résultats probables 2020-2021 des fonds spéciaux¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Tourisme							
Fonds de partenariat touristique	261,4	271,4	(9,9)	215,6	220,2	(4,7)	(5,3)
	261,4	271,4	(9,9)	215,6	220,2	(4,7)	(5,3)
Transports							
Fonds aérien	89,7	89,0	0,7	79,1	77,8	1,2	(0,6)
Fonds de gestion de l'équipement roulant	124,5	124,0	0,5	135,1	134,6	0,5	-
Fonds de la sécurité routière	50,6	28,1	22,6	55,1	45,3	9,8	12,8
Fonds des réseaux de transport terrestre	5 744,0	5 744,0	-	5 787,1 ²	6 033,8 ²	(246,8)	246,8
	6 008,9	5 985,1	23,8	6 056,3	6 291,6	(235,3)	259,0
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	39,8	42,2	(2,4)	39,9	40,9	(1,0)	(1,4)
Fonds de développement du marché du travail	1 444,3	1 306,0	138,3	1 238,0	1 269,9	(31,9)	170,2
Fonds des biens et des services	121,3	121,3	-	116,8	121,8	(5,0)	5,0
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	22,3	22,3	-	21,9	21,9	-	-
Fonds du Tribunal administratif du travail	78,4	78,4	-	80,6	80,6	-	-
Fonds québécois d'initiatives sociales	30,8	31,7	(0,9)	30,8	31,8	(1,0)	0,1
	1 736,8	1 601,8	135,0	1 528,0	1 566,9	(38,9)	173,9
Total avant les ajustements de la consolidation	21 800,9	18 591,3	3 209,6	21 009,4	18 611,6	2 397,8	811,8

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

² Ces données comprennent celles présentées à la section Budget des fonds spéciaux par portefeuille déposés en novembre 2020 et en mars 2021 portant sur les crédits supplémentaires 2020-2021.

ANNEXE 5

Résultats probables 2020-2021 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Affaires municipales et Habitation							
Régie du bâtiment du Québec	77,5	68,1	9,5	81,6	76,0	5,6	3,9
Société d'habitation du Québec	1 378,2	1 245,4	132,8	1 382,4	1 354,5	27,9	104,9
	1 455,8	1 313,5	142,3	1 464,0	1 430,5	33,5	108,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation							
La Financière agricole du Québec	507,0	511,5	(4,5)	552,7	458,7	94,0	(98,4)
	507,0	511,5	(4,5)	552,7	458,7	94,0	(98,4)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Autorité des marchés publics	19,8	16,5	3,3	19,1	20,4	(1,2)	4,5
Centre d'acquisitions gouvernementales	296,9	290,9	6,0	-	-	-	6,0
Société québécoise des infrastructures	1 109,5	1 110,8	(1,4)	1 093,6	1 088,2	5,4	(6,8)
	1 426,2	1 418,3	7,9	1 112,7	1 108,6	4,1	3,8
Conseil exécutif							
Centre de la francophonie des Amériques	2,6	2,7	(0,1)	2,6	3,0	(0,4)	0,3
	2,6	2,7	(0,1)	2,6	3,0	(0,4)	0,3
Culture et Communications							
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	94,7	97,3	(2,6)	92,4	95,9	(3,6)	1,0
Conseil des arts et des lettres du Québec	215,8	215,8	-	138,1	138,4	(0,3)	0,3
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	31,6	31,7	(0,2)	32,3	32,3	-	(0,2)
Musée d'Art contemporain de Montréal	12,1	12,0	0,1	14,0	14,1	(0,1)	0,2
Musée de la Civilisation	32,3	31,0	1,3	33,2	32,4	0,8	0,5
Musée national des beaux-arts du Québec	27,5	27,5	-	31,2	31,5	(0,3)	0,3
Société de développement des entreprises culturelles	329,7	330,1	(0,4)	141,6	141,7	(0,1)	(0,2)
Société de la Place des Arts de Montréal	36,9	34,2	2,7	44,7	42,2	2,5	0,2
Société de télédiffusion du Québec	99,8	92,9	6,9	88,4	85,9	2,5	4,4
Société du Grand Théâtre de Québec	13,2	11,6	1,7	15,6	14,5	1,0	0,6
	893,6	884,1	9,5	631,3	628,9	2,4	7,1
Économie et Innovation							
Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies	80,3	82,5	(2,2)	72,2	72,2	-	(2,2)
Fonds de recherche du Québec - Santé	137,7	139,3	(1,6)	127,7	127,7	-	(1,6)
Fonds de recherche du Québec - Société et culture	77,1	78,6	(1,5)	69,9	69,9	-	(1,5)
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	11,0	6,0	5,0	9,3	6,4	2,9	2,1
	306,0	306,3	(0,3)	279,0	276,1	2,9	(3,2)

ANNEXE 5 (suite)

Résultats probables 2020-2021 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Éducation							
Institut national des mines	1,0	1,1	(0,1)	1,0	1,1	(0,1)	-
	1,0	1,1	(0,1)	1,0	1,1	(0,1)	-
Énergie et Ressources naturelles							
Régie de l'énergie	15,9	17,4	(1,5)	17,1	18,1	(1,0)	(0,5)
Société de développement de la Baie-James	56,5	45,1	11,5	48,2	43,4	4,8	6,7
Société du Plan Nord	83,4	76,1	7,4	147,1	139,2	7,9	(0,5)
	155,9	138,5	17,4	212,4	200,8	11,7	5,7
Enseignement supérieur							
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	37,9	38,6	(0,6)	44,1	44,2	(0,1)	(0,5)
Office des professions du Québec	11,9	12,2	(0,3)	11,8	12,8	(1,0)	0,7
	49,8	50,8	(0,9)	55,9	57,0	(1,1)	0,2
Environnement et Lutte contre les changements climatiques							
Société québécoise de récupération et de recyclage	55,1	60,4	(5,3)	58,6	92,4	(33,7)	28,4
	55,1	60,4	(5,3)	58,6	92,4	(33,7)	28,4
Finances							
Agence du revenu du Québec	1 262,2	1 305,9	(43,7)	1 264,2	1 264,2	-	(43,7)
Autorité des marchés financiers	211,3	149,8	61,6	206,6	155,9	50,6	10,9
Financement-Québec	236,7	214,1	22,6	248,3	223,5	24,8	(2,2)
Institut de la statistique du Québec	33,7	33,6	0,1	39,3	39,3	-	0,1
Société de financement des infrastructures locales du Québec	819,5	880,3	(60,9)	811,8	864,3	(52,5)	(8,4)
	2 563,3	2 583,7	(20,3)	2 570,2	2 547,3	22,9	(43,2)
Forêts, Faune et Parcs							
Fondation de la faune du Québec	12,4	11,8	0,6	11,4	11,4	-	0,6
Société des établissements de plein air du Québec	152,3	152,3	-	165,3	165,3	-	-
	164,7	164,1	0,6	176,8	176,7	-	0,6
Justice							
Commission des services juridiques	189,9	185,5	4,3	180,2	193,0	(12,8)	17,2
Fonds d'aide aux actions collectives	3,3	4,3	(1,0)	3,3	4,3	(1,0)	-
Société québécoise d'information juridique	19,9	19,3	0,6	19,2	19,2	-	0,6
	213,1	209,1	4,0	202,7	216,5	(13,8)	17,8
Relations internationales et Francophonie							
Office Québec-Monde pour la jeunesse	7,3	7,4	(0,2)	10,3	10,3	-	(0,2)
	7,3	7,4	(0,2)	10,3	10,3	-	(0,2)

ANNEXE 5 (suite)

Résultats probables 2020-2021 des organismes autres que budgétaires¹

(en millions de dollars)

	Résultats probables			Budget de dépenses 2020-2021			Variation des résultats
	Revenus	Dépenses	Résultats	Revenus	Dépenses	Résultats	
Santé et Services sociaux							
Corporation d'urgences-santé	172,8	172,8	-	166,1	166,1	-	-
Fonds de l'assurance médicaments	4 002,2	4 002,2	-	3 894,5	3 894,5	-	-
Héma-Québec	442,9	442,9	-	459,6	459,6	-	-
Institut national de santé publique du Québec	85,8	88,3	(2,5)	80,6	81,9	(1,3)	(1,2)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	26,0	29,1	(3,2)	27,5	30,7	(3,2)	0,1
Régie de l'assurance maladie du Québec	12 869,3	12 869,3	-	13 224,6	13 224,6	-	-
	17 598,9	17 604,5	(5,7)	17 852,9	17 857,4	(4,5)	(1,1)
Sécurité publique							
Commission de la capitale nationale du Québec	24,1	22,9	1,2	25,4	25,4	-	1,2
École nationale de police du Québec	41,9	41,9	-	43,9	44,0	(0,1)	0,1
École nationale des pompiers du Québec	1,6	2,2	(0,6)	2,2	2,3	(0,2)	(0,4)
	67,6	67,0	0,6	71,5	71,8	(0,3)	0,8
Tourisme							
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	63,4	63,4	-	71,0	75,1	(4,1)	4,1
Société du Centre des congrès de Québec	21,9	24,0	(2,2)	27,9	30,1	(2,2)	-
Société du Palais des congrès de Montréal	55,7	55,7	-	63,6	63,1	0,4	(0,4)
	141,0	143,2	(2,2)	162,4	168,3	(5,9)	3,7
Transports							
Société de l'assurance automobile du Québec	265,6	279,1	(13,5)	288,8	288,1	0,7	(14,2)
Société des Traversiers du Québec	231,8	231,8	-	188,0	212,4	(24,4)	24,4
	497,4	510,9	(13,5)	476,8	500,5	(23,7)	10,2
Travail, Emploi et Solidarité sociale							
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	28,5	28,5	-	28,5	28,5	-	-
	28,5	28,5	-	28,5	28,5	-	-
Total avant les ajustements de la consolidation	26 134,7	26 005,7	129,0	25 922,4	25 834,6	87,8	41,2

¹ Les données étant arrondies, les montants inscrits peuvent ne pas correspondre au total. Les résultats des entités consolidées sont présentés avant les ajustements de la consolidation.

LA RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2021-2022 PAR CATÉGORIE ET PAR BÉNÉFICIAIRE

1. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR CATÉGORIE

Pour l'exercice financier 2021-2022, le budget de dépenses du gouvernement s'établit à 103 177,4 M\$, dont 96 975,4 M\$, ou 94,0 %, sont consacrés aux dépenses de programmes et 6 202,0 M\$, ou 6,0 %, au service de la dette.

Les dépenses de programmes 2021-2022 se ventilent principalement entre les catégories suivantes :

- 53 068,3 M\$ ou 54,7 %, en dépenses de rémunération;
- 20 381,9 M\$ ou 21,0 %, en dépenses de fonctionnement;
- 18 373,2 M\$ ou 18,9 %, en dépenses relatives au support.

Budget de dépenses 2021-2022 par supercatégorie et catégorie¹

(en millions de dollars)

	Catégories						Total	
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	M\$	%
Supercatégorie								
Rémunération	3 567,1	-	-	-	-	-	3 567,1	3,5
Fonctionnement	-	7 551,9	-	-	-	-	7 551,9	7,3
Transfert	48 976,0	12 333,6	3 739,2	1 108,3	13 713,7	-	79 870,9	77,4
Affectation à un fonds spécial	525,2	496,4	70,2	15,4	4 659,4	-	5 766,7	5,6
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	218,8	218,8	0,2
Dépenses de programmes	53 068,3	20 381,9	3 809,4	1 123,7	18 373,2	218,8	96 975,4	94,0
%	54,7	21,0	3,9	1,2	18,9	0,2	100,0	
Service de la dette	-	-	-	6 202,0	-	-	6 202,0	6,0
Dépenses budgétaires	53 068,3	20 381,9	3 809,4	7 325,7	18 373,2	218,8	103 177,4	100,0

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

Pour une meilleure comparaison entre le budget de dépenses de l'exercice 2021-2022 et celui de 2020-2021, les données analysées dans la présente section excluent l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie. Ainsi, le budget de dépenses du gouvernement s'établit à 99 001,1 M\$, dont 92 799,1 M\$, ou 93,7 %, sont consacrés aux dépenses de programmes et 6 202,0 M\$, ou 6,3 %, au service de la dette.

Les dépenses de programmes 2021-2022 se ventilent principalement entre les catégories suivantes :

- 51 612,6 M\$, ou 55,6 %, en dépenses de rémunération;
- 18 234,8 M\$, ou 19,6 %, en dépenses de fonctionnement;
- 17 870,4 M\$, ou 19,3 %, en dépenses relatives au support.

Budget de dépenses 2021-2022 par supercatégorie et catégorie excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹
(en millions de dollars)

	Catégories						Total	
	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	M\$	%
Supercatégorie								
Rémunération	3 565,1	-	-	-	-	-	3 565,1	3,6
Fonctionnement	-	6 609,8	-	-	-	-	6 609,8	6,7
Transfert	47 522,5	11 138,9	3 679,7	1 107,2	13 260,5	-	76 708,7	77,5
Affectation à un fonds spécial	525,0	486,0	70,2	15,4	4 609,9	-	5 706,7	5,8
Créances douteuses et autres provisions	-	-	-	-	-	208,8	208,8	0,2
Dépenses de programmes	51 612,6	18 234,8	3 749,9	1 122,6	17 870,4	208,8	92 799,1	93,7
%	55,6	19,6	4,0	1,2	19,3	0,2	100,0	
Service de la dette	-	-	-	6 202,0	-	-	6 202,0	6,3
Dépenses budgétaires	51 612,6	18 234,8	3 749,9	7 324,7	17 870,4	208,8	99 001,1	100,0
Dépenses comparatives 2020-2021	49 787,5	15 223,5 ²	3 395,1	6 564,7	18 013,8	150,8	93 135,2	

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total. La répartition du budget de dépenses par portefeuille et par catégorie est présentée par portefeuille à l'annexe 1.

² Tient compte d'un montant négatif de 1 519,6 M\$ pour des crédits non dépensés.

LES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION

La rémunération englobe les honoraires des professionnels de la santé et les salaires des employés du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que de la fonction publique. Elle comprend également les traitements et les indemnités encourus envers les membres de l'Assemblée nationale, toute personne nommée ou désignée par cette dernière pour exercer une fonction en relevant et le personnel qu'elle dirige, les juges, ainsi que les membres de la Sûreté du Québec. Finalement, elle comprend tous les avantages sociaux fournis aux employés ainsi que les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur.

Pour l'exercice financier 2021-2022, les dépenses de rémunération s'établissent à 51 612,6 M\$, et se répartissent comme suit :

- 21 037,5 M\$, soit 40,8 %, consacrés aux établissements de santé et de services sociaux;
- 17 252,8 M\$, soit 33,4 %, destinés aux institutions d'enseignement;
- 8 705,2 M\$, soit 16,9 %, alloués aux professionnels de la santé;
- 4 617,1 M\$, soit 8,9 %, associés au personnel des ministères et aux autres bénéficiaires.

Globalement, la hausse de 1 825,1 M\$ prévue aux dépenses de rémunération par rapport aux dépenses comparatives 2020-2021 est partagée notamment entre ces principaux secteurs :

- une croissance de 1 187,6 M\$ au portefeuille « Santé et Services sociaux », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux au 1^{er} avril 2021, la progression dans les échelles salariales, la hausse des coûts des régimes de retraite ainsi que l'ajout de sommes additionnelles pour augmenter les services à la population, notamment le renforcement des services en matière de soins de longue durée, les services de soutien à domicile, les soins et services d'hébergement pour les personnes âgées, l'accès aux services médicaux en première ligne, et les soins et services en santé mentale et en itinérance;
- une augmentation de 420,7 M\$ au portefeuille « Éducation », qui s'explique principalement par les ajustements salariaux au 1^{er} avril 2021, la progression dans les échelles salariales du personnel du réseau de l'éducation, la hausse des coûts des régimes de retraite et les effets de clientèle sur le réseau de l'éducation. Elle s'explique également par les engagements des exercices précédents dont l'ajout de ressources liées au déploiement graduel de la maternelle 4 ans à temps plein pour tous, au soutien direct aux élèves pour intervenir tout au long de leur parcours et à diverses mesures de soutien et d'accompagnement pour le rattrapage et la réussite éducative;
- une croissance de 179,0 M\$ au portefeuille « Enseignement supérieur », s'expliquant principalement par les ajustements salariaux au 1^{er} avril 2021 et la progression dans les échelles salariales du personnel du réseau de l'enseignement supérieur, la hausse des coûts des régimes de retraite et les effets des clientèles sur le réseau de l'enseignement supérieur. Elle s'explique également par les engagements des exercices précédents dont l'ajout de ressources lié au soutien à l'accès et la réussite des étudiants en enseignement supérieur tout en considérant les besoins du marché du travail;
- une augmentation de 38,3 M\$ au portefeuille « Sécurité publique », qui s'explique notamment par les ajustements salariaux à la Sûreté du Québec.

Dépenses de rémunération prévues en 2021-2022 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}
(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022					Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	17 622,0	1 230,4	2 183,2	21 035,7	40,8	19 939,3	1 096,3
Professionnels de la santé	8 705,2	-	-	8 705,2	16,9	8 643,7	61,6
Entreprises et organismes d'État	164,2	-	31,9	196,1	0,4	188,4	7,7
Ministère	116,2	-	10,8	127,1	0,2	105,1	22,0
	26 607,7	1 230,4	2 226,0	30 064,1	58,2	28 876,5	1 187,6
Éducation							
Institutions d'enseignement	9 906,0	1 105,1	1 053,3	12 064,3	23,4	11 646,7	417,6
Ministère	69,9	-	8,6	78,5	0,2	75,4	3,1
Personnes	-	-	13,3	13,3	-	13,3	-
	9 975,9	1 105,1	1 075,2	12 156,2	23,6	11 735,5	420,7
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	4 389,7	193,3	584,6	5 167,6	10,0	4 989,3	178,3
Ministère	41,5	-	2,7	44,2	0,1	43,6	0,7
Entreprises et organismes d'État	15,4	-	3,3	18,7	-	18,7	(0,1)
	4 446,6	193,3	590,5	5 230,5	10,1	5 051,5	179,0
Sécurité publique							
Ministère	970,0	-	78,5	1 048,5	2,0	1 010,2	38,3
Entreprises et organismes d'État	3,8	-	0,8	4,6	-	4,6	-
	973,8	-	79,3	1 053,1	2,0	1 014,8	38,3
Autres portefeuilles							
Ministères	2 150,9	390,4	250,5	2 791,8	5,4	2 783,2	8,6
Entreprises et organismes d'État	256,3	-	38,1	294,3	0,6	300,4	(6,0)
Institutions d'enseignement	-	19,3	1,6	20,9	-	23,8	(3,0)
Établissements de santé et de services sociaux	-	-	1,8	1,8	-	1,8	-
	2 407,2	409,7	291,9	3 108,8	6,0	3 109,2	(0,4)
Total	44 411,2	2 938,5	4 262,9	51 612,6	100,0	49 787,5	1 825,1
Dépenses comparatives 2020-2021	42 809,3	2 902,7	4 075,5	49 787,5			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses de rémunération prévues en 2021-2022 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022					Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Salaires et honoraires	Contributions d'employeur		Total			
		Régimes de retraite	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	89,0	3,5	9,6	102,2	0,2	101,4	0,8
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	70,9	0,4	6,9	78,3	0,2	71,8	6,5
Affaires municipales et Habitation	90,1	-	12,1	102,2	0,2	98,1	4,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	157,3	-	12,7	169,9	0,3	169,8	0,2
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	137,5	405,7	43,0	586,3	1,1	590,9	(4,6)
Conseil exécutif	101,5	-	9,9	111,4	0,2	110,7	0,7
Culture et Communications	104,8	-	18,0	122,8	0,2	120,6	2,1
Économie et Innovation	47,6	-	6,2	53,7	0,1	53,8	(0,1)
Éducation	9 975,9	1 105,1	1 075,2	12 156,2	23,6	11 735,5	420,7
Énergie et Ressources naturelles	43,4	-	4,8	48,2	0,1	49,1	(0,8)
Enseignement supérieur	4 446,6	193,3	590,5	5 230,5	10,1	5 051,5	179,0
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	98,8	-	11,1	109,9	0,2	111,9	(2,0)
Famille	67,6	-	7,9	75,5	0,1	75,5	-
Finances	85,5	-	7,9	93,3	0,2	90,5	2,8
Forêts, Faune et Parcs	172,3	-	21,3	193,7	0,4	197,7	(4,0)
Immigration, Francisation et Intégration	104,1	-	11,1	115,2	0,2	124,6	(9,4)
Justice	525,2	-	57,7	582,8	1,1	582,0	0,9
Relations internationales et Francophonie	62,4	-	2,9	65,2	0,1	59,4	5,8
Santé et Services sociaux	26 607,7	1 230,4	2 226,0	30 064,1	58,2	28 876,5	1 187,6
Sécurité publique	973,8	-	79,3	1 053,1	2,0	1 014,8	38,3
Tourisme	25,1	-	2,4	27,6	0,1	28,0	(0,5)
Transports	98,9	-	12,8	111,6	0,2	111,7	(0,1)
Travail, Emploi et Solidarité sociale	325,1	-	33,7	358,9	0,7	361,7	(2,8)
Total	44 411,2	2 938,5	4 262,9	51 612,6	100,0	49 787,5	1 825,1
Dépenses comparatives 2020-2021	42 809,3	2 902,7	4 075,5	49 787,5			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Comprend les crédits de la supercatégorie « Rémunération » et de la catégorie « Rémunération » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses de soutien et d'administration des ministères et organismes, incluant le Fonds de suppléance, celles du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que celles des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Elles incluent, notamment, le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés, l'amortissement des immobilisations de même que les dépenses découlant d'une opération de restructuration. Elles comprennent également les sommes pouvant être virées à un fonds spécial par un ministère ou un organisme budgétaire en application d'une disposition législative à cet effet, jusqu'à concurrence des sommes portées au débit du fonds pour des biens ou des services fournis à ce ministère ou à cet organisme.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 18 234,8 M\$ en 2021-2022 et se ventilent comme suit :

- 8 275,7 M\$ pour les établissements de santé et de services sociaux, soit 45,4 %;
- 2 425,8 M\$ pour les institutions d'enseignement, soit 13,3 %;
- 7 095,9 M\$ pour les ministères, soit 38,9 %;
- 437,3 M\$ pour les autres bénéficiaires, soit 2,4 %.

En 2021-2022, les dépenses de fonctionnement augmentent de 3 011,3 M\$ par rapport aux dépenses comparatives 2020-2021. En excluant les crédits non dépensés de 1 519,6 M\$ des dépenses comparatives 2020-2021, l'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 1 491,7 M\$. Cette hausse résulte principalement des variations suivantes :

- au portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale », une augmentation de 1 064,5 M\$ s'expliquant principalement par les sommes prévues au Fonds de suppléance pour des mesures du Budget 2021-2022 non ventilées dans les portefeuilles et pour les ajustements en vertu de la norme sur les paiements de transfert;
- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une croissance de 390,4 M\$ par rapport à 2020-2021 découlant principalement de l'indexation des dépenses non salariales, des sommes additionnelles allouées pour augmenter les services à la population, notamment afin de renforcer les services d'hébergement pour les personnes âgées, les services de soutien à domicile, les soins en santé mentale, et l'accès aux services médicaux de première ligne, ainsi que pour le développement de la transformation numérique en santé et services sociaux;
- au portefeuille « Enseignement supérieur », une augmentation de 32,7 M\$, qui s'explique principalement par l'indexation des dépenses non salariales du réseau de l'enseignement supérieur et les sommes additionnelles découlant d'engagements des exercices précédents pour le soutien à l'accès et la réussite des étudiants en enseignement supérieur tout en considérant les besoins du marché du travail.

Dépenses de fonctionnement prévues en 2021-2022 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022					Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Fonctionnement ²	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	-	8 275,7	-	8 275,7	45,4	7 905,8	369,9
Ministère	243,6	-	-	243,6	1,3	239,1	4,5
Entreprises et organismes d'État	-	-	209,2	209,2	1,1	193,7	15,5
Organismes à but non lucratif	-	-	24,8	24,8	0,1	24,4	0,4
	243,6	8 275,7	234,0	8 753,3	48,0	8 363,0	390,4
Conseil du trésor et Administration gouvernementale							
Ministère	4 214,3	-	-	4 214,3	23,1	3 149,8	1 064,5
	4 214,3	-	-	4 214,3	23,1	3 149,8	1 064,5
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	-	894,9	-	894,9	4,9	862,9	32,0
Ministère	27,1	-	-	27,1	0,1	27,0	-
Entreprises et organismes d'État	-	-	8,8	8,8	-	8,2	0,6
	27,1	894,9	8,8	930,8	5,1	898,1	32,7
Autres portefeuilles							
Ministères	2 610,8	-	-	2 610,8	14,3	1 057,1	1 553,7
Institutions d'enseignement	-	1 530,9	-	1 530,9	8,4	1 529,0	1,9
Entreprises et organismes d'État	-	-	194,6	194,6	1,1	226,4	(31,9)
	2 610,8	1 530,9	194,6	4 336,3	23,8	2 812,5	1 523,8
Total	7 095,9	10 701,6	437,3	18 234,8	100,0	15 223,5	3 011,3
Dépenses comparatives 2020-2021	4 478,3	10 297,7	447,4	15 223,5			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses de fonctionnement prévues en 2021-2022 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022					Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Fonctionnement ²	Transfert		Total			
		Réseaux	Autres	M\$	%		
Assemblée nationale	40,4	-	-	40,4	0,2	40,7	(0,3)
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	31,3	-	-	31,3	0,2	23,5	7,9
Affaires municipales et Habitation	41,5	-	11,9	53,4	0,3	51,5	1,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	70,8	-	10,9	81,7	0,4	84,6	(2,9)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	4 214,3	-	-	4 214,3	23,1	3 149,8	1 064,5
Conseil exécutif	38,2	-	2,4	40,5	0,2	26,6	13,9
Culture et Communications	32,5	-	108,5	141,0	0,8	142,8	(1,8)
Économie et Innovation	113,4	-	2,9	116,2	0,6	109,9	6,3
Éducation	115,0	1 530,9	-	1 645,9	9,0	1 646,3	(0,3)
Énergie et Ressources naturelles	22,0	-	-	22,0	0,1	25,0	(2,9)
Enseignement supérieur	27,1	894,9	8,8	930,8	5,1	898,1	32,7
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	67,3	-	-	67,3	0,4	69,2	(1,9)
Famille	84,6	-	-	84,6	0,5	88,8	(4,1)
Finances	43,2	-	4,3	47,5	0,3	46,1	1,3
Forêts, Faune et Parcs	227,7	-	-	227,7	1,2	255,9	(28,3)
Immigration, Francisation et Intégration	251,4	-	-	251,4	1,4	252,6	(1,2)
Justice	299,4	-	21,1	320,5	1,8	308,5	12,0
Relations internationales et Francophonie	29,2	-	0,1	29,2	0,2	28,1	1,1
Santé et Services sociaux	243,6	8 275,7	234,0	8 753,3	48,0	8 363,0	390,4
Sécurité publique	475,5	-	14,4	489,9	2,7	479,7	10,2
Tourisme	4,4	-	17,5	21,9	0,1	52,1	(30,3)
Transports	439,9	-	-	439,9	2,4	420,3	19,6
Travail, Emploi et Solidarité sociale	183,2	-	0,7	183,9	1,0	180,0	3,9
Total	7 095,9	10 701,6	437,3	18 234,8	100,0	15 223,5	3 011,3
Dépenses comparatives 2020-2021	4 478,3	10 297,7	447,4	15 223,5			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la supercatégorie « Fonctionnement » et de la catégorie « Fonctionnement » de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES DE CAPITAL

Les dépenses de capital sont affectées suivant trois modes d'intervention utilisés par le gouvernement : le remboursement du principal, les subventions pour fins d'immobilisations et les dépenses en capital affectées à un fonds spécial. Ainsi, les dépenses de capital incluent les immobilisations subventionnées et les sommes versées aux fonds spéciaux aux fins des engagements inhérents à leurs immobilisations. Le gouvernement subventionne, selon le cas, le coût des immobilisations des bénéficiaires ou le remboursement du principal inhérent aux emprunts contractés par ses partenaires.

Les dépenses pour le remboursement du principal servent à assumer le financement de la quote-part gouvernementale sur les immobilisations subventionnées par le service de la dette. Ce mode d'intervention s'applique aux investissements réalisés par les institutions d'enseignement, par les établissements de santé et de services sociaux, par les municipalités dans le cas du transport en commun et de l'assainissement des eaux, ainsi que par les institutions culturelles dans le cas des équipements culturels.

Pour ces secteurs, les projets d'immobilisations achevés sont financés par des emprunts à long terme. Le calendrier de remboursement peut, selon le cas, s'étendre sur une période de 25 ans. Pour assumer sa part, le gouvernement s'engage à effectuer, en tout ou en partie, le remboursement du principal.

Les dépenses prévues pour le capital passent de 3 395,1 M\$ en 2020-2021 à 3 749,9 M\$ en 2021-2022, en hausse de 354,8 M\$.

Remboursement du principal

En 2021-2022, les dépenses servant au remboursement du principal sur la dette subventionnée représentent 83,8 % de l'ensemble des dépenses de capital.

Ces dépenses s'élèvent à 3 142,1 M\$ en 2021-2022 comparativement à 2 902,5 M\$ en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 239,6 M\$ s'expliquant notamment par une hausse aux portefeuilles « Éducation », « Enseignement supérieur » et « Santé et Services sociaux » découlant des investissements autorisés dans leurs réseaux respectifs.

Subventions pour fins d'immobilisations

Les subventions pour fins d'immobilisations représentent 14,3 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2021-2022. Elles sont principalement destinées aux organismes à but non lucratif, aux institutions d'enseignement et à d'autres bénéficiaires, dont les entreprises.

Elles s'élèvent à 537,5 M\$ en 2021-2022 par rapport à 419,5 M\$ en 2020-2021, en hausse de 118,0 M\$. Cette variation est attribuable notamment à une hausse au portefeuille « Éducation » en lien avec les investissements autorisés dans les commissions scolaires à statut particulier et au portefeuille « Transports » en lien avec les investissements autorisés, notamment pour la Stratégie maritime.

Dépenses en capital affectées à un fonds spécial

Les dépenses en capital à l'égard desquelles les ministères allouent des sommes aux fonds spéciaux représentent 1,9 % de l'ensemble des dépenses de capital en 2021-2022. Ainsi, les ministères, par l'entremise de leurs fonds spéciaux, sont les uniques bénéficiaires de ces dépenses. Ces dépenses s'élèvent à 70,2 M\$ en 2021-2022 par rapport à 73,1 M\$ en 2020-2021, en diminution de 2,9 M\$.

Dépenses de capital prévues en 2021-2022 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022					Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Affectation à un fonds spécial	Immobilisations subventionnées		Total			
		Remboursement du principal	Subventions	M\$	%		
Santé et Services sociaux							
Établissements de santé et de services sociaux	-	1 078,2	16,0	1 094,2	29,2	1 016,6	77,7
Autres bénéficiaires	1,2	-	7,8	9,0	0,2	9,0	-
	1,2	1 078,2	23,8	1 103,2	29,4	1 025,5	77,7
Éducation							
Institutions d'enseignement	-	895,6	110,4	1 006,0	26,8	834,5	171,5
	-	895,6	110,4	1 006,0	26,8	834,5	171,5
Enseignement supérieur							
Institutions d'enseignement	-	560,6	24,3	584,9	15,6	542,5	42,4
Entreprises et organismes d'État	-	3,6	-	3,6	0,1	2,8	0,7
	-	564,2	24,3	588,5	15,7	545,3	43,1
Transports							
Entreprises	-	4,1	48,3	52,5	1,4	18,0	34,5
Autres bénéficiaires	-	8,1	24,6	32,7	0,9	22,4	10,3
	-	12,2	73,0	85,2	2,3	40,4	44,8
Autres portefeuilles							
Municipalités	-	342,0	-	342,0	9,1	356,3	(14,3)
Organismes à but non lucratif	-	53,1	243,5	296,6	7,9	282,3	14,2
Entreprises et organismes d'État	-	156,6	4,1	160,7	4,3	147,4	13,3
Ministères	69,0	-	-	69,0	1,8	71,9	(2,9)
Autres bénéficiaires	-	40,2	58,5	98,8	2,6	91,4	7,3
	69,0	591,9	306,1	967,0	25,8	949,3	17,7
Total	70,2	3 142,1	537,5	3 749,9	100,0	3 395,1	354,8
Dépenses comparatives 2020-2021	73,1	2 902,5	419,5	3 395,1			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses de capital prévues en 2021-2022 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie^{1,2}

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022					Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Affectation à un fonds spécial	Immobilisations subventionnées		Total			
		Remboursement du principal	Subventions	M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	-	294,9	243,5	538,3	14,4	530,5	7,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	0,2	61,5	61,7	1,6	63,8	(2,0)
Conseil exécutif	-	10,5	-	10,5	0,3	13,8	(3,3)
Culture et Communications	-	159,2	-	159,2	4,2	151,3	7,9
Économie et Innovation	0,7	33,3	0,7	34,8	0,9	33,2	1,5
Éducation	-	895,6	110,4	1 006,0	26,8	834,5	171,5
Énergie et Ressources naturelles	-	1,5	-	1,5	-	1,7	(0,2)
Enseignement supérieur	-	564,2	24,3	588,5	15,7	545,3	43,1
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	4,4	-	4,4	0,1	5,8	(1,4)
Famille	33,2	-	-	33,2	0,9	34,6	(1,3)
Forêts, Faune et Parcs	1,9	25,7	-	27,5	0,7	25,3	2,3
Justice	0,2	-	0,3	0,5	-	0,5	-
Santé et Services sociaux	1,2	1 078,2	23,8	1 103,2	29,4	1 025,5	77,7
Sécurité publique	9,4	6,9	-	16,3	0,4	16,0	0,3
Tourisme	5,6	55,4	-	61,0	1,6	56,9	4,1
Transports	-	12,2	73,0	85,2	2,3	40,4	44,8
Travail, Emploi et Solidarité sociale	17,9	-	-	17,9	0,5	15,8	2,2
Total	70,2	3 142,1	537,5	3 749,9	100,0	3 395,1	354,8
Dépenses comparatives 2020-2021	73,1	2 902,5	419,5	3 395,1			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Capital » des supercatégories « Transfert » et « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES D'INTÉRÊT

Les dépenses d'intérêt considèrent le paiement des intérêts sur des emprunts contractés pour des immobilisations, lorsque le service de la dette d'un organisme, d'une institution ou d'un établissement bénéficiaire est assumé en tout ou en partie par le gouvernement, incluant les affectations à un fonds spécial. Elles comprennent aussi les dépenses servant au paiement des intérêts sur la dette du gouvernement.

Pour l'exercice financier 2021-2022, les dépenses d'intérêt assumées par le gouvernement s'établissent à 7 324,7 M\$, comparativement à 6 564,7 M\$ pour 2020-2021.

Intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes

Les intérêts sur la dette imputable aux dépenses de programmes s'élèvent à 1 122,6 M\$, ce qui représente une diminution de 63,9 M\$ comparativement à l'exercice financier 2020-2021, laquelle est attribuable au portefeuille « Affaires municipales et Habitation » en raison du report du financement de certains travaux capitalisables de remplacement, d'amélioration et de modernisation effectués dans le cadre du programme de logements sans but lucratif et d'une révision à la baisse du taux d'intérêt appliqué au financement temporaire de ces travaux. La diminution est également attribuable aux portefeuilles « Éducation » et « Enseignement supérieur » en lien avec les variations aux investissements autorisés dans leurs réseaux respectifs.

Intérêts sur la dette du fonds général du fonds consolidé du revenu

Les dépenses 2021-2022 affectées au service de la dette augmentent de 823,9 M\$ par rapport à 2020-2021, pour s'établir à 6 202,0 M\$. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné de l'augmentation de la dette et de la hausse prévue des taux d'intérêts.

Dépenses d'intérêt prévues en 2021-2022 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022				Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Dette subventionnée et autres ²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Éducation						
Institutions d'enseignement	271,5	-	271,5	24,2	288,1	(16,6)
	271,5	-	271,5	24,2	288,1	(16,6)
Enseignement supérieur						
Institutions d'enseignement	178,4	-	178,4	15,9	205,1	(26,7)
Entreprises et organismes d'État	1,9	-	1,9	0,2	2,1	(0,2)
	180,3	-	180,3	16,1	207,2	(26,8)
Affaires municipales et Habitation						
Municipalités	105,6	-	105,6	9,4	107,6	(2,0)
Organismes à but non lucratif	48,9	-	48,9	4,4	59,2	(10,3)
Personnes	1,7	-	1,7	0,2	0,8	0,9
Institutions d'enseignement	0,6	-	0,6	0,1	0,7	(0,1)
Entreprises et organismes d'État	0,1	-	0,1	-	0,2	(0,1)
	156,9	-	156,9	14,0	168,5	(11,5)
Autres portefeuilles						
Entreprises et organismes d'État	35,2	-	35,2	3,1	39,8	(4,6)
Organismes à but non lucratif	19,4	-	19,4	1,7	21,3	(1,9)
Ministères	15,4	-	15,4	1,4	17,3	(1,9)
Autres bénéficiaires	443,9	-	443,9	39,5	444,3	(0,5)
	513,9	-	513,9	45,8	522,8	(8,9)
Dépenses de programmes	1 122,6	-	1 122,6	100,0	1 186,5	(63,9)
Service de la dette						
Dette directe	-	5 590,0	5 590,0		4 487,2	1 102,9
Compte des régimes de retraite	-	674,0	674,0		953,0	(279,0)
Avantages sociaux futurs	-	(62,0)	(62,0)		(62,0)	-
	-	6 202,0	6 202,0		5 378,2	823,9
Total	1 122,6	6 202,0	7 324,7		6 564,7	760,0
Dépenses comparatives 2020-2021	1 186,5	5 378,2	6 564,7			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

Dépenses d'intérêt prévues en 2021-2022 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022				Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Dette subventionnée et autres²	Dette gouvernementale	Total			
			M\$	%		
Affaires municipales et Habitation	156,9	-	156,9	14,0	168,5	(11,5)
Conseil exécutif	1,6	-	1,6	0,1	2,1	(0,5)
Culture et Communications	41,7	-	41,7	3,7	45,3	(3,6)
Économie et Innovation	3,3	-	3,3	0,3	3,9	(0,6)
Éducation	271,5	-	271,5	24,2	288,1	(16,6)
Énergie et Ressources naturelles	0,2	-	0,2	-	0,2	-
Enseignement supérieur	180,3	-	180,3	16,1	207,2	(26,8)
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	1,0	-	1,0	0,1	1,4	(0,4)
Famille	13,0	-	13,0	1,2	14,0	(1,0)
Forêts, Faune et Parcs	5,7	-	5,7	0,5	7,1	(1,4)
Santé et Services sociaux	424,3	-	424,3	37,8	425,5	(1,2)
Sécurité publique	1,5	-	1,5	0,1	3,3	(1,7)
Tourisme	14,4	-	14,4	1,3	15,4	(1,0)
Transports	6,2	-	6,2	0,5	3,6	2,5
Travail, Emploi et Solidarité sociale	0,9	-	0,9	0,1	0,9	-
Dépenses de programmes	1 122,6	-	1 122,6	100,0	1 186,5	(63,9)
Service de la dette						
Dette directe	-	5 590,0	5 590,0		4 487,2	1 102,9
Compte des régimes de retraite	-	674,0	674,0		953,0	(279,0)
Avantages sociaux futurs	-	(62,0)	(62,0)		(62,0)	-
	-	6 202,0	6 202,0		5 378,2	823,9
Total	1 122,6	6 202,0	7 324,7		6 564,7	760,0
Dépenses comparatives 2020-2021	1 186,5	5 378,2	6 564,7			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant les dépenses de la catégorie « Intérêt » de la supercatégorie « Transfert » et de la supercatégorie « Affectation à un fonds spécial ».

LES DÉPENSES DE SUPPORT

Les dépenses de support comprennent les diverses autres subventions destinées à fournir une aide financière sous différentes formes aux personnes, aux entreprises, aux organismes publics et parapublics et aux autres partenaires du gouvernement, mais ne constituant pas pour le gouvernement une acquisition directe de biens ou de services, un prêt ou un placement. Plus de 42,0 % de ces dépenses sont versées à des personnes.

Pour l'exercice financier 2021-2022, les dépenses de support s'élèvent à 17 870,4 M\$, soit une baisse de 143,4 M\$ par rapport à 2020-2021, dont :

- au portefeuille « Conseil exécutif », une diminution de 633,3 M\$ s'expliquant principalement par la dépense relative à l'accélération du déploiement de services Internet haut débit en région lors de l'exercice financier 2020-2021;
- au portefeuille « Santé et Services sociaux », une augmentation de 278,2 M\$ s'expliquant principalement par l'augmentation du coût des médicaments et le rehaussement du programme de soutien pour les organismes communautaires, l'amélioration de l'accès aux services médicaux en première ligne et une accélération du programme d'aide financière pour l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés;
- au portefeuille « Affaires municipales et Habitation », une augmentation de 251,8 M\$ découlant principalement de l'octroi prévu à la Ville de Montréal en 2021-2022 du transfert annuel pour son exercice financier 2021 en vertu de l'Entente cadre Réflexe Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole, alors que le transfert pour son exercice 2020 avait été fait au cours de l'exercice 2019-2020, par les bonifications annoncées au Partenariat 2020-2024: Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, ainsi que par la hausse du soutien pour l'aide au logement social, communautaire et abordable;
- au portefeuille « Finances », une diminution de 178,8 M\$ s'expliquant principalement par les crédits supplémentaires octroyés en 2020-2021 pour compenser Hydro-Québec pour les rabais d'électricité accordés dans le cadre du Programme d'aide financière à l'investissement, ainsi que par la variation des sommes prévues pour la provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé;
- au portefeuille « Travail, Emploi et Solidarité sociale », une augmentation de 112,4 M\$ qui s'explique par une augmentation anticipée de la clientèle aux programmes d'assistance sociale, l'indexation des prestations et la bonification progressive des prestations, comme prévu au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

Dépenses de support prévues en 2021-2022 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022				Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Santé et Services sociaux						
Personnes	2 781,2	-	2 781,2	15,6	2 596,6	184,6
Organismes à but non lucratif	823,3	-	823,3	4,6	789,1	34,2
Entreprises	633,8	106,8	740,7	4,1	681,5	59,2
Autres bénéficiaires	12,8	-	12,8	0,1	12,6	0,1
	4 251,1	106,8	4 358,0	24,4	4 079,8	278,2
Travail, Emploi et Solidarité sociale						
Personnes	3 026,6	264,6	3 291,2	18,4	3 184,9	106,3
Autres bénéficiaires	39,9	660,5	700,3	3,9	694,3	6,1
	3 066,5	925,0	3 991,5	22,3	3 879,1	112,4
Affaires municipales et Habitation						
Municipalités	1 109,4	239,1	1 348,5	7,5	1 120,4	228,0
Personnes	260,4	-	260,4	1,5	260,1	0,3
Organismes à but non lucratif	76,6	27,8	104,5	0,6	79,6	24,9
Autres bénéficiaires	2,3	3,0	5,2	-	6,6	(1,4)
	1 448,6	269,8	1 718,5	9,6	1 466,7	251,8
Conseil exécutif						
Municipalités	194,4	-	194,4	1,1	283,3	(88,9)
Entreprises	189,8	-	189,8	1,1	748,1	(558,4)
Autres bénéficiaires	126,2	-	126,2	0,7	112,3	13,9
	510,4	-	510,4	2,9	1 143,7	(633,3)
Finances						
Entreprises	-	-	-	-	160,0	(160,0)
Autres bénéficiaires	34,2	0,6	34,8	0,2	53,6	(18,8)
	34,2	0,6	34,8	0,2	213,6	(178,8)
Autres portefeuilles						
Personnes	1 258,3	-	1 258,3	7,0	1 257,3	1,0
Autres bénéficiaires	2 691,3	3 307,6	5 998,9	33,6	5 973,6	25,3
	3 949,6	3 307,6	7 257,3	40,6	7 230,9	26,3
Total	13 260,5	4 609,9	17 870,4	100,0	18 013,8	(143,4)
Dépenses comparatives 2020-2021	13 472,9	4 540,9	18 013,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

Dépenses de support prévues en 2021-2022 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022				Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Transfert	Affectation à un fonds spécial	Total			
			M\$	%		
Assemblée nationale	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	11,7	-	11,7	0,1	11,4	0,3
Affaires municipales et Habitation	1 448,6	269,8	1 718,5	9,6	1 466,7	251,8
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	680,9	-	680,9	3,8	687,2	(6,3)
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	18,4	-	18,4	0,1	18,0	0,5
Conseil exécutif	510,4	-	510,4	2,9	1 143,7	(633,3)
Culture et Communications	392,5	-	392,5	2,2	401,2	(8,7)
Économie et Innovation	644,3	109,9	754,3	4,2	747,8	6,4
Éducation	222,4	-	222,4	1,2	229,4	(6,9)
Énergie et Ressources naturelles	41,5	3,5	45,0	0,3	91,2	(46,3)
Enseignement supérieur	857,9	25,0	882,9	4,9	877,3	5,6
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	118,7	-	118,7	0,7	93,0	25,7
Famille	72,2	2 672,3	2 744,6	15,4	2 740,7	3,9
Finances	34,2	0,6	34,8	0,2	213,6	(178,8)
Forêts, Faune et Parcs	27,5	73,3	100,8	0,6	115,1	(14,3)
Immigration, Francisation et Intégration	156,1	-	156,1	0,9	157,8	(1,7)
Justice	245,3	-	245,3	1,4	254,6	(9,3)
Relations internationales et Francophonie	29,0	3,1	32,1	0,2	30,4	1,7
Santé et Services sociaux	4 251,1	106,8	4 358,0	24,4	4 079,8	278,2
Sécurité publique	146,1	46,2	192,3	1,1	166,9	25,3
Tourisme	-	80,9	80,9	0,5	16,1	64,8
Transports	285,0	293,4	578,4	3,2	593,0	(14,6)
Travail, Emploi et Solidarité sociale	3 066,5	925,0	3 991,5	22,3	3 879,1	112,4
Total	13 260,5	4 609,9	17 870,4	100,0	18 013,8	(143,4)
Dépenses comparatives 2020-2021	13 472,9	4 540,9	18 013,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

LES DÉPENSES RELATIVES AUX PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS

Les dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions sont composées de la variation des provisions pour créances douteuses, des provisions pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement ainsi que des provisions pour moins-value sur les prêts, les placements et les avances.

Pour l'exercice financier 2021-2022, ces dépenses augmentent de 58,1 M\$ pour s'établir à 208,8 M\$. Plus précisément :

- les dépenses attribuables à la variation des provisions pour créances douteuses totalisent 16,8 M\$, soit une diminution de 12,8 M\$ s'expliquant par un dépassement à cette catégorie de dépenses pour l'exercice 2020-2021 au portefeuille « Justice »;
- les dépenses liées aux autres provisions s'établissent à 192,0 M\$ en 2021-2022, augmentant de 70,9 M\$ par rapport à 2020-2021. Cette variation se retrouve principalement au portefeuille « Économie et Innovation » et s'explique notamment par une augmentation prévue des interventions financières du gouvernement dans les mandats gouvernementaux et le programme ESSOR.

Dépenses relatives aux provisions pour créances douteuses et autres provisions prévues en 2021-2022 par portefeuille excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022				Dépenses comparatives 2020-2021	Variation
	Créances douteuses	Autres provisions	Total			
			M\$	%		
Économie et Innovation	-	190,8	190,8	91,4	119,9	70,9
Enseignement supérieur	6,0	-	6,0	2,9	6,0	-
Travail, Emploi et Solidarité sociale	5,5	-	5,5	2,6	5,5	-
Justice	5,0	-	5,0	2,4	17,8	(12,8)
Conseil exécutif	-	1,0	1,0	0,5	1,0	-
Famille	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	-
Culture et Communications	-	0,2	0,2	0,1	0,2	-
Forêts, Faune et Parcs	0,1	-	0,1	-	0,1	-
Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	-	-	-	-	-
Transports	-	-	-	-	-	-
Total	16,8	192,0	208,8	100,0	150,8	58,1
Dépenses comparatives 2020-2021	29,6	121,2	150,8			

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants et des pourcentages inscrits peut ne pas correspondre au total.

2. LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PROGRAMMES PAR BÉNÉFICIAIRE

En excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, les dépenses de programmes 2021-2022 de 92 799,1 M\$ se répartissent principalement entre les deux bénéficiaires suivants :

- 30 883,9 M\$, ou 33,3 %, pour les établissements de santé et de services sociaux;
- 22 023,1 M\$, ou 23,7 %, pour les institutions d'enseignement.

Le solde de 39 892,1 M\$ se répartit entre les bénéficiaires suivants :

- 16 327,3 M\$, ou 17,6 %, accordés aux dépenses consacrées aux personnes, dont 8 705,2 M\$, ou 9,4 %, destinés aux professionnels de la santé;
- 11 480,4 M\$, ou 12,4 %, prévus pour les ministères;
- 5 150,8 M\$, ou 5,5 %, affectés aux organismes à but non lucratif;
- 3 034,2 M\$, ou 3,3 %, attribués aux entreprises;
- 2 487,8 M\$, ou 2,7 %, consacrés aux municipalités;
- 1 411,6 M\$, ou 1,5 %, assignés aux entreprises et organismes d'État.

La répartition des dépenses de programmes par portefeuille et par bénéficiaire est présentée à l'annexe 2.

Répartition du Budget de dépenses 2021-2022 par portefeuille et par catégorie excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹

(en millions de dollars)

ANNEXE 1

	Rémunération	Fonctionnement	Capital	Intérêt	Support	Créances douteuses et autres provisions	Total
Assemblée nationale	102,2	40,4	-	-	0,1	-	142,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	78,3	31,3	-	-	11,7	-	121,3
Affaires municipales et Habitat	102,2	53,4	538,3	156,9	1 718,5	-	2 569,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	169,9	81,7	61,7	-	680,9	-	994,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	586,3	4 214,3	-	-	18,4	-	4 819,1
Conseil exécutif	111,4	40,5	10,5	1,6	510,4	1,0	675,3
Culture et Communications	122,8	141,0	159,2	41,7	392,5	0,2	857,3
Économie et Innovation	53,7	116,2	34,8	3,3	754,3	190,8	1 153,0
Éducation	12 156,2	1 645,9	1 006,0	271,5	222,4	-	15 302,0
Énergie et Ressources naturelles	48,2	22,0	1,5	0,2	45,0	-	116,9
Enseignement supérieur	5 230,5	930,8	588,5	180,3	882,9	6,0	7 819,0
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	109,9	67,3	4,4	1,0	118,7	-	301,3
Famille	75,5	84,6	33,2	13,0	2 744,6	0,2	2 951,1
Finances	93,3	47,5	-	-	34,8	-	175,6
Forêts, Faune et Parcs	193,7	227,7	27,5	5,7	100,8	0,1	555,4
Immigration, Francisation et Intégration	115,2	251,4	-	-	156,1	-	522,8
Justice	582,8	320,5	0,5	-	245,3	5,0	1 154,2
Relations internationales et Francophonie	65,2	29,2	-	-	32,1	-	126,6
Santé et Services sociaux	30 064,1	8 753,3	1 103,2	424,3	4 358,0	-	44 702,9
Sécurité publique	1 053,1	489,9	16,3	1,5	192,3	-	1 753,1
Tourisme	27,6	21,9	61,0	14,4	80,9	-	205,7
Transports	111,6	439,9	85,2	6,2	578,4	-	1 221,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale	358,9	183,9	17,9	0,9	3 991,5	5,5	4 558,7
Dépenses de programmes	51 612,6	18 234,8	3 749,9	1 122,6	17 870,4	208,8	92 799,1
Service de la dette	-	-	-	6 202,0	-	-	6 202,0
Dépenses budgétaires	51 612,6	18 234,8	3 749,9	7 324,7	17 870,4	208,8	99 001,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Répartition des dépenses de programmes 2021-2022 par portefeuille et par bénéficiaire excluant l'effet des mesures mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire et de la relance de l'économie¹
(en millions de dollars)

ANNEXE 2

	Établissements de santé et de services sociaux	Institutions d'enseignement	Personnes ²	Ministères	Organismes à but non lucratif	Entreprises	Municipalités et organismes d'État	Total
Assemblée nationale	-	-	-	142,6	0,1	-	-	142,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	109,7	11,7	-	-	121,3
Affaires municipales et Habitat	-	6,2	262,0	119,4	396,8	3,9	1 743,6	2 569,4
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	10,5	-	190,8	66,8	661,0	1,4	994,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	1,8	22,1	-	4 778,0	0,2	-	-	4 819,1
Conseil exécutif	-	3,4	0,2	150,6	123,9	195,6	199,4	675,3
Culture et Communications	-	3,0	13,7	65,5	321,9	109,2	66,9	857,3
Économie et Innovation	34,5	186,3	61,7	350,8	264,4	181,5	55,3	1 153,0
Éducation	-	14 872,8	37,4	193,5	191,3	7,0	-	15 302,0
Énergie et Ressources naturelles	-	-	-	70,3	0,4	40,8	1,6	116,9
Enseignement supérieur	-	6 859,2	837,0	77,3	12,6	-	-	7 819,0
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	-	-	177,2	94,3	-	29,8	301,3
Famille	-	0,6	2,2	206,6	2 157,1	581,3	3,4	2 951,1
Finances	6,3	1,2	-	120,3	6,4	-	12,9	175,6
Forêts, Faune et Parcs	-	-	-	423,4	28,7	51,8	15,1	555,4
Immigration, Francisation et Intégration	-	-	81,5	366,7	70,5	-	4,1	522,8
Justice	-	3,7	217,9	800,2	23,4	0,3	0,1	1 154,2
Relations internationales et Francophonie	-	2,2	0,3	94,4	23,2	2,1	-	126,6
Santé et Services sociaux	30 840,9	-	11 486,4	372,2	848,1	740,7	1,5	44 702,9
Sécurité publique	-	0,3	8,9	1 533,6	31,9	3,8	145,1	1 753,1
Tourisme	-	-	-	21,1	58,5	22,5	-	205,7
Transports	-	0,3	26,8	551,5	2,0	292,3	187,2	1 221,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale	0,5	51,4	3 291,2	565,1	416,6	140,4	20,4	4 558,7
Dépenses de programmes	30 883,9	22 023,1	16 327,3	11 480,4	5 150,8	3 034,2	2 487,8	92 799,1

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Incluant l'aide aux personnes et les professionnels de la santé.

LES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES, DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

1. L'ÉVOLUTION PRÉVUE DES EFFECTIFS 2020-2021

La consommation prévue des heures rémunérées des organismes publics pour l'exercice financier 2020-2021, sur la base des données réelles des mois d'avril à décembre 2020, s'élève à 981,4 millions d'heures rémunérées, soit l'équivalent de 537 389 équivalents temps complet (ETC)¹. Comparativement à la consommation réelle de l'exercice financier 2019-2020, une croissance de 26 734 ETC, ou de 5,2 %, est constatée.

Cette variation s'explique par une augmentation de 505 ETC, ou de 0,7 %, pour les organismes publics dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1).

- En excluant l'ajout des effectifs déployés par le réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre de la pandémie, la croissance des effectifs de l'exercice 2020-2021 pour les organismes hors fonction publique est de 8 729 ETC, représentant une croissance de 2,0 % par rapport à la consommation réelle de l'exercice 2019-2020.
- Le personnel du réseau de la santé et des services sociaux a été fortement sollicité pour faire face à l'état d'urgence sanitaire, occasionnant un besoin d'effectifs additionnels estimés à 17 500 ETC. Cette hausse découle principalement des heures supplémentaires réalisées par l'ensemble du personnel du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que de l'ajout d'effectifs visant à répondre aux besoins de la population, notamment pour le renforcement de l'encadrement du personnel en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et pour l'intégration des 10 000 préposés aux bénéficiaires additionnels.

La prévision de la croissance des effectifs des ministères et des organismes, excluant ceux du réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre de la pandémie, est de 9 234 ETC. Cette croissance se situe à un niveau inférieur de 1 566 ETC par rapport à celle anticipée de 10 800 ETC, présentée à la Stratégie de gestion des dépenses 2020-2021.

Finalement, un portrait redressé du dénombrement des effectifs des organismes publics est présenté à l'annexe 1. De plus, des définitions relatives aux effectifs sont présentées à l'annexe 2.

¹ Un ETC transposé correspond à 1 826,3 heures rémunérées.

Variation des effectifs utilisés^{1,2} (en milliers d'heures rémunérées et ETC)

	Fonction publique		Hors fonction publique		Total	
	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC	Heures rémunérées	ETC
Effectifs utilisés en 2016-2017	118 300,5	64 776	744 566,5	407 691	862 867,0	472 467
Variation	2 874,7	1 574	20 743,4	11 358	23 618,1	12 932
Effectifs utilisés en 2017-2018 ³	121 175,2	66 350	765 309,9	419 049	886 485,1	485 399
Variation	4 141,3	2 268	20 831,5	11 407	24 972,8	13 675
Effectifs utilisés en 2018-2019 ³	125 316,5	68 618	786 141,4	430 456	911 457,9	499 074
Variation	3 080,1	1 686	18 070,9	9 895	21 151,0	11 581
Effectifs utilisés en 2019-2020 ⁴	128 396,6	70 304	804 212,3	440 351	932 608,9	510 655
Variation prévue	922,3	505	47 902,0	26 229	48 824,1	26 734
Effectifs prévus en 2020-2021	129 318,9	70 809	852 114,3	466 580	981 433,2	537 389

¹ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuit et naskapis (RLRQ, chapitre I-14), de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

² Les données historiques tiennent compte de redressements effectués au cours des exercices financiers antérieurs, notamment :

- en 2016-2017, pour la soustraction des établissements privés conventionnés visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) de l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011);
- en 2018-2019, pour les employés de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (auparavant assujettis à la Loi sur la fonction publique) qui se retrouvent hors fonction publique, à la suite de la sanction de la Loi visant l'amélioration des performances de la Société de l'assurance automobile du Québec, favorisant un meilleur encadrement de l'économie numérique en matière de commerce électronique, de transport rémunéré de personnes et d'hébergement touristique et modifiant diverses dispositions législatives (RLRQ, chapitre I-13.02) ;
- en 2019-2020, pour tenir compte de la soustraction, en partie, d'Investissement Québec de l'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État et de la fusion du Centre de recherche industrielle du Québec à Investissement Québec à compter du 1^{er} avril 2020, à la suite de la sanction de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation (RLRQ, chapitre I-16.0.1).

³ La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁴ La période couverte comporte 262 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

2. LA DÉTERMINATION DES NIVEAUX D'EFFECTIFS 2021-2022

L'allocation des effectifs 2021-2022 s'effectuera en fonction des priorités gouvernementales, en considérant les investissements requis pour répondre aux besoins de la population et assurer des services publics de qualité.

Par ailleurs, le niveau d'effectifs tient compte de la mesure d'optimisation « Attrition dans l'Administration publique », qui s'inscrit dans la volonté du gouvernement de procéder d'ici 2022-2023 à une réduction de 5 000 ETC occupant des fonctions administratives. Pour l'exercice financier 2021-2022, une réduction totale de 1 450 ETC a été inscrite. Celle-ci se combine aux objectifs déterminés pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021.

Les économies générées par cette optimisation sont prévues être redirigées vers des services directs aux citoyens.

De plus, afin de permettre une meilleure planification de la mise en œuvre des mesures et d'en assurer la pérennité dans le temps, des cibles de réduction ont été déterminées annuellement jusqu'en 2022-2023. Ces cibles ont été transmises à l'ensemble des ministères et organismes. Les réductions pourraient être révisées en fonction des résultats obtenus.

Ainsi, pour l'exercice financier 2021-2022, une croissance de la consommation des effectifs de l'Administration publique totalisant 11 000 ETC est anticipée, en lien avec les nouvelles initiatives et la bonification des services. À celle-ci, une réduction de 1 450 ETC est appliquée afin de poursuivre l'optimisation des effectifs administratifs dans l'Administration publique. Il en résulte une croissance nette de la consommation des effectifs de 9 550 ETC. De ce nombre, 1 250 ETC sont associés au personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique et 8 300 ETC pour le personnel hors fonction publique. L'ajout de ces effectifs représente une augmentation de 1,8 %, se situant à un niveau inférieur à la croissance des dépenses consolidées de 5,4 %.

ANNEXE 1

DÉNOMBREMENT DES EFFECTIFS DES ORGANISMES PUBLICS

Dénombrement redressé des effectifs des organismes publics^{1,2} (en ETC)

	2017-2018 ³	2018-2019 ³	2019-2020 ⁴	2020-2021 (prévision)
Personnel d'encadrement	24 717	25 235	25 805	27 504
Personnel professionnel	79 026	82 870	87 572	92 593
Personnel infirmier	64 556	66 337	67 412	71 083
Personnel enseignant	78 774	80 347	81 488	82 434
Personnel de bureau, technicien et assimilé	187 751	193 218	197 363	209 417
Agents de la paix	11 184	11 386	11 319	11 463
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	48 154	48 644	48 800	51 650
Étudiants et stagiaires	2 581	2 781	2 934	2 382
Effectifs utilisés - dénombrement	496 743	510 819	522 693	548 526
Moins : Effectifs exclus du contrôle ⁵	(11 344)	(11 745)	(12 038)	(11 137)
Effectifs utilisés - contrôle	485 399	499 074	510 655	537 389

¹ Les données historiques tiennent compte des redressements effectués au cours des exercices antérieurs qui sont détaillés à la note 2 du tableau « Variation des effectifs utilisés ».

² Pour le dénombrement des effectifs des commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuit et naskapis, ce sont les données de l'exercice financier 2014-2015 qui ont été utilisées. En ce qui concerne l'Université du Québec et ses universités constituantes ainsi que les instituts de recherche et écoles supérieures, les données correspondent à la période du 1^{er} mai au 30 avril de chacun des exercices financiers. Aucun ajustement n'a été apporté à ces données.

³ La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁴ La période couverte comporte 262 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

⁵ Du point de vue du contrôle des effectifs, l'Assemblée nationale et les personnes désignées par cette dernière, l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures, les commissions scolaires visées par la Loi sur l'instruction publique pour les Autochtones cris, inuit et naskapis, de même que le Commissaire à la lutte contre la corruption et Investissement Québec sont exclus. Sont également exclues les heures rémunérées concernant le personnel embauché pour combler un emploi étudiant ou pour effectuer un stage dans les ministères et les organismes assujettis à la Loi sur la fonction publique.

ANNEXE 1 (suite)

Du point de vue du dénombrement, les organismes publics comprennent :

- les ministères et les organismes budgétaires et autres que budgétaires assujettis ou non à la Loi sur la fonction publique;
- l'Université du Québec et ses universités constituantes, les instituts de recherche et écoles supérieures;
- les cégeps et les commissions scolaires;
- les centres intégrés de santé et de services sociaux, les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les établissements publics de santé et de services sociaux de même que le conseil régional institué par la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les Autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5);
- les sociétés d'État.

Sont exclus du dénombrement, les effectifs de l'Assemblée nationale et des personnes désignées par cette dernière ainsi que les établissements privés conventionnés visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.



ANNEXE 2

LEXIQUE

Niveau d'effectifs :	Niveau maximal d'heures rémunérées qu'un organisme doit respecter.
Heures rémunérées :	Nombre d'heures travaillées et heures effectuées en temps supplémentaire.
Heures travaillées :	Nombre d'heures associées au corps d'emploi dans les conditions de travail duquel sont déduites les périodes de congé sans traitement (autres que celles décrites au paragraphe suivant) et d'aménagement de temps de travail entraînant une diminution du nombre d'heures. Pour le personnel dont le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme détermine l'horaire de travail, le nombre d'heures travaillées est réputé être de 35 heures par semaine. Pour plus de précision, sont comptabilisées dans les heures travaillées les périodes où l'employé reçoit de l'assurance-salaire ou des indemnités pour accident de travail ou pour maladie professionnelle, celles où il est en retrait préventif ou bénéficie de périodes de congé liées aux dispositions des droits parentaux, de même que celles où il est en préretraite (totale ou partielle).
Heures effectuées en temps supplémentaire :	Heures payées au-delà des heures habituelles du corps d'emploi. Les heures payées à taux majoré sont comptabilisées de la même manière que les heures supplémentaires payées à taux simple.
ETC :	Nombre d'heures rémunérées converti en équivalent temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine. Pour ce faire, le total des heures rémunérées est divisé par 1 826,3.



APPENDICES



APPENDICE A

BUDGET DE DÉPENSES 2021-2022 PAR MISSION

Les dépenses budgétaires du gouvernement sont regroupées en six grandes missions de l'État :

- **Santé et Services sociaux**, qui regroupe principalement les activités du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- **Éducation et Culture**, qui regroupe principalement les activités des réseaux d'enseignement, l'aide financière aux études, les programmes du secteur de la culture ainsi que les programmes liés à l'immigration;
- **Économie et Environnement**, qui comprend notamment les programmes touchant le développement de l'économie, les mesures d'aide à l'emploi, les relations internationales, l'environnement et le soutien aux infrastructures;
- **Soutien aux personnes et aux familles**, qui comprend notamment les mesures d'aide financière de dernier recours et d'aide à la famille et aux aînés, ainsi que certaines mesures d'aide juridique;
- **Gouverne et Justice**, qui regroupe les activités du pouvoir législatif, des organismes centraux et de la sécurité publique, ainsi que les programmes à caractère administratif;
- **Service de la dette**, qui comprend principalement les dépenses gouvernementales relatives aux intérêts sur la dette directe et sur le compte des régimes de retraite.

Deux missions regroupent près de 70 % des dépenses budgétaires, soit :

- la mission Santé et Services sociaux avec 45,6 % des dépenses, soit 47 077,6 M\$;
- la mission Éducation et Culture avec 24,1 % des dépenses, soit 24 856,1 M\$.

Le solde du Budget de dépenses se répartit entre les missions suivantes :

- la mission Gouverne et Justice avec 9,8 % des dépenses, soit 10 153,1 M\$;
- la mission Économie et Environnement avec 7,6 % des dépenses, soit 7 796,7 M\$;
- la mission Soutien aux personnes et aux familles avec 6,9 % des dépenses, soit 7 091,8 M\$;
- la mission Service de la dette avec 6,0 % des dépenses, soit 6 202,0 M\$.

Dépenses par portefeuille et mission en 2021-2022¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles	Missions						Total
	Santé et Services sociaux	Éducation et Culture	Économie et Environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et Justice	Service de la dette	
Assemblée nationale	-	-	-	-	142,6	-	142,6
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	-	-	-	-	121,3	-	121,3
Affaires municipales et Habitation	-	-	1 708,5	-	866,8	-	2 575,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	-	-	1 094,3	-	-	-	1 094,3
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	-	-	-	-	5 754,3	-	5 754,3
Conseil exécutif	-	-	-	-	675,3	-	675,3
Culture et Communications	-	857,3	-	-	-	3,0	860,4
Économie et Innovation	-	-	1 505,0	-	-	-	1 505,0
Éducation	-	15 540,2	-	19,4	-	-	15 559,5
Énergie et Ressources naturelles	-	-	121,9	-	-	-	121,9
Enseignement supérieur	-	7 894,5	-	-	-	-	7 894,5
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	-	-	301,3	-	-	-	301,3
Famille	-	-	-	2 976,1	-	-	2 976,1
Finances	-	-	-	-	175,6	6 199,0	6 374,6
Forêts, Faune et Parcs	-	-	553,9	-	-	-	553,9
Immigration, Francisation et Intégration	-	522,8	-	-	-	-	522,8
Justice	-	41,4	-	374,6	738,2	-	1 154,2
Relations internationales et Francophonie	-	-	126,6	-	-	-	126,6
Santé et Services sociaux	47 077,6	-	-	36,3	-	-	47 113,9
Sécurité publique	-	-	74,1	-	1 679,0	-	1 753,1
Tourisme	-	-	215,7	-	-	-	215,7
Transports	-	-	1 221,3	-	-	-	1 221,3
Travail, Emploi et Solidarité sociale	-	-	874,0	3 685,4	-	-	4 559,4
Total	47 077,6	24 856,1	7 796,7	7 091,8	10 153,1	6 202,0	103 177,4

¹ Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

Mission Santé et Services sociaux, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2021-2022	Budget de dépenses 2020-2021 ²	Dépense probable 2020-2021	Dépenses 2019-2020	Dépenses 2018-2019
Santé et Services sociaux					
Fonctions de coordination	200,1	2 186,3	2 185,1	148,3	137,0
Office des personnes handicapées du Québec	16,1	14,2	14,2	12,9	12,4
Régie de l'assurance maladie du Québec	11 092,0	10 580,5	10 580,5	10 590,6	10 289,3
Services dispensés à la population	35 769,4	37 427,0	36 239,7	29 447,1	27 730,5
Total	47 077,6	50 207,9	49 019,5	40 198,9	38 169,1

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2021-2022. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2020-2021 correspondent aux dépenses comparatives 2020-2021 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

Mission Éducation et Culture, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2021-2022	Budget de dépenses 2020-2021 ²	Dépense probable 2020-2021	Dépenses 2019-2020	Dépenses 2018-2019
Culture et Communications					
Direction, administration et soutien à la mission	65,3	64,6	67,8	59,9	55,8
Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine	792,0	969,8	1 031,5	764,3	682,6
Éducation					
Administration	189,1	198,9	266,8	213,6	177,7
Développement du loisir et du sport	108,2	116,7	208,8	95,4	83,2
Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire	12 480,9	11 990,4	12 083,4	11 188,5	10 462,9
Régimes de retraite	1 105,1	1 085,3	1 085,3	1 134,9	1 042,3
Soutien aux organismes	84,2	95,8	95,4	88,3	84,1
Taxe scolaire - Subvention d'équilibre fiscal	1 572,7	1 551,6	1 537,8	1 214,8	584,4
Enseignement supérieur					
Administration	75,1	74,4	75,0	48,3	56,6
Aide financière aux études	887,2	839,5	834,6	731,4	732,7
Enseignement supérieur	6 691,2	6 438,9	6 442,4	6 211,7	5 909,5
Régimes de retraite	193,3	189,3	189,3	188,8	172,6
Soutien aux organismes	47,6	43,4	43,8	41,1	37,8
Immigration, Francisation et Intégration					
Direction et soutien aux activités du Ministère	55,7	56,3	56,5	55,9	42,4
Immigration, francisation et intégration	467,1	478,7	312,5	275,0	165,7
Justice					
Langue française	41,4	41,8	41,8	27,8	28,8
Total	24 856,1	24 235,2	24 372,7	22 339,8	20 319,2

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2021-2022. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2020-2021 correspondent aux dépenses comparatives 2020-2021 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

Mission Économie et Environnement, dépenses par portefeuille et programme¹
(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2021-2022	Budget de dépenses 2020-2021²	Dépense probable 2020-2021	Dépenses 2019-2020	Dépenses 2018-2019
Affaires municipales et Habitation					
Développement des régions et des territoires	271,6	254,7	254,7	184,3	164,1
Habitation	881,1	831,1	832,9	671,8	450,5
Modernisation des infrastructures municipales	416,3	428,2	425,2	401,8	407,0
Promotion et développement de la région métropolitaine	139,5	41,4	42,9	438,7	211,3
Agriculture, Pêcheries et Alimentation					
Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments	653,3	608,3	676,2	597,3	502,1
Organismes d'État	441,0	437,1	393,4	417,0	439,5
Économie et Innovation					
Développement de la science, de la recherche et de l'innovation	316,5	295,2	288,9	349,6	288,8
Développement de l'économie	482,2	724,4	783,6	194,2	528,6
Direction et administration	33,1	33,4	33,8	29,8	29,7
Interventions relatives au Fonds du développement économique	418,3	745,8	534,8	1 873,2	173,5
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation	254,9	225,2	225,2	215,2	215,1
Énergie et Ressources naturelles					
Gestion des ressources naturelles	121,9	167,2	245,9	133,8	197,5
Environnement et Lutte contre les changements climatiques					
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	6,0	6,0	6,0	5,7	4,5
Protection de l'environnement	295,4	275,3	275,3	223,9	178,7
Forêts, Faune et Parcs					
Direction et administration	7,8	8,0	8,0	8,0	7,6
Gestion des ressources fauniques et des parcs	145,1	161,3	160,8	155,6	145,8
Gestion des ressources forestières	401,0	452,3	524,7	408,3	429,9
Relations internationales et Francophonie					
Affaires internationales	106,6	98,5	103,0	97,8	100,4
Direction et administration	20,0	19,4	19,9	19,8	18,7
Sécurité publique					
Promotion et développement de la Capitale-Nationale	74,1	70,4	70,0	74,2	69,8
Tourisme					
Développement du tourisme	97,1	65,8	147,4	95,0	81,6
Direction, administration et gestion des programmes	14,9	16,3	16,3	17,4	17,3
Organismes relevant du ministre	103,7	125,0	142,1	97,2	94,8
Transports					
Administration et services corporatifs	64,9	65,1	65,1	66,1	62,8
Infrastructures et systèmes de transport	1 156,4	2 587,8	2 815,6	1 006,4	777,3

Mission Économie et Environnement, dépenses par portefeuille et programme¹ (suite)

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2021-2022	Budget de dépenses 2020-2021 ²	Dépense probable 2020-2021	Dépenses 2019-2020	Dépenses 2018-2019
Travail, Emploi et Solidarité sociale					
Mesures d'aide à l'emploi	874,0	865,5	887,6	878,4	880,1
Total	7 796,7	9 608,9	9 979,5	8 660,2	6 477,3

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2021-2022. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2020-2021 correspondent aux dépenses comparatives 2020-2021 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

Mission Soutien aux personnes et aux familles, dépenses par portefeuille et programme¹
(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2021-2022	Budget de dépenses 2020-2021²	Dépense probable 2020-2021	Dépenses 2019-2020	Dépenses 2018-2019
Éducation					
Condition féminine	19,4	23,3	23,3	19,2	15,1
Famille					
Curateur public	64,5	64,7	64,7	76,6	72,1
Mesures d'aide à la famille	113,1	123,4	160,9	121,3	82,3
Planification, recherche et administration	54,9	56,7	55,6	51,7	50,2
Services de garde	2 743,6	2 708,9	2 746,3	2 629,4	2 371,2
Justice					
Autres organismes relevant du ministre	205,1	212,9	212,9	207,2	207,5
Indemnisation et reconnaissance	169,5	171,1	171,1	160,5	141,9
Santé et Services sociaux					
Condition des Aînés	36,3	34,4	34,5	26,5	21,8
Travail, Emploi et Solidarité sociale					
Gouvernance, administration et services à la clientèle	571,6	568,0	601,2	627,9	551,6
Mesures d'aide financière	3 113,7	3 009,6	2 959,5	3 054,2	3 012,0
Total	7 091,8	6 972,9	7 029,8	6 974,4	6 525,8

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2021-2022. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2020-2021 correspondent aux dépenses comparatives 2020-2021 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

Mission Gouverne et Justice, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2021-2022	Budget de dépenses 2020-2021 ²	Dépense probable 2020-2021	Dépenses 2019-2020	Dépenses 2018-2019
Assemblée nationale					
Direction générale à l'administration, affaires institutionnelles et de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale	64,2	63,7	63,7	54,6	50,2
Secrétariat général et affaires juridiques et parlementaires	11,3	11,0	11,0	10,0	9,1
Services statutaires aux parlementaires	67,1	67,3	67,3	68,7	78,3
Personnes désignées par l'Assemblée nationale					
Administration du système électoral	59,3	45,9	45,9	43,4	129,5
Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie	1,8	1,8	1,8	1,4	1,3
Le Commissaire au lobbying	4,0	4,2	4,2	3,7	3,3
Le Protecteur du citoyen	19,4	19,2	19,0	17,9	17,6
Le Vérificateur général	36,9	35,7	34,6	33,2	31,0
Affaires municipales et Habitation					
Commission municipale du Québec	10,9	11,7	11,7	7,3	4,6
Compensations tenant lieu de taxes et soutien aux municipalités	777,5	1 479,7	1 608,0	820,2	693,4
Soutien aux activités ministérielles	78,4	68,5	64,6	53,7	51,0
Conseil du trésor et Administration gouvernementale					
Commission de la fonction publique	5,1	5,0	5,0	4,7	4,2
Fonds de suppléance	4 939,3	2 984,9	1 722,0	-	-
Régimes de retraite et d'assurances	410,2	425,4	425,4	439,3	363,0
Soutien au Conseil du trésor	108,9	96,7	96,7	78,7	69,0
Soutien aux fonctions gouvernementales	290,9	246,7	264,3	1 380,5	349,3
Conseil exécutif					
Accès à l'information et réforme des institutions démocratiques	10,7	10,2	10,2	9,5	9,6
Affaires autochtones	347,0	337,6	305,1	355,9	279,1
Cabinet du lieutenant-gouverneur	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8
Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité	116,2	770,9	770,9	111,5	32,3
Jeunesse	60,1	53,6	53,2	55,8	46,7
Relations avec les Québécois d'expression anglaise	10,5	6,5	6,5	5,4	2,9
Relations canadiennes	15,2	15,9	15,9	13,7	13,9
Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif	114,8	102,4	125,1	96,9	92,5
Finances					
Activités en matière économique, fiscale, budgétaire et financière	52,1	210,1	449,2	302,6	215,8
Contributions, frais de services bancaires et provisions pour transférer des crédits	88,4	106,7	30,1	28,0	24,8
Direction et administration	35,1	33,4	33,4	27,9	24,5

Mission Gouverne et Justice, dépenses par portefeuille et programme¹ (suite)

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2021-2022	Budget de dépenses 2020-2021 ²	Dépense probable 2020-2021	Dépenses 2019-2020	Dépenses 2018-2019
Justice					
Activité judiciaire	131,8	133,5	133,5	130,0	129,1
Administration de la justice	417,8	420,9	413,7	397,3	356,8
Justice administrative	20,6	17,9	17,9	16,4	15,1
Poursuites criminelles et pénales	168,0	170,4	171,1	157,8	152,1
Sécurité publique					
Direction et administration	84,1	76,2	76,8	72,0	70,7
Encadrement et surveillance	51,5	51,7	50,6	44,8	36,5
Expertises scientifiques et médico-légales	25,0	24,6	26,0	24,3	23,3
Gestion du système correctionnel	545,3	542,5	540,6	543,1	527,9
Sécurité et prévention	218,6	201,7	228,4	296,5	247,4
Services de la Sûreté du Québec	754,5	737,2	791,8	748,6	737,3
Total	10 153,1	9 592,2	8 696,1	6 456,0	4 893,6

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2021-2022. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2020-2021 correspondent aux dépenses comparatives 2020-2021 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

Mission Service de la dette, dépenses par portefeuille et programme¹

(en millions de dollars)

Portefeuilles et programmes	Budget de dépenses 2021-2022	Budget de dépenses 2020-2021 ²	Dépense probable 2020-2021	Dépenses 2019-2020	Dépenses 2018-2019
Culture et Communications					
Direction, administration et soutien à la mission	3,0	3,2	3,2	3,3	3,4
Finances					
Service de la dette	6 199,0	5 375,0	5 375,0	5 470,0	6 661,0
Total	6 202,0	5 378,2	5 378,2	5 473,2	6 664,3
Crédits non dépensés	-	(1 519,6)	-	-	-
Total des missions	103 177,4	104 475,7	104 475,7	90 102,6	83 049,3

¹ Les dépenses de programmes par mission sont présentées selon la structure budgétaire 2021-2022. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Les données au titre du budget de dépenses 2020-2021 correspondent aux dépenses comparatives 2020-2021 apparaissant au volume **Crédits et dépenses des portefeuilles**.

APPENDICE B

INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES

Cet appendice présente l'évolution des principaux indicateurs économiques et budgétaires du Québec depuis l'exercice financier 2012-2013, soit pour une période de 10 ans. Il se compose de trois tableaux présentant :

- l'évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires;
- l'évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques;
- les dépenses par portefeuille.

B.1

Évolution des dépenses de programmes, du service de la dette et des dépenses budgétaires¹

	Dépenses de programmes		Service de la dette		Dépenses budgétaires	
	M\$	variation en %	M\$	variation en %	M\$	variation en %
2012-2013	63 320	1,8	7 759	5,7	71 079	2,2
2013-2014	65 904	4,1	8 435	8,7	74 339	4,6
2014-2015	66 959	1,6	8 141	(3,5)	75 100	1,0
2015-2016	67 186	0,3	7 955	(2,3)	75 141	0,1
2016-2017	69 384	3,3	7 535	(5,3)	76 919	2,4
2017-2018	72 416	4,4	7 160	(5,0)	79 576	3,5
2018-2019	76 385	5,5	6 664	(6,9)	83 049	4,4
2019-2020	84 629	10,8	5 473	(17,9)	90 102	8,5
2020-2021 ²	99 098	17,1	5 378	(1,7)	104 476	16,0
2021-2022 ²	96 975	(2,1)	6 202	15,3	103 177	(1,2)

¹ Les dépenses budgétaires excluent les entités consolidées. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total.

² Prévisions.

B.2

Évolution au Québec de certains indicateurs spécifiques¹

	Population en milliers ²	Taux de croissance du PIB ³	Taux d'inflation au Canada ⁴	Dépenses de programmes		
				en %	par habitant	
				du PIB	en \$	variation en %
2012-2013	8 061	2,7	1,5	17,8	7 855	1,1
2013-2014	8 111	3,0	0,9	18,0	8 125	3,4
2014-2015	8 150	3,0	2,0	17,8	8 216	1,1
2015-2016	8 175	2,9	1,1	17,3	8 218	-
2016-2017	8 226	3,0	1,4	17,4	8 435	2,6
2017-2018	8 302	4,9	1,6	17,3	8 723	3,4
2018-2019	8 402	5,4	2,3	17,4	9 091	4,2
2019-2020	8 502	4,3	1,9	18,4	9 954	9,5
2020-2021 ⁵	8 575	(4,0)	0,7	20,7	11 557	16,1
2021-2022 ⁵	8 593	6,0	1,8	19,6	11 285	(2,3)

¹ L'information concernant les données économiques provient de Statistique Canada et du ministère des Finances.

² Population au 1^{er} juillet de l'exercice financier considéré.

³ Le PIB est calculé sur une base nominale en prenant la moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

⁴ Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'exercice financier considéré.

⁵ Prévisions.

B.3

Dépenses par portefeuille¹

(en millions de dollars)

	Budget de dépenses 2021-2022	Dépense probable 2020-2021	Dépenses réelles		
			2019-2020	2018-2019	2017-2018
Assemblée nationale	143	142	133	138	135
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	121	105	100	183	99
Affaires municipales et Habitation	2 575	3 240	2 578	1 982	1 931
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 094	1 070	1 014	942	885
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ²	5 754	2 513	1 903	785	668
Conseil exécutif ²	675	1 288	649	478	423
Culture et Communications	857	1 099	824	738	768
Économie et Innovation	1 505	1 866	2 662	1 236	879
Éducation	15 560	15 301	13 955	12 450	11 391
Énergie et Ressources naturelles	122	246	134	197	100
Enseignement supérieur	7 894	7 585	7 221	6 909	6 595
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	301	281	230	183	283
Famille	2 976	3 027	2 879	2 576	2 518
Finances ²	176	513	358	265	227
Forêts, Faune et Parcs	554	693	572	583	609
Immigration, Francisation et Intégration ²	523	369	331	208	221
Justice	1 154	1 162	1 097	1 031	953
Relations internationales et Francophonie	127	123	118	119	124
Santé et Services sociaux ²	47 114	49 054	40 225	38 191	36 731
Sécurité publique	1 753	1 784	1 803	1 713	1 645
Tourisme	216	306	210	194	213
Transports	1 221	2 881	1 072	840	686
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 559	4 448	4 561	4 444	4 332
Dépenses de programmes	96 975	99 098	84 629	76 385	72 416
Service de la dette	6 202	5 378	5 473	6 664	7 160
Dépenses budgétaires	103 177	104 476	90 102	83 049	79 576

¹ Les dépenses par portefeuille sont présentées selon la structure budgétaire 2021-2022. Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits peut ne pas correspondre au total. À noter que le reclassement des dépenses par portefeuille n'est pas définitif. Des discussions additionnelles pourraient faire varier la répartition de ces dépenses.

² Le budget de dépenses 2020-2021 de ce portefeuille contient une ou des provisions qui permettent des transferts de crédits à d'autres portefeuilles et les dépenses qui y sont comptabilisées dans les exercices financiers antérieurs sont diminuées en raison de tels transferts.

	Dépenses réelles				
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Assemblée nationale	135	130	126	122	119
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	88	88	123	130	151
Affaires municipales et Habitation	1 779	1 751	1 848	1 742	1 783
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	846	867	922	1 047	1 068
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ²	809	827	747	912	531
Conseil exécutif ²	397	383	396	397	389
Culture et Communications	680	659	641	644	629
Économie et Innovation	1 045	598	726	734	646
Éducation	10 707	10 375	10 410	10 316	10 004
Énergie et Ressources naturelles	67	70	74	63	93
Enseignement supérieur	6 356	6 231	6 211	6 159	5 805
Environnement et Lutte contre les changements climatiques	159	149	150	164	163
Famille	2 519	2 543	2 583	2 514	2 424
Finances ²	111	125	96	99	84
Forêts, Faune et Parcs	486	441	456	479	540
Immigration, Francisation et Intégration ²	169	150	156	162	157
Justice	888	894	861	867	837
Relations internationales et Francophonie	117	99	96	104	115
Santé et Services sociaux ²	35 427	34 300	33 790	32 645	31 143
Sécurité publique	1 492	1 380	1 407	1 383	1 368
Tourisme	147	122	124	135	129
Transports	635	658	662	708	713
Travail, Emploi et Solidarité sociale	4 325	4 347	4 355	4 377	4 429
Dépenses de programmes	69 384	67 186	66 959	65 904	63 320
Service de la dette	7 535	7 955	8 141	8 435	7 759
Dépenses budgétaires	76 919	75 141	75 100	74 339	71 079

